biographiques qui se sont manifestés et recouverts dès les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Ed. GALLETIER.

A. FOUGNIES, *Mécène, ministre d'Auguste, protecteur des lettres* : Collection Lebègue, 7e série, nº 83, Bruxelles, 1947.

M. A. Fougnies a consacré à Mécène un opuscule de la *Collection Lebègue*. Le désir d'atteindre un large public le contraint à supprimer toutes notes et toute discussion technique ; l'intérêt de son travail en est diminué. Pourtant, M. Fougnies a des qualités d'historien : il est bien informé et analyse les diverses hypothèses en présence avant d'en choisir ou d'en proposer une. Dans l'ensemble, son livre, qui s'appuie surtout sur le *Maecenas* de Stein-Kappelmacher dans la *R.-E.*, réunit l'essentiel de ce que nous savons sur Mécène, dont il retrace nettement l'action politique et diplomatique (je note pourtant une tendance à augmenter, à cet égard, l'importance du rôle de Mécène). La reconstruction psychologique de « l'homme privé » est tout à fait vraisemblable. Mais le chapitre sur l'écrivain me paraît court : à propos du *Prométhée*, des *Mémoires*, du *De cultu suo*, du *Symposion*, quelques lignes dépourvues de consistance ; quant aux poèmes, ils sont « exécutés » avec trop de désinvolture : ne posent-ils pas le problème du « baroque » romain? Dans le chapitre sur Mécène protecteur des lettres (p. 42), quelques affirmations étonnent : le goût « très vif » (p. 43) d'Auguste pour la poésie ne m'a jamais beaucoup frappé ; l'unité politique du « cercle » (p. 44) est en réalité assez incertaine : M. Fougnies, qui affirme cette communauté de vues, n'en doit pas moins constater que l'unanimité se manifeste surtout dans le zèle des poètes pour décliner les invitations réitérées de Mécène à chanter Auguste.

Donc, un livre parfois sommaire, mais, en général, utile et intéressant. Pourquoi faut-il qu'il soit rédigé avec un manque d'élégance qui ferait apprécier, par contraste, les « bouclettes parfumées » du style de Mécène?

H. BARDON.

Luigi ALFONSI, *Albio Tibullo e gli autori del Corpus Tibullianum* : Milano, Società Editrice « Vita e Pensiero », 1946, VIII-101 pages.

Ce livre a été précédé en Italie par deux ouvrages sur le même sujet, l'un de M. Vincenzo Ciaffi (*Lettura di Tibullo*, Turin, 1944), l'autre de M. Benedetto Riposati (*Introduzione allo studio di Tibullo*, Como, 1945). Le premier était une analyse assez pénétrante, bien que parfois d'un raffinement inutile, de la poésie tibullienne, mais amenait à des conclusions philologiques inacceptables, parce que, d'après une habitude d'une

certaine philologie italienne, l'auteur y attribuait tout le *Corpus* à Tibulle ; le second était un résumé assez clair et soigneux des discussions sur Tibulle et le *Corpus*.

Nous allons donner très brièvement les résultats les plus remarquables de l'ouvrage de M. Alfonsi. Dans la formation de Tibulle, il accorde une place assez importante à son protecteur Messalla, qui aurait été le premier à unir la poésie bucolique à la poésie amoureuse subjective (p. 13 et suiv.). Les premières pièces du poète seraient 3, 19, et 3, 20, qui nous révèlent un Tibulle plus immédiatement passionnel, plus bref et serré, plus proche de Catulle (p. 22 et suiv.). C'est à ses premières pièces que M. Alfonsi rapporte l'épître I, 4 d'Horace.

Pour les élégies de Délie, on éclaircit, dans un commentaire assez détaillé, cette vertu que la poésie tibullienne possède, de nous éloigner de l'épisode érotique et de la passion immédiate à travers une rêverie où les images coulent insensiblement et se bercent. Il donne aux élégies de Délie (en rapprochant d'elles, quant à l'inspiration, 10 et 7) cet ordre chronologique : 10, 1, 2, 3, 5, 6, 7. Dans le cycle de Marathus, on remarque un ton nouveau, un jeu élégant, tantôt ironique, tantôt pathétique, ou ironique et pathétique à la fois. C'est le ton réaliste, où les choses ne sont plus perdues dans la rêverie, mais dessinées nettement dans leurs détails, qui caractérise le deuxième livre. Entre le cycle de Marathus et celui de Némésis, l'auteur place ces élégies du cycle de Sulpicia qui doivent être attribuées, d'après Gruppe, à Tibulle (3, 8-12).

En illustrant l'ouvrage de Tibulle dans son ensemble, M. Alfonsi marque nettement la tendance du poète à se renfermer en lui-même, à oublier et refuser la réalité, le monde social qui l'entoure.

La poésie la plus pure de Lygdamus (dont les élégies sont disposées dans l'ordre suivant : 2, 3, 1, 4, 5, 6) est « in uno stupefatto ammirare e descrivere, che, se per lo più si perde in una semplice tecnica di abile opposizione negli aggettivi, talvolta assurge anche alla maestria di un quadro » (on cite à ce propos 4, 17-22 : p. 57). D'accord avec M. Postgate, M. Alfonsi veut identifier le Lygdamus du *Corpus* avec l'esclave de Properce qui portait ce nom.

Quant au Panégyrique, on cherche à l'attribuer à Lygdamus et on en place la date entre 3 et 7 ap. J.-C.

Les élégies 3, 13-18 sont attribuées à Sulpicia : dans la sincérité extrême de cette passion, qui défie la coutume et la morale de son époque, dans ces épigrammes serrés on trouve ce que le *Corpus* nous a gardé de plus beau (p. 9).

A la fin, l'auteur cherche à définir la place du *Corpus* dans l'histoire de l'élégie latine : il parle, à propos de l'élégie de Tibulle, de « respiro cosmico », de « tristezza universale », de *Weltschmerz* (p. 99).

Sans conteste, sur tous les problèmes l'auteur est soigneusement renseigné ; il traite chacun d'eux avec beaucoup de prudence et il est bien loin de prendre, vis-à-vis de la philologie tibullienne, l'attitude gasconne de M. Ciaffi ; mais on se demande par quels *problèmes* particuliers, par quelle façon nouvelle de goûter et d'interpréter la poésie du *Corpus* l'auteur a senti l'exigence d'écrire un autre livre sur ce sujet. Les hypothèses nouvelles que l'auteur présente sont soutenues par des arguments peu convaincants : je regrette de ne pas pouvoir les discuter ici comme il faudrait.

L'élégie des *Catalepton* virgiliens ne nous laisse pas supposer que Messalla ait été le premier dans la littérature latine à unir la poésie érotique subjective et la poésie bucolique : on y dit tout simplement que Messalla écrivit des bucoliques et des pièces érotiques pour une *puella*. La conjecture que l'épître 1, 4 d'Horace se rapporte aux élégies pour la *puella innominata* s'appuie sur des coïncidences très faibles ; on y parle des recherches de philosophie morale de Tibulle et de son inquiétude d'esprit, on n'y dit pas un mot de son amour : Horace se serait-il passé de le rappeler, s'il avait voulu se référer à 3,19?

Quant à la chronologie des élégies de Délie, j'ai cherché à prouver ailleurs (dans un compte-rendu de l'ouvrage de M. Riposati dans les *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*, 1947) que la deuxième élégie est postérieure à la troisième : je ne répète pas ici la démonstration.

Des discussions intéressantes se poseraient pour les élégies de Lygdamus. Je crois que, dans l'ordre chronologique, on doit donner la première place à la quatrième ; je crois qu'elle précède le *discidium* : on le craint, on n'en est pas encore certain et Apollon dit que l'on peut fléchir Neaera par des prières. Peut-être doit-on interpréter le v. 60 (*Nec gaudet casta nupta Neaera domo*) : « Neaera, mariée, n'aime plus sa chaste maison : elle est en train de rompre le mariage et de passer à un autre homme. » M. Alfonsi suppose que la cinquième élégie est adressée à Neaera et à son ami « che se la godono » : la pièce serait ironique et amère. Mais de Neaera on ne dit pas un mot. Et cette ironie amère où est-elle? Et comment s'expliquer qu'à la fin Lygdamus prie de sacrifier pour lui au dieu infernal?

Pour le *Panégyrique*, il reste toujours bien difficile d'en placer la composition après 31 av. J.-C.

On devrait aussi discuter le caractère de 3,1, l'interprétation de la poésie de Lygdamus, les dérivations de Properce dans le *Corpus*, que M. Alfonsi croit assez nombreuses, le style de Tibulle. Mais il faut remarquer surtout que l'on a une idée assez fausse de l'élégie tibullienne, si l'on parle, à son égard, de poésie cosmique et de *Weltschmerz*. C'est justement ce qui manque aux poètes élégiaques, qui sont confinés dans leur indivi-

dualité passionnelle, qui au surplus trouvent une libération esthétique dans le rêve, mais qui n'ont pas de véritables exigences ou inspirations religieuses (je ne parle pas, ici, de la religion officielle). Qu'est-ce que nous dirons donc de Lucrèce et de Virgile? et où trouverons-nous le critère pour distinguer la grande poésie?

A. La Penna.

— *L'elegia di Properzio* : Milano, Società Editrice « Vita e Pensiero », 1945, VIII-89 p.

Il n'y avait pas encore dans notre siècle un ouvrage qui se proposât d'éclaircir la vie sentimentale et poétique de Properce sous tous ses différents aspects et dans tout son développement. Julien Benda (*Properce ou les amants de Tibur*, Paris, Grasset, 1928) et Erich Reitzenstein (*Wirklichkeitsbild und Gefühlsentwicklung bei Properz*, dans *Philologus*, Supplementband XXIX [1936]) nous ont donné ce qu'il y a de plus intéressant à ce sujet, mais l'un ne voulait pas se mettre sur le plan de la critique littéraire, et l'autre n'a essayé d'expliquer qu'un aspect particulier, bien que très important, des élégies de Properce. Cet essai de M. Alfonsi se propose justement « di considerare la poesia di Properzio nel suo sviluppo e nella sua formazione, onde poter seguire i vari atteggiamenti nuovi e non contrastanti del poeta, e dare così nella storia della sua creazione anche quella della sua personalità artistica ». L'auteur se montre partout bien informé ; mais, comme il est bien loin de vouloir nous donner seulement un livre d'information, on se demande de quels *problèmes* il est parti dans son essai d'interprétation, en quoi il a voulu changer ou approfondir essentiellement l'interprétation du poète. Le développement de l'élégie de Properce est, dans ses grandes lignes, le même que la critique littéraire avait déjà fixé et que l'on peut retrouver, par exemple, dans l'introduction et dans le commentaire de Rothstein. M. Alfonsi veut apporter, me semble-t-il, une correction remarquable au jugement du premier livre, qui serait celui où l'idéalisation de la *puella* est le plus forte; mais, parmi les tons divers du premier livre, qui sont pathétiques, ou passionnels, ou affectueux, ou proches d'un jeu littéraire d'esprit, on ne peut pas affirmer que l'idéalisation mythique prédomine : le seul passage remarquable est, à cet égard, le commencement de 1, 3. S'il y a un ton dominant dans le premier livre, c'est celui d'un fin pathétique, de l'amour comme mal inéluctable empêchant toute vie sérieuse et rendant le poète capable de comprendre les chagrins amoureux des autres, fléchissant même ceux qui se croyaient orgueilleusement inattaquables (1, 1, 4, 6, 7, 10, 12, 13, 17, 18). Pathétique certainement proche de celui de l'élégie et de l'épigramme alexan-

drin, mais non pas *furor*, comme M. Alfonsi l'écrit (p. 16), en supposant une influence littéraire de Lucrèce sur laquelle on ne peut pas du tout se documenter. On retrouverait ce ton tragique tout au plus dans 1, 21 et 22, passages desquels on peut rapprocher 4, 1, 119 ss.

Les analyses des élégies sont conduites attentivement, mais souvent elles n'atteignent pas leur but et, en général, le commentaire est très rhétorique. Je regrette de n'en pouvoir donner ici que très peu d'exemples. Ainsi 1, 20 est une élégie de *lusus* alexandrin raffiné ou au moins affecté ; mais M. Alfonsi en est enthousiasmé : « Qui tutto il mito si traveste in magia di colore e di luce e armonia di suoni... Le parole greche trascritte nella loro grafia originale, non latinizzata, si prestano particolarmente a offrire effetti nuovi e ricercati di sonorità pittoresca... » (p. 11) ; or la transcription des mots grecs dans leur graphie originale n'est qu'une préciosité érudite. 1, 16 est une reprise assez faible de motifs hellénistiques des παρακλαυσίθυρα, mais M. Alfonsi y voit « una triste irrisione di sé, poeticamente realizzata da Properzio » (p. 22). 3, 12 est d'un ton affectueux, mais ne manque pas du jeu littéraire fin et léger caractéristique de Properce ; M. Alfonsi y retrouve « un profondo motivo spirituale, un rispetto austero della vita e della fedeltà coniugale ... » (p. 61).

Il faudrait discuter aussi, en quelques points, le développement culturel de Properce que M. Alfonsi nous trace. Dans une brève étude qu'il publia il y a quatre ans et dont il a recueilli les résultats dans son nouvel ouvrage (*De Sexti Properti elegia vigesima secunda libri primi*, dans *Convivium*, 1943, p. 42-43), il cherche à prouver que I, 22, née sous l'influence de la poésie alexandrine et néotérique, est une des premières pièces dans la chronologie de l'ouvrage de Properce. Mais F. Leo (*Das Schlussgedicht des ersten Buches des Properz*, dans *Nachr. der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, 1898, p. 470 ss.) et Wilamowitz (*Sappho und Simonides*, Leipzig, 1913, p. 297 ss.) ont assez prouvé que 1, 22 est un *Schlussgedicht* du *monobiblos*, c'est-à-dire qu'elle sert à clore le livre en en présentant l'auteur : il est donc évident qu'elle a été écrite lorsque le *monobiblos* était en train d'être publié et qu'elle est une des dernières pièces ou la dernière du premier livre. On peut bien admettre l'influence de la rhétorique (pour le σχῆμα du commencement, on peut rappeler, outre Virgile et Horace, cités par M. Alfonsi, Homère, α 170 et Hérodote, I, 35) et l'influence de l'épigramme : mais cela ne suffit pas pour placer I, 22 au commencement de l'activité poétique de Properce : l'influence de la rhétorique est assez grande dans l'élégie latine (R. Reitzenstein, *Hellenistische Wundererzählungen*, Leipzig, 1906, p. 152 ss.), et la dernière élégie de Properce, celle de Cornélie, la subit plus que les autres ; 2, 31, d'ailleurs, n'est qu'une épigramme du type ἐπιδεικτικόν, à laquelle Properce a donné la forme d'une élégie en

l'adressant à une personne déterminée, Cynthia. Je crois que les premières élégies de Properce sont 1, 16 et 1, 20, où le raffinement stylistique excessif ne masque pas les efforts du débutant et atteint mal son but ; elles sont les plus proches de la structure littéraire de l'élégie alexandrine : c'est au contact de celle-ci que Properce fait ses premiers essais.

Mais ce qu'il faut remarquer le plus, c'est qu'ici on ne retrouve pas le problème essentiel de la critique littéraire. M. Alfonsi ne nous donne qu'une description extérieure du sentiment et de la culture ; mais la forme de l'expression n'est pas analysée, on ne distingue pas ce qui est poétique, ce qui est littérature et jeu d'esprit de ce qui peut passer pour effusion passionnelle : tout est au même niveau. On comprend ainsi que l'auteur revienne à l'ancien enthousiasme des humanistes et philologues pour les élégies romaines, comme si Properce y avait la même *vocation* de poète ou atteignait une profondeur étrangère aux élégies érotiques. Pour retrouver, dans le quatrième livre, sa vigueur d'artiste, Properce devait remonter à la seule source véritable de sa poésie, c'est-à-dire à sa passion ou au rêve de Cynthia morte (4, 7 et 8).

A. La Penna.

— *Poetae novi. Storia di un movimento poetico* : Collezione Filologica, Serie B, 5, Como, C. Marzorati, 1945.

M. L. Alfonsi consacre un ouvrage de 200 pages aux *Poetae noui* : entreprise méritoire et utile ; les *néotéroi* ont fait l'objet de beaucoup de travaux de détail ; voici la première étude qui opère une synthèse. Le grand savoir de l'auteur, ses travaux sur Properce, sur Tibulle et, en général, sur l'élégie latine le préparaient à traiter cette difficile question. L'intérêt de son livre est réel. Négligeant toute recherche biographique, il entreprend de caractériser les œuvres, de distinguer en quoi les individus se rattachent à une même tendance, tout en conservant leur physionomie particulière.

Il commence par les prédécesseurs. D'abord, Lutatius Catulus ; il reprend à Büttner (*Porcius Licinus...*, Leipzig, 1893) l'idée d'une anthologie qui aurait groupé des poèmes de Catulus, de Valérius Aedituus et de Porcius Licinus : rien de moins prouvé ; au même auteur il emprunte aussi la thèse d'un « cercle » de Lutatius : les savants italiens reviennent volontiers à cette conception, qui paraissait abandonnée ; M. Alfonsi a le tort (p. 11-12) de considérer comme acquise l'existence de ce cercle, fort problématique pour le moins. A cette occasion (p. 15), il souligne la connexion qui rattache la « poésie nouvelle » à l'atticisme oratoire : il faudrait pourtant se rappeler que l'éloquence du *néotéros* Memmius est de caractère asianiste. Dans son étude du groupe Laevius, Matius et

Suéius, M. Alfonsi néglige le beau travail de De la Ville de Mirmont sur Laevius (*Études sur l'ancienne poésie latine*, p. 220-345) et celui de Galdi (*Laeviana*, dans *R. I. G. I.*, 1925, p. 153 sq.) ; à propos de Suéius, il ne cite ni F. della Corte, *Marco Seio Nicanor*, dans *R. Fil.*, 1935, p. 240 sq., ni J. Collart, *Une victime de Varron*, dans *Mélanges Ernout*, 1940, p. 84 sq. ; mais il a d'excellentes pages sur la musicalité de Laevius (p. 20) et sur sa critique littéraire (p. 22) : à ce propos, il aurait eu avantage à rattacher plus fortement l'attitude de Laevius au vaste mouvement de critique littéraire versifiée qui traverse toute la latinité. Passant à ceux qui constituent vraiment le groupe des *néotéroi*, M. Alfonsi montre leur goût du style raffiné, leurs scrupules d'écrivains ; il est moins énergique pour souligner les différences, et il omet les antagonismes : or, les *néotéroi* n'ont-ils pas continué la querelle de l'épopée et de l'épyllion, qui avait mis aux prises Callimaque et Apollonios? Dans cette étude des *néotéroi*, les remarques intéressantes abondent (ainsi, p. 38, sur le caractère mythologique de la *Lydia ;* p. 44-45, sur l'attribution à Bibaculus d'une épopée en l'honneur de César) ; mais je ne crois point à l'existence d'un « cercle » de Valérius Caton (p. 35) ; et il est difficile d'affirmer le caractère réaliste et pratique de la poésie de Bibaculus (p. 43) : ces fragments sont si menus !

M. Alfonsi consacre à Catulle un long chapitre, où il montre la complexité des influences littéraires qui agirent sur lui. A propos de ce qu'il nous dit de la nénie, je rappelle la note qui, dans la *R. É. L.*, 1947, p. 74 sq., a été consacrée à ce sujet par M. Herescu, auteur d'un excellent *Catullo* (Roma, 1943). Autre omission : M. Alfonsi ne signale pas l'article, essentiel, de O. Weinreich sur l'*Attis*, dans *Mélanges Cumont*, I. En revanche, les rapports de l'élégie et de l'épigramme (p. 63), l'action de Parthénios (p. 70) sont établis avec vigueur. Cinna et Celsus sont sacrifiés à Catulle : les hasards de la tradition faussent, sans doute, ici la réalité. Traitant ensuite de Varron de l'Aude (p. 77 sq.), M. Alfonsi, qui, en général, paraît très au courant des moindres travaux italiens, omet en revanche l'article fondamental de El. Hofmann (*Die liter. Persönlichkeit des P. Terentius Varro Atacinus*, dans *Wien. Stud.*, 1928, p. 159 sq.), qui analyse l'œuvre dans son évolution ; je crois que son chapitre serait à reprendre en fonction de ce travail. J'aimerais aussi plus de netteté, et de nuances, quand il nous déclare (p. 87) que la poésie des *néotéroi* tend à acquérir une musicalité interne : n'était-ce pas déjà le but d'Ennius? Qu'elle ait visé à l'élégance et à la subtilité, c'est l'évidence ; il nous importerait davantage de savoir quelle était la nature exacte de cette élégance et de ce raffinement ; j'en dirai autant pour le mélange du réalisme et de l'idéalisme, termes commodes et vagues (p. 90).

Puis l'auteur quitte les *néotéroi* pour rechercher des traces de leur ac-

tion après eux. Il les décèle chez Gallus, chez Properce (de très bons passages, p. 97 sq.), dans le *Catalepton* (lacune : Galletier, éd. *Catalepton*, Paris, 1920), les *Géorgiques* (lacune : Magd. Schmidt, *Die Komposition von Virg. Georgica*, Paderborn, 1930), chez Horace, Valgius, Domitius Marsus (tout cela intéressant et plein d'érudition intelligente), sur Mécène (trop sacrifié : M. Alfonsi connaît pourtant le livre de P. Lunderstedt, *De C. Maecenatis fragmentis, Comment. phil. Ienens. IX, 1*, Leipzig, 1911). L'enquête se prolonge, perdant de sa netteté, plus elle s'éloigne de son point de départ. Le livre se termine par quatorze courts articles, groupés en appendice : je regrette qu'ils n'aient pas été intégrés au cours de l'ouvrage.

Dans l'ensemble, et malgré les critiques formulées, le livre de M. Alfonsi révèle beaucoup de goût et de science. L'on devra le rectifier, le compléter. Mais, pour longtemps, il sera absolument nécessaire à qui désire étudier les *néotéroi*, dont l'œuvre marque un moment, essentiel et complexe, de la poésie latine.

H. Bardon.

— *Divers tirés-à-part*, publiés dans des revues philologiques italiennes entre 1942 et 1947.

Pour contribuer à rétablir les cordiales relations qui, avant guerre, unissaient les philologues d'Italie à ceux de France, M. L. Alfonsi a eu la gentille pensée d'adresser à la *Revue des Études latines* une quinzaine de tirés-à-part des articles qu'il a publiés depuis 1942. Ces travaux s'étendent sur des siècles de latinité : de Cornélius Népos (*Rend. Ist. Lomb., Lett.*, LXXVI, II, 1942-1943, p. 1 sq.) au poème de Guido di Ivrea (*Convivium*, 1947, p. 394 sq.). Néanmoins, l'auteur évite la dispersion : il se préoccupe surtout des rapports de la philosophie et de la littérature, ou de l'histoire de l'élégie ; il nous montre, avec une foi convaincante, l'influence d'Aristote sur Cicéron, celle de Cicéron sur Ovide, celle d'Aristote ou de Platon sur Horace (*A. e R.*, 1942, p. 59 sq.), celle de Cicéron sur Virgile (*A. e R.*, 1942, p. 93 sq.) ou sur Boèce (*A. Ist. Ven. Lett.*, CII, II, 1942-1943, p. 723 sq.). Tous ces articles dénotent beaucoup de pénétration et d'originalité d'esprit. L'auteur s'efforce de replacer les auteurs qu'il étudie (et, avec prédilection, il s'attache aux moins connus) dans la vie intellectuelle de leur temps ; de ce point de vue, ses recherches sur Domitius Marsus (*M. Ac. Padova, Lett.*, LIX, 1942-1943, p. 1 sq.) ou Maximien (*A. Ist. Ven., Lett.*, CI, II, 1941-1942, p. 333 sq.) sont intéressantes. Et j'apprécie l'érudition, la souplesse d'esprit — parfois inventive — avec lesquelles il s'applique à retrouver ce que fut l'art d'un Valgius Rufus ou d'un Varius (*Aevum*, 1943, p. 242 sq.). Il n'est pas surprenant, vu la variété des sujets et leur nature, que M. Alfonsi n'em-

porte pas toujours l'acquiescement. Peut-on, à propos de Valgius Rufus, dont il reste dix-sept vers mutilés, discerner avec tant de précision l'action des *néotéroi*, puis un glissement vers le classicisme augustéen? La position littéraire de Domitius Marsus, dont subsiste une seule épigramme, et obscure, n'est guère plus certaine. Je ne crois pas que le poème « sur le bois de Grynium » (*R. F. I. C.*, 1944, p. 46 sq.) ait fait partie du recueil des élégies de Gallus ou ait constitué le début de l'une d'elles : la démonstration que tente M. Alfonsi s'oppose à l'affirmation catégorique de Servius, à la lettre même de la 6e Bucolique et à ce qu'on y entrevoit de l'évolution de Gallus. Lorsque M. Alfonsi fait de la critique de texte, il procède d'ordinaire avec prudence ; il a raison, dans Properce 2, 34, de maintenir le *sim* du ms. *O* (*R. F. I. C.*, 1946, p. 116 sq.), mais sa correction de Calvus (Morel, frgt 12 : *M. Ac. Padova, Lett.*, LIX, 1942-1943, p. 1 sq.) est plus discutable ; à propos du même Calvus, la distinction entre les *poemata* et les *carmina* serait à établir avec plus de force.

Je signalerai enfin quelques lacunes. M. Alfonsi est au courant de la bibliographie italienne de ses sujets et, à un degré moindre, de la bibliographie allemande ; il est moins bien informé sur les travaux de langue française. Il aurait utilisé avec profit l'*Étude critique sur les commentaires... de Boèce* de M. Courcelle (*A. H. M. A.*, 1939, p. 5-140) (à propos des articles consacrés à Boèce dans *A. Ist. Ven., Lett.*, CII, II, 1942-1943, p. 707 sq., et dans *Aevum*, 1945, p. 142 sq.), le livre de M. Hubaux sur *Les thèmes bucoliques de la poésie latine* (à propos de la poésie augustéenne, dans *Aevum*, 1943, p. 242 sq.) et celui de M. Van den Bruwaene sur *L'influence culturelle du cercle de Scipion Émilien* (à propos de Cornélius Népos, dans *Rend. Ist. Lomb., Lett.*, LXXVI, II, 1942-1943, p. 1 sq.).

Dans l'ensemble, l'on admire la fécondité de M. Alfonsi. Il n'est jamais prolixe, et la démarche de son esprit est sûre : il a de la gravité jusque dans l'imagination, et l'élégie même le trouve sans faiblesse. Il possède, enfin, le sens des réalités historiques, le don de recréer les milieux et l'éminente vertu de sympathie. Tant de savante curiosité, tant de trouvailles lui assurent l'audience de tous ceux qui s'intéressent aux études latines et le classent parmi les meilleurs philologues italiens de notre temps.

H. Bardon.

Folco Martinazzoli, *Seneca. Studio sulla morale ellenica nell'esperienza romana* : Firenze, la Nuova Italia, s. d. (1945), 1 vol. in-8°, 306 pages, 180 lires.

M. Martinazzoli, professeur à l'Université de Cagliari, étudie successivement dans l'œuvre de Sénèque la rhétorique, le théâtre (il y voit une

œuvre de jeunesse), l'ascétisme laïque, le problème moral : quatre chapitres qui ne sont pas assez liés et qui, d'autre part, n'embrassent pas toute la pensée du philosophe. On retiendra au dernier chapitre l'essai consacré à l'*animus*, pouvoir intérieur de l'homme par quoi il s'oppose au monde ; l'auteur suit cette notion et ses variations à travers toute l'œuvre depuis le *de Ira* jusqu'aux *Lettres à Lucilius* et conclut que Sénèque a résolu le problème qui se pose à tout être — et qui s'est posé à lui-même avec des exigences extrêmes — en jetant un pont entre la pensée et l'action. Bien qu'il cite des Français dans ses notes et des Anglo-Saxons dans sa bibliographie, M. Martinazzoli s'inspire surtout des Allemands et, entre autres, de la *Geschichte der Autobiographie* de G. Misch. Sa *Nota Bibliografica* est inutilisable, car tout y est sur le même plan ; j'y remarque de regrettables lacunes comme celle de l'*Histoire de la philosophie* d'E. Bréhier et, plus encore, de la thèse de Ch. Burnier (1908), qui est un chef-d'œuvre trop peu connu. Le livre est surtout attachant par sa sympathie, son enthousiasme ; en tout cas, il marque un grand progrès sur le livre de C. Marchesi, qui n'était qu'une suite de traductions de Sénèque reliées par des considérations qui ne les enrichissaient guère.

Marcel DURRY.

Enrica MALCOVATI, *M. Anneo Lucano* : Milano, Hoepli, 1941, 1 vol. in-8°, 137 pages.

Le petit livre de Mme Malcovati est écrit dans un esprit de sympathie discrète pour un auteur qui a plutôt appelé les enthousiasmes juvéniles ou les sévérités passionnées. Il ne s'en lit pas avec moins de plaisir, bien qu'on puisse lui reprocher parfois de s'arrêter un peu au seuil des problèmes. En ce qui regarde la vie, l'auteur nous propose de sérieuses raisons de ne pas accepter la version si sévère pour le rôle joué par le poète après l'échec de la conjuration de Pison : il reste fidèle à l'idée, que je ne crois pas juste, d'un changement dans le poème, où se refléterait une variation d'attitude à l'égard du régime impérial. Mais c'est l'idée traditionnelle. Sur le stoïcisme de Lucain, il y aurait bien plus à dire, mais ce qui est dit est juste. Contre Jules Giraud ou contre Nisard, on montre que le portrait de César a sa force et sa grandeur. De bonnes choses aussi sur l'art du poète, sur sa fortune posthume. Mais, convenons-en, le livre plus ample que mériterait Lucain n'est pas encore écrit.

Pierre BOYANCÉ.

Pierre FABRE, *Essai sur la chronologie de l'œuvre de saint Paulin de Nole* : Thèse de Paris, 1948, 144 pages.

Le sujet de cet ouvrage, qui avait été présenté à la soutenance en

exemplaire dactylographié, et qui vient d'être imprimé dans la Collection de l'Université de Strasbourg, est en relation étroite avec la thèse principale de M. Fabre, relative à Paulin de Nole et ses amis. Avant d'entreprendre une étude littéraire sur les étapes de la pensée ou des sentiments de Paulin, l'auteur éprouvait naturellement le besoin de fixer avec précision la chronologie des œuvres de ce Père de l'Église ; en effet, l'ordre dans lequel la tradition manuscrite présente ces pièces n'est pas un ordre chronologique, sauf pour les *Natalicia*.

M. Fabre passe en revue toutes les œuvres attribuées à Paulin dans l'édition Hartel du *Corpus de Vienne;* il cherche à en établir, d'une part, la chronologie relative, d'autre part, la date réelle, en fonction de repères extrinsèques : événements politiques ou religieux. Pour quelques pièces dont l'attribution est peu sûre, il est conduit, en outre, à discuter l'authenticité.

Le sujet est neuf ; il n'existait guère sur la question qu'une dissertation de Reinelt et quelques articles sur des points particuliers. Il est important : songeons, en effet, que la plupart des œuvres de Paulin s'échelonnent sur les années 385-410, époque de floraison littéraire, marquée notamment par les noms de Claudien, Jérôme, Augustin, époque aussi de catastrophes politiques, marquée par l'intrusion des Barbares en Gaule et en Italie. La méthode adoptée est d'une très grande technicité, ce qui rend la lecture ardue ; comme on le conçoit aisément, un sujet aussi spécial exige plus de dialectique érudite que d'agréments littéraires ; il ne peut comporter d'autre conclusion qu'un sec tableau chronologique ; le résultat véritable de l'enquête est pourtant de conséquence : elle apporte le fondement grâce auquel M. Fabre peut ensuite, dans sa thèse principale, établir la courbe de l'évolution de Paulin.

Dans cette recherche de détail, l'auteur réussit à introduire un principe de composition : il groupe les lettres ou les poèmes qui se rapprochent naturellement, par exemple les lettres adressées à un même destinataire ou portées par un même messager, les poèmes qui roulent sur un même sujet. Il constitue des séries : lettres à Sévère, correspondance avec Augustin, avec Ausole, *Natalicia*, etc..., ce qui est indispensable pour la fixation de la chronologie relative ; il peut alors aller du connu vers l'inconnu, comme l'indique un de ses paragraphes : « autres lettres portées par des messagers déjà connus ». Une lettre adressée à Sévère, dont la date est sûre, sert ainsi à dater des lettres portées par le même messager à d'autres qu'à Sévère. L'étude de la durée des voyages et des séjours des messagers est infiniment plus poussée que dans la thèse de D. Gorce sur *Le port des lettres*, et mène à des conclusions chronologiques du plus haut intérêt. Ce travail permet, en outre, de déceler l'existence de *trous* dans la correspondance : quantité de lettres perdues.

Notons aussi l'intérêt d'une autre méthode d'investigation, fondée sur le développement de la pensée de Paulin à propos d'une même parole de l'Écriture (par exemple, p. 79 et suiv., l'interprétation par Paulin du *cophinus stercoris*, dont parle Luc, XIII, 8, s'enrichit d'une lettre à l'autre).

Loin de prendre systématiquement le contre-pied de ses devanciers, M. Fabre pratique à leur égard l'ignorance provisoire ; il conduit sa recherche à l'aide des seuls documents anciens, élabore sa théorie, la confronte seulement ensuite avec celles qu'avaient émises les érudits ; il décèle alors leurs points faibles (voir, par exemple, la chronologie des « premières lettres africaines »). Il arrive que sa conclusion confirme les dates déjà préconisées par Reinelt ou Babut ; mais souvent M. Fabre aboutit à une conclusion personnelle, soit qu'il ait découvert un critère pour opter entre plusieurs dates déjà proposées, soit qu'il propose une date entièrement nouvelle. L'examen du tableau final permet facilement d'apercevoir le détail de ces nouveautés.

On hésitera pourtant à se rallier dans tous les cas aux conclusions de M. Fabre. Pour chaque pièce, il croit possible d'établir une date sûre ou au moins vraisemblable, et cherche à la préciser au maximum (« s'il faut préciser » est une formule qui revient plusieurs fois). Cet optimisme *a priori* est assurément nécessaire au moment où l'on entreprend l'enquête. Mais il vaudrait peut-être mieux, quelquefois, savoir se résigner à ne pas préciser, lorsque la précision est fondée sur des vraisemblances ténues ou contestables, argument *ex silentio*, par exemple. Il est un peu inquiétant de voir proposer une date pour le *Carm. IV*, qui est en réalité, si je ne m'abuse, non de Paulin de Nole, mais de Paulin de Pella (cf. p. 107, n. 3, et *Vigiliae christianae*, t. I, 1947, p. 101-113). Inversement, au lieu de se borner à dater les œuvres éditées par Hartel, n'eût-il pas été nécessaire d'étudier aussi ce que nous savons des lettres perdues, lorsque les réponses des destinataires sont conservées? Telle la correspondance avec saint Jérôme, qui eût fourni matière, dans la thèse principale, à un chapitre sur l'évolution de l'amitié entre les deux hommes (cf. *R. É. L.*, t. XXV, 1947, p. 250-280).

Dans le détail, quelques démonstrations appellent une réserve ou seraient susceptibles d'une confirmation. La chronologie des *Natalicia* semble examinée de moins près que celle des *Lettres*. M. Fabre admet, p. 114, que les *Natalicia*, dans la tradition manuscrite, sont classés selon l'ordre chronologique, et que chacun d'eux décrit les événements de l'année écoulée. Il est conduit ainsi, par voie déductive, à dater le *Carm. XIX* de janvier 405. Mais il n'a pas tenu compte d'un indice chronologique qui s'accommode mal avec cette date : le vers 445 mentionne le fait que les sacristains de Paulin ont hébergé un déserteur, ou

prétendu tel. On ne s'explique pas l'arrivée à Nole d'un déserteur entre janvier 404 et janvier 405, période d'accalmie où Alaric est provisoirement hors de jeu et où l'invasion de Radagaise est encore imprévisible. Cet épisode devrait plutôt être mis en relation avec *Cod. Theod.*, VII, 18, 11 et 12, du 24 février et du 25 juillet 403, où sont prescrites des peines très graves contre les déserteurs et les *desertorum occultatores*. Je croirais donc plus aisément que ce *Carm. XIX* est de janvier 404 ou même 403.

Les arguments apportés contre dom Morin en faveur de la date de 396 (et non 395) pour l'élévation d'Augustin à l'épiscopat ne sont pas tous également probants. Que, dans la préface de l'*Ad Simplicianum*, Augustin appelle le destinataire *pater*, ne prouve pas que Simplicien était alors évêque ; car Ambroise évêque appelait Simplicien *pater*, quoique celui-ci fût encore simple prêtre (cf. Ambroise, *Epist.* XXXVII, 2, *P. L.*, t. XVI, 1084 B : « *paternae* gratiae » ; Augustin, *Conf.*, VIII, 2, 3, 37, éd. Labriolle, p. 177 : « Perrexi ego ad Simplicianum, *patrem* in accipienda gratia tunc episcopi Ambrosii et quem uere ut *patrem* diligebat »). D'évêque à évêque, l'appellation normale serait, du reste, *frater*. Ici, *pater* est donc, de toute façon, un terme exceptionnel d'affection et de respect (cf. p. 11, n. 6).

Parfois, au contraire, une hypothèse de M. Fabre pourrait faire place à une certitude. A propos de la correspondance entre Paulin et Rufin, il écrit, p. 95, que les projets de départ de Rufin ont « pu prendre corps dès avant 409 ». Or, Gerontius, *Vita Melaniae, cap.* XXXIV, éd. Rampolla, nous atteste que ce départ est antérieur à l'assassinat du préfet de Rome Pompeianus (octobre ou novembre 408). F. Murphy, *Rufinus of Aquileia*, Washington, 1945, date le départ de Rufin de l'an 407. On regrette que M. Fabre n'ait pas connu cet ouvrage, ni non plus, directement, la dissertation d'A.-P. Muys, *De Briefwesseling van Paulinus v. Nola en Augustinus*, Hilversum, 1941.

Nul n'ignore comme il est difficile, en matière chronologique, de fixer une certitude inébranlable. M. Fabre y parvient le plus souvent. Les menues chicanes ci-dessus (corriger aussi, p. 56, « invasion suève » en « invasion ostrogothique ») ne visent nullement à rabaisser les mérites de l'ouvrage : il suppose de longues années de recherches ardues et de mûre réflexion ; pour qui s'intéresse aux règnes de Théodose et d'Honorius, il apporte désormais un supplément considérable aux *Jahrbücher* de Rauschen. On souhaiterait voir un jour un étudiant entreprendre une enquête aussi minutieuse sur la correspondance d'un Augustin ou d'un Sidoine Apollinaire. Il ne saurait trouver meilleur modèle que le livre de M. Fabre, travail neuf, probe, conduit de main de maître.

Pierre COURCELLE.

Richard B. Sherlock, *The syntax of the nominal forms of the verb, exclusive of the participle, in St. Hilary* : The Catholic Univ. of America Press, Washington, 1947, 365 pages.

Gros effort pour un résultat un peu maigre et quasi attendu, qui tient en vingt pages de conclusion : saint Hilaire est fidèle à l'usage classique, tempérant seulement son conservatisme de l'adhésion à certaines formes de la latinité postérieure, profane et chrétienne. C'est ce qu'avaient déjà montré Brown, Kinnavey, Gimborn (cf. p. 341). Que nous apprend donc cette nouvelle enquête? Je n'ose répondre à la question, par crainte de ne pas témoigner à l'auteur le respect que mérite son labeur ; mais qu'il est donc dommage de voir consacrer une fois de plus tant de temps et de peine à une monographie d'auteur qui ne conduit qu'à confirmer par une pléthore d'exemples des faits connus ! Les auteurs chrétiens n'auraient-ils donc rien d'autre à nous apprendre? Des études comme celles de Mlles Pétré ou Mohrmann (je ne pense pour l'instant qu'aux questions de langue) nous montrent bien qu'il n'en est rien. Pourquoi l'équipe de travail de Washington, qui dispose de si belles ressources et de travailleurs aussi avisés que M. Sherlock, ne se décide-t-elle pas à entreprendre des enquêtes orientées vers les faits, les procédés, les tendances, les innovations, l'adaptation à une mentalité nouvelle, au lieu de reprendre éternellement les mêmes études des mêmes questions à propos de quelque nouvel auteur, sans profit qui réponde au labeur et au réel mérite?

J. Marouzeau.

Histoire.

Ulrich Kahrstedt, *Geschichte des griechisch-römischen Altertums* (Weltgeschichte in Einzeldarstellungen) : Münchner Verlag (antérieurement F. Bruckmann Verlag), 1948, 588 pages et une carte.

Lentement la science allemande se remet du cataclysme. Voici un fort volume, élaboré depuis des années, dont la parution a traîné, retardée par les événements. Aussi l'ouvrage présente-t-il les signes d'une maturité qu'on se plaît à reconnaître. La contre-partie n'en est que plus sensible : les restrictions matérielles ont imposé le renoncement à tout appareil bibliographique et scientifique. Le livre n'est pas destiné au spécialiste. Ce n'est pas même un bilan de ces dernières années. L'auteur prévient loyalement que, coupé des apports étrangers, il n'a pu profiter des matériaux rassemblés notamment par Rostovtzeff dans sa *Social and Economic History of the Hellenistic World.* Déçu par le préambule, le lecteur se rassérène en parcourant des pages denses, mais claires, dépouillées de la phraséologie équivoque qui, sous la pression de l'actua-

lité, avait envahi la science historique d'outre-Rhin. Il rend hommage à l'esprit de synthèse qui, tour de force, a réussi à fondre dans un bloc d'une seule coulée une histoire synchronisée de la Grèce et de Rome, sans que les facteurs politiques, économiques et sociaux pâtissent en netteté. Signalons, parmi les plus intéressants, les chapitres *Wirtschaft und Kultur der frühen Kaiserzeit, Die Kultur der hohen Kaiserzeit : Die Krisenzeichen* : ils sont loin d'être périmés [1].

J. Béranger.

Giuseppe Corradi, *Le grandi conquiste mediterranee* : Istituto di studi romani, Storia di Roma, vol. III, Bologna, Cappelli, 1945, in-8°, 558 pages, 600 lire.

Une *Histoire de Rome* (en 30 volumes) comprend nécessairement un tel livre ; c'est sans doute la justification la plus évidente de celui-ci. Après les synthèses de G. de Sanctis, de Pais-Bayet ou du tome VIII de la *Cambridge History*, pour ne citer que les ouvrages qui donnent à l'exposé des faits une ampleur comparable, on peut douter, en effet, que les connaissances, les méthodes ou les perspectives se soient assez profondément renouvelées pour permettre d'écrire un livre tout à fait original. M. Corradi ne paraît d'ailleurs pas y avoir visé : ni l'organisation de la matière ni la présentation des événements ne réservent au lecteur de grandes surprises : les chapitres proprement narratifs consacrés aux campagnes militaires de 200 à 133 sont encadrés de tableaux d'ensemble (*Rome et l'Italie à la fin de la seconde guerre punique ; les pays de la Méditerranée au début du IIe siècle ; Rome, l'Italie, la Méditerranée à la fin des grandes conquêtes*) et complétés par un chapitre sur les structures de l'État romain dans la première moitié du second siècle. Sur l'interprétation générale de la politique romaine, M. Corradi semble préférer chaque fois les solutions moyennes ou réserver son jugement ; peut-être, dans une œuvre collective, est-ce finalement le parti le plus honnête. L'impression d'ensemble qui se dégage pourtant du livre est que les Romains, s'exagérant parfois les périls qui les menaçaient, se sont trouvés de proche en proche entraînés toujours plus loin par la nécessité de défendre et d'organiser les territoires sur lesquels ils avaient mis la main (p. 92 sqq., 456-457). C'est seulement vers 150 que s'opère un tournant dans leur politique : non contente désormais d'assurer une hégémonie sur des États vassaux, Rome se fait proprement conquérante ; c'est que l'influence des gens d'affaires a grandi, c'est que la vieille aristocratie, jusqu'alors rebelle à l'organisation de gouvernements provinciaux,

1. L'éditeur annonce pour un avenir problématique un volume complémentaire de planches. U. Kahrstedt a publié une *Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit* (München, 1943) — introuvable.

s'engage décidément dans cette voie (p. 348). Dans cette évolution qui à certains égards conduit à une exploitation du monde, tout n'est pas, d'ailleurs, effet ou principe de corruption, de décadence (p. 398) ; à tout prendre, la politique romaine sera dès cette époque plus impériale déjà qu'impérialiste (p. 439). Le livre, d'une présentation matérielle fort agréable, bien imprimé, joliment illustré, rendrait sûrement plus de services s'il n'était entièrement dépourvu de notes : ni références aux sources, ni discussions particulières ; la chose est évidemment d'autant plus gênante que les faits sont présentés, en rapport avec l'ampleur du livre, dans un détail plus menu. Ce défaut n'est corrigé qu'en partie par des appendices où l'auteur établit le bilan des recherches actuelles sur une demi-douzaine de questions générales (l'aristocratie romaine, la crise religieuse, les recensements, etc...), puis dresse une bibliographie critique assez explicite des travaux relatifs à la matière de chacun de ses chapitres.

Jacques PERRET.

Francisco Rodriguez ADRADOS, *El sistema gentilicio decimal de los Indoeuropeos Occidentales y los origines de Roma* : Consejo superior de investigaciones cientificas, Instituto « Antonio de Nebrija », Monografias y anejos de « Emerita », VII, Madrid, 1948, in-8°, 192 pages.

Sur la foi d'un texte de Denys d'Halicarnasse (II, 7, 2-4), Niebuhr avait jadis supposé que l'organisation sociale de la Rome primitive s'encadrait dans un schéma numérique simple : tribus divisées en 10 curies, elles-mêmes divisées en 10 unités plus petites qui devaient être les *gentes*. Mais à l'examen le texte de Denys apparaît suspect, une certaine part de confusions et d'hypothèses personnelles y semble indéniable ; les critiques de Mommsen enterrèrent la théorie. Par ailleurs, la tendance, très répandue naguère, à se représenter la Rome des origines sous un aspect extrêmement primitif répugnait à admettre dès cette époque une aussi belle ordonnance : il semblait notamment qu'il y eût contradiction entre ce principe d'organisation presque abstrait et l'importance incontestable de réalités concrètes, les *gentes*, sans doute très diverses sous le rapport du volume et de l'influence. M. Adrados reprend la théorie de Niebuhr, il la pousse beaucoup plus loin, il lui donne surtout une assise beaucoup plus large. Comme les Anciens sont unanimes à l'affirmer, le Sénat romain primitif est un Sénat de 100 membres, sénat tribal où s'assemblent les chefs des 100 *gentes*, groupés eux-mêmes en 10 décuries qui correspondent aux 10 curies ; le groupement des *gentes* en curies joue son rôle dans la nomination des sénateurs qui doit se faire *curiatim* (*Lex Ovinia*, ap. Festus, p. 246 M.) et les décuries sénatoriales interviennent encore historiquement dans certaines procédures ar-

chaïques comme le tirage au sort de l'interroi. Mêmes principes dans l'organisation militaire : la Rome des trois tribus dispose de 3,000 fantassins et 300 cavaliers ; il en est donc 1,000 et 100 par tribu ; naturellement le *tribunus* (en grec χιλίαρχος) est le chef du contingent fourni par la tribu, le *miles* celui qui fait partie des 1,000 ; les 30 manipules de la levée annuelle (*legio*) sont en rapport avec les 30 curies, qui fournissent donc chacune 100 fantassins et 10 cavaliers. En pleine période historique, l'organisation des colonies romaines garde ces structures anciennes avec un sénat de 100 membres nommés décurions. Enfin, le sol est occupé, puis partagé, de la même manière : la base territoriale de la tribu romaine primitive, plus tard de la colonie, est la *centuria*, territoire d'étendue variable, mais régulièrement composé de 100 *heredia* attribués à chaque *gens*, plus tard à chaque famille d'occupants ; aux origines de Rome, les *gentes* apparaissent encore pour cette distribution groupées par curies (Dion. Hal., II, 7, 4), d'où peut-être le nom de *decumanus* donné à l'axe qui traverse les 10 groupes de 10 lots. Ce système si cohérent a disparu pour plusieurs raisons : il a été battu en brèche, comme toutes les institutions romaines primitives, par les rois étrusques et surtout par Servius Tullius ; il était lié à la structure gentilice de la société et celle-ci n'a cessé de s'affaiblir ; les transformations de l'appareil militaire sous la poussée des nécessités stratégiques et tactiques lui auront porté le dernier coup. Mais le plus important est que, dans un cadre social de plus en plus fixe, correspondant à une ville établie, ces structures schématiques devaient cesser bien vite de correspondre à la réalité, à mesure qu'on voyait certaines *gentes* s'éteindre, d'autres se multiplier.

C'est qu'en réalité un tel système, en raison même de son schématisme abstrait, n'est viable que dans un état social mouvant : la fluidité d'une société où les groupes plus importants tendent à l'éclatement, les plus petits à la coalition, permet au schéma de ne pas perdre contact avec le réel, tandis que la simplicité du schéma apporte à la société les structures élémentaires qui l'empêchent de se dissoudre et lui permettent de se défendre ; que l'on songe notamment à l'organisation des contingents militaires ou à la distribution du sol qui, si primitives qu'on les suppose, requièrent toujours un minimum d'uniformité et de régularité. De fait, l'enquête ethnographique révèle que bien des sociétés primitives ont connu ou connaissent aujourd'hui de tels types d'organisation dont la rigidité extérieure compense précisément le manque de tension interne. Sur la seule inspection des faits romains, M. Adrados est donc enclin à reporter les origines du système à une époque beaucoup plus ancienne, sans doute celle des migrations indo-européennes où la société dut présenter justement le maximum de fluidité interne, tout en ayant

à faire face au dehors à des tâches qui réclamaient beaucoup de solidité et d'efficience.

Ici, bien entendu, l'historien, naguère ethnographe et sociologue, doit se faire comparatiste : si le système romain primitif remonte à l'époque indo-européenne, on doit en retrouver ailleurs les analogues. Ce sont les faits germaniques qui offrent les parallèles les plus frappants : dans la communauté tribale, le *pagus* de César et de Tacite, on retrouve, en effet, sénat de 100 membres (Tac., *Germ.*, XII, 3), contingent de 100 hommes d'élite, cavaliers et parabates (*Ibid.*, VI, 4-5), et de 1,000 fantassins (Caes., *B. G.*, IV, 1, 4), distribution du territoire tribal, le *huntari*, en 100 lots attribués à chaque famille ; en Germanie comme à Rome, le système se désagrégera avec la structure gentilice : chez les Wisigoths, l'unité d'infanterie garde le nom de *centena* (parce que c'est le contingent des 100 *gentes* de la tribu), mais le chef s'appelle *millenarius* (parce qu'il commande à 1,000 hommes) ; la discordance des deux noms est révélatrice. Chez les Celtes, ce système a complètement disparu en Gaule où l'on sait que l'évolution sociale a été plus rapide, mais il en reste des vestiges chez les Gallois où l'unité territoriale (tribale) porte le nom de *cantref*, les 100 unités d'exploitation et de culture, dans la Galicie et les Asturies où des inscriptions romaines nous font connaître sous le nom de *centuriae* des groupements intermédiaires entre la famille et la cité et qui doivent eux aussi correspondre à la tribu de 100 *gentes*, le même mot se retrouvant, d'ailleurs, d'une façon significative, chez Hygin pour désigner un mode de tenure propre à l'Espagne. En ce qui concerne les Italiques, M. Adrados reprend longuement l'obscur passage des *Tables Eugubines* II b 1 sqq. ; après Schulze, Rosenberg, Devoto, il y reconnaît naturellement une énumération des 10 « curies » fondamentales d'Iguvium, et ce fait qui évoque d'aussi près les réalités romaines est déjà d'importance pour sa thèse, mais il croit encore trouver dans le second mot de la première ligne (TEKURIES) la preuve que ces « curies » portaient en réalité le nom de décuries, ce qui pourrait bien correspondre à la terminologie romaine primitive (*curia* n'est sans doute que le nom de l'endroit où l'on s'assemble : **ko-wiriyā*) et établirait, en tout cas, qu'à Iguvium, comme à Rome, chaque « curie » comprenait 10 *gentes* ; il nous a paru impossible de résumer ici une argumentation subtile et touffue qui nous a d'ailleurs laissé hésitant.

Le livre est écrit dans l'ensemble avec un brio qui en rend la lecture fort attrayante ; il semble bien au courant ; en ce qui concerne les sociétés celtiques d'Espagne, il met adroitement en œuvre des données importantes et rarement encore utilisées ; surtout il donne à penser. Est-ce la faute de l'auteur (ou de sa thèse) si l'on éprouve pourtant une certaine crainte à s'engager avec lui : les jeux de chiffres, les schémas

simples, trop faciles à dégager de toute réalité un peu complexe, inspireront toujours à certains bons esprits une aversion insurmontable. Les faits romains, les plus importants, ne nous sont connus que par des textes tardifs, susceptibles d'interprétations diverses ; les données germaniques et celtiques, plus sûres peut-être, ont aussi un contenu beaucoup moins riche (l'échelon intermédiaire entre la tribu et la *gens*, l'équivalent de la « curie » romaine, fait défaut et l'on est toujours tenté de se demander si des rapports numériques simples, en cas qu'ils n'aient pas été inventés par des historiens amis de symétrie, ne tendraient pas à s'établir d'eux-mêmes, et donc sans rappeler une origine commune, chez tous les peuples usant du système décimal ; ce scrupule se fait particulièrement instant lorsqu'on voit M. Adrados alléguer à l'appui de sa thèse la distinction de 100 οἶκοι et l'existence d'une assemblée de 1,000 membres (correspondant au nombre des hommes en armes) chez les Locriens d'Italie. Et pourtant l'ensemble de la construction demeure bien saisissant. En ce qui concerne les origines romaines, on remarquera que le système de M. Adrados paraît bien exclure que les trois tribus primitives symbolisent une tripartition fonctionnelle de la société : selon M. Dumézil, les trois tribus figurent une unité sociale indivisible qui, si réduite qu'on la suppose, aura toujours présenté ce triple aspect pour la raison qu'on ne conçoit pas un peuple exclusivement formé de prêtres, ou de guerriers, ou d'agriculteurs. Au contraire, la ville (la Rome du Palatin, selon lui) où M. Adrados nous propose de situer le Sénat primitif de 100 membres serait, comme Iguvium, comme Locres, comme les *pagi* germaniques, l'établissement d'une seule tribu ; les deux autres ne seraient apparues que secondairement, issues de la première à la suite de l'accroissement de la population, ou adjointes à elle par assimilation d'éléments allogènes.

Jacques PERRET.

Santo MAZZARINO, *Dalla monarchia allo stato repubblicano. Ricerche di storia ròmana arcaica* : Catania, Agnini, s. d. (1946), VIII-272 pages in-8°.

Le merveilleux petit livre que M. Santo Mazzarino vient de publier se ressent manifestement des circonstances difficiles dans lesquelles il a été rédigé et imprimé. En d'autres temps, il eût été sinon abondamment illustré, du moins pourvu de la reproduction indispensable du document archéologique — un relief de terre-cuite de Velletri — sur lequel se fonde une grande partie de l'argumentation. Destiné au grand public (p. IV) en même temps qu'aux spécialistes, il n'offre aucun index et laisse au lecteur le soin de se retrouver comme il peut dans la forêt épineuse de ses huit chapitres. Écrit avec une passion d'ailleurs sympathique et une

arrogance sans doute juvénile (« Ognuno, anche del tutto digiuno di etrusco, sa il senso di *lupu* e *avils* », p. 239), il prête à la critique par la témérité vertigineuse avec laquelle, parfois, les hypothèses insuffisamment démontrées s'enchaînent aux hypothèses indémontrables. Avec tout cela, un ouvrage de premier ordre, qui domine avec aisance toutes les données historiques, archéologiques, philologiques d'un sujet fort complexe, et dont on discutera certains détails, mais dont les thèses d'ensemble apparaîtront d'une évidence incontestable et d'un intérêt exceptionnel.

Le problème, c'est celui des origines de la magistrature romaine, de l'évolution, plutôt que de la révolution, qui a conduit du chef protohistorique, concentrant en lui-même tous les pouvoirs religieux, juridiques et militaires de l'État, au magistrat responsable de la République, spécialisé dans ses fonctions et de plus en plus laïcisé. Dans cette recherche, le grand mérite de M. Mazzarino est d'avoir constamment mis l'accent, réagissant en cela contre les préjugés tenaces de l'école mommsénienne, selon laquelle Rome aurait inventé *ex nihilo* ses propres institutions pour les imposer au monde soumis (cf. encore Rudolph, *Stadt und Staat im römischen Italien*, 1935), sur les rapports d'échanges réciproques et d'élaboration en commun qui l'ont associée à son entourage. Il prétend étudier la création, par les divers peuples de l'Italie, d'une κοινή de culture que Rome a bien marquée de son sceau, mais dont elle n'a été que l'un des foyers actifs. Par là, M. Mazzarino reprend où il l'avait laissée l'œuvre magistrale de Rosenberg (*Der Staat der alten Italiker*, 1913), mais en y ajoutant tout ce que, dans l'histoire de l'Italie primitive, plus de trente ans d'efforts ont pu apporter de faits et de points de vue nouveaux. Surtout, dans cette κοινή où se formaient les lois de chaque cité, il donne résolument sa place, de partenaire qui donne et reçoit en même temps, au monde étrusque : le mystère qui, malgré tant de progrès constants dans la connaissance de leur civilisation et le déchiffrement de leur langue (entre autres Leifer, *Etruskische Standes- und Beamteninschriften*, 1931), continue à peser sur les Étrusques, fait qu'on a trop tendance à les exclure de la communauté, ou bien à ne considérer que ce qu'ils ont introduit par conquête. On sait bien, pourtant, par l'exemple de l'art étrusco-latin dans ses phases ionique et archaïque, que ni ce rideau de fer ni cette collaboration à sens unique ne rendent compte de la vérité. M. Mazzarino pose la question d'une autre façon : il envisage une vaste expérience, vécue simultanément et solidairement, à Tarquinii, à Assise, à Tusculum, et à Rome ; une crise générale qui, dans la seconde moitié du VI^e^ siècle, à travers toute l'Italie centrale (et ailleurs), a fortement ébranlé le régime du *rex* et du *lucumon* ; et les solutions variées qui, à cette crise, ont été proposées ici et là, et dont les caractères apparaissent

plus ou moins clairement à l'historien, à l'épigraphiste, à l'archéologue.

Voici, par exemple (p. 58 sq.), un relief architectonique de Velletri qui est au Musée de Naples et que complètent deux fragments retrouvés récemment : la seule reproduction satisfaisante a paru dans Andrén, *Architectural Terracottas of etrusco-italic Temples*, 1939, pl. 128 — ouvrage, hélas, encore difficilement accessible. On y voit deux hommes debout, de petite taille, dont le premier tient un arc et des flèches et qui s'avancent vers une assemblée de six personnages plus grands, assis les uns derrière les autres, et rappelant d'abord par leur attitude les assemblées de dieux sur les frises du Trésor de Siphnos et du Parthénon. Assemblée de dieux, telle est aussi l'interprétation qu'on donne couramment de ce relief (Inghirami, Mancini, Spinazzola, Demangel, Giglioli, Andrén). Mais, à la suite de C. O. Müller et de Helbig, M. Mazzarino en présente une autre dont on ne saurait trop souhaiter qu'elle fût confirmée : assemblée de magistrats devant lesquels, au cours d'une guerre, arrivent des messagers. Le fait est que la signification traditionnelle se heurte à de grosses objections, à cause des attributs que portent les personnages assis et qui sont inexplicablement *redoublés* : le premier et le quatrième, barbus, ont un sceptre ; le deuxième et le cinquième, un *lituus* ; le troisième et le sixième n'ont pas d'attribut, sauf, sur la tête, un *tutulus*. Si c'étaient six *dei consentes*, on voit mal pourquoi deux d'entre eux seraient semblablement pourvus du sceptre de Tinia-Jupiter et deux d'entre eux du *lituus* de Vertumnus. Au contraire, qu'il s'agisse d'un conseil de magistrats étrusques, et nous aurons là deux magistrats suprêmes et, dépendant respectivement de l'un et de l'autre, deux magistrats de second ordre et deux magistrats de troisième ordre : bref, le premier document, datable d'environ 550 à 525, et provenant d'un atelier de Veii ou de Caere, qui atteste l'existence d'un État républicain avec des magistratures *collégiales*.

La découverte serait trop belle : il faut se garder d'un piège possible. L'aspect des cinquième et sixième personnages offre matière à discussion : M. Mazzarino seul a vu, porté par le cinquième, « les traces sûres d'un *lituus* », et le *tutulus* du sixième. Mais, qu'il y ait deux porte-sceptre, le doute n'est pas permis. D'autre part, l'interprétation par les dieux, à laquelle nous invitent les prototypes grecs de cette frise, n'a peut-être pas épuisé toutes ses ressources. Heureusement, M. Mazzarino est en mesure (p. 70 sq.) de citer deux autres documents qui témoignent dans le même sens : 1° un cippe funéraire de Chiusi (*Studi Etruschi*, 1928, pl. V b ; 1938, pl. XIX) : un porte-sceptre assis entre deux porte-*lituus* et assisté de plusieurs personnages sans attribut ; on dit d'habitude : conseil de famille ; c'est plutôt un conseil de magistrats délibérant sur les jeux funèbres du défunt ; 2° un trépied de bronze de la collection

Loeb (*Amer. J. of. Archaeol.*, 1908, pl. XIII) où un magistrat assis, muni du *lituus*, s'entretient avec un personnage mutilé. De Pérouse et Chiusi à Velletri, sur les terres-cuites architectoniques, les cippes funéraires et les trépieds, il semble donc que le thème de l'assemblée de magistrats et la représentation du magistrat-prêtre, porteur du *lituus* et souvent flanqué d'un collègue, fussent, dans la seconde moitié du VI^e^ siècle, suffisamment répandus.

Sans s'embarrasser, d'ailleurs, de nos scrupules, M. Mazzarino vole aussitôt aux conséquences. Il a trouvé, dans le relief de Velletri et dans le cippe de Chiusi, l'image de plusieurs magistratures hiérarchisées et collégiales, mais dans lesquelles le principe de collégialité n'était pas encore réalisé au même degré : à Chiusi, un magistrat suprême, comme le *rex* Porsenna des historiens, au-dessus d'un collège de magistrats porte-*lituus ;* à Velletri, un pas de plus étant franchi, le magistrat suprême est remplacé par un collège de deux magistrats, mais, là encore, les rapports de ces deux magistrats avec les magistrats du deuxième et du troisième ordre paraissent refléter une conception encore « personnelle » de la collégialité qui annonce, mais n'accomplit pas entièrement, les caractères de solidarité et d'indivisibilité de l'*imperium* et de l'*intercessio* dans la collégialité classique. En tout cas, on ne peut que considérer avec une extrême sympathie l'idée générale que M. Mazzarino se fait du passage graduel de la monarchie à l'État républicain, qui s'est produit, ici et là, à des moments différents et dans des conditions variables : « Certaines cités se sont arrêtées à la magistrature suprême unique (la collégialité étant limitée aux magistratures inférieures) ; d'autres sont parvenues à des formes plus ingénues et plus primitives de la magistrature suprême collégiale ; d'autres, enfin, et parmi celles-ci Rome, à la collégialité égale, avec indivisibilité des pouvoirs » (p. 118).

De cet état complexe et mouvant il cherche les traces dans les données épigraphiques étrusques, osco-ombriennes et latines et dans les sources historiques : les unes et les autres nous font connaître, elles aussi, plusieurs collèges de magistratures municipales ou fédérales ; chez les Étrusques, *zilaθ* et *maru*[*nuχ*] (et ce seraient les porte-sceptre et les porte-*lituus ; camθi* (*camillus*) correspondrait aux magistrats du troisième ordre) ; à Assise, on rencontre de même deux *uhtur* et, au-dessous, deux *maru ;* dans l'*interpretatio latina*, ces deux magistratures sont respectivement traduites en *praetor* et *aedilis*. D'autre part, le terme d'édilité, commun à tout le Latium, est si répandu qu'il pénètre aussi en Étrurie et qu'on trouve un *ailf.* (*aedilis*) dans une titulature de Volsini, de même qu'un *macstrev* (*magister*) à Tuscania. Rien n'illustre plus clairement la réciprocité des échanges au sein de la κοινή.

Il ne saurait être, naturellement, question de suivre M. Mazzarino

dans tout le détail de ses discussions particulières. Signalons seulement, pour donner un aperçu de la richesse de ses conclusions, les développements excellents qu'il consacre vers la fin (p. 177 sq.) à l'origine de la dictature romaine. Le dictateur, ou *magister populi*, et son *magister equitum* représentent à ses yeux une forme typique de collégialité inégale qui a surgi dans la période de transition révolutionnaire entre la monarchie et la république. Née dans le Latium, elle avait triomphé à Rome avec la chute de Tarquin l'Ancien et avait de là gagné l'Étrurie. Sous ce jour, les peintures de la tombe François à Vulci constituent un document dont M. Mazzarino fournit une explication saisissante. On y voit la mort de Cn. Tarquin de Rome et les exploits des frères Vibenna, alliés à *Macstrna*. Or, non seulement celui-ci était identifié dès l'antiquité avec Servius Tullius, *qui libertatem ciuibus stabiliuerat*, et « à qui la tradition attribuait la création de toutes les institutions démocratiques de la Rome républicaine » ; mais encore le nom sous lequel il était connu des Étrusques, *macstrna*, transcription de *magister* (*magister populi*), le désigne comme le porteur d'une idéologie nouvelle, le détrôneur des rois, *le premier dictateur*. Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de cette idée ; il y en a beaucoup d'autres, jetées à pleines mains à toutes les pages du livre, et qui, incontestables ou seulement séduisantes, méritent de retenir l'attention. Citons encore, en deux mots, celle-ci (p. 195 sq.) : c'est que la grande révolution politique de la seconde moitié du VI^e^ siècle, dont M. Mazzarino s'est attaché avec tant de force à démêler les divers aspects, aurait eu pour cause profonde l'invention en Grèce de la tactique des hoplites, qui se serait propagée par la Grèce en Italie et y aurait surexcité les forces plébéiennes.

Jacques HEURGON.

Krister HANELL, *Das altrömische eponyme Amt* : Skrifter utgivna av Svenska Institutet i Rom, série in-8°, II : Lund, Gleerup, 1946, 227 pages in-8°.

Ce livre est consacré presque tout entier à l'étude de l'évolution des institutions romaines de la chute des Rois aux lois liciniennes. Il fallait un courage exceptionnel pour s'attaquer à une période pour laquelle nous possédons une documentation si suspecte et si pauvre. L'auteur, élève de M. M. Nilsson, a fait preuve des qualités les plus brillantes ; il a surtout utilisé de manière frappante la comparaison entre les institutions de Rome et celles de la Grèce ; même si on n'accepte pas son système, on lui reconnaîtra le mérite d'avoir apporté à la discussion des éléments nouveaux. Bien que ce soit risquer de le trahir, je voudrais essayer de rétablir sous forme dogmatique le tableau qu'il esquisse au

cours de ses analyses critiques. Je serais amené ainsi à forcer les traits ; je dois d'autant plus avertir que l'ouvrage est tout en nuances.

L'idée fondamentale est la suivante. L'importance du consulat dans le droit public de Rome ne date que de la loi de 367. C'est par suite d'une falsification nobiliaire qu'on a été amené à se représenter toute l'histoire du v^e^ siècle comme dominée par les rivalités entre patriciens et plébéiens au sujet du consulat.

A Athènes, les nobles ont, dès le IX^e^ siècle, exigé la création d'un archonte, un *Führer*, sans doute annuel, qui contrôlât le roi. L'éponymie annuelle des archontes n'apparaît pourtant qu'en 683/2. La dignité royale ne fut peut-être rendue annuelle, à l'image de l'archontat, que vers 650. Telles sont les constructions dues à Jacoby et à Ledl. Selon M. Hanell, l'évolution dut être, à Rome, toute pareille : dès avant la révolution de 509, il a dû exister auprès du roi des *praetores*, trois sans doute, dont un de rang plus élevé. En 509, le *praetor maximus* est devenu éponyme, mais la royauté n'a probablement pas disparu ; la fondation de la république ne date, en réalité, que du milieu du v^e^ siècle. — La méthode comparative que suit l'auteur est très intéressante, les conclusions semblent fragiles : tout au plus le *tribunus celerum* pourrait-il, à l'époque royale, sembler détenteur d'une autorité menaçante pour le roi lui-même. Le régime des Tarquins est une tyrannie à la mode de Pisistrate ou de Périandre ; et c'est sur ce point, nous semble-t-il, qu'il y avait lieu de faire porter la comparaison.

L'année 509 est celle de la fondation du Capitole et de l'introduction de l'éponymie annuelle. L'éponymie apparaît habituellement en relation avec une réforme du calendrier. C'est donc en 509 que Tarquin inventa le nouveau calendrier et que l'année de douze mois succéda à celle de dix ; le 13 septembre 509 est le point de départ de l'ère nouvelle. En même temps, le *praetor maximus* devint éponyme. Mais rien ne fut changé au régime antérieur, et la construction des temples de Mercure, de Cérès, de Saturne, etc., se poursuivit sans interruption. — Ces théories aussi ne peuvent être acceptées sans réserve : pourquoi la chute de la tyrannie n'aurait-elle pas marqué à Rome, conformément à la tradition, le point de départ d'une ère nouvelle?

A partir de 509 commence donc la liste des magistrats éponymes. Mais les *Urkonsuln* de 509 à 451 ne ressemblaient certainement pas aux consuls de 367. Ici M. Hanell se rapproche d'une théorie que défend J. Beloch dans sa *Römische Geschichte* : les couples que nous rencontrons au début des *Fastes* représentent non pas deux consuls, mais un dictateur et un maître de la cavalerie. Selon M. Hanell, il semble que l'éponymat ait appartenu à un seul *praetor maximus*. Pour aller jusqu'au bout de cette théorie, ne faudrait-il pas, dans tout un morceau des

Fastes, éliminer un nom sur deux? Mais M. Hanell, qui répète à maintes reprises, après Mommsen, que les *Fastes* sont l'*épine dorsale* de l'histoire primitive de Rome, se dérobe à cette conséquence inévitable.

Le temps des XII Tables est, selon M. Hanell, celui de la fondation de la République. On assiste alors à une transformation de l'éponymie, qui appartient désormais non plus à un seul préteur, mais à un collège composé, selon les années, de deux consuls ou de trois tribuns. Cette réforme coïncide avec la création de l'organisation centuriate. Alors s'effacent ensemble les survivances du temps ancien, préteur, curies et roi. Les termes de *tribuns* et de *consuls* sont, d'ailleurs, sensiblement synonymes et équivalent au terme de *préteurs*. — Nous ne saurions souscrire à aucune de ces thèses, sauf à l'introduction du système censitaire vers le milieu du v^e^ siècle. La tradition montre clairement, en particulier, que les *tribuns* sont les subordonnés des consuls et qu'ils ne passent au premier plan que si les élections consulaires n'ont pas abouti. Enfin, si M. Hanell a grandement raison d'insister souvent sur le rang éminent du préteur dès le début de la République, il n'explique pas clairement ce que ce personnage est devenu entre les XII Tables et la loi de 367.

Vient enfin cette grande réforme de 367 qui fut faite dans l'intérêt des plébéiens riches. Selon M. Hanell, le consulat nouveau dériverait du tribunat consulaire réformé, et cette formule nous a paru fort obscure ; sans doute signifie-t-elle que le compromis entre patriciens et plébéiens fut préparé dès la fin du v^e^ siècle. Des indications intéressantes sont encore données sur les progrès de la plèbe après 367.

Ce résumé voudrait permettre de reconnaître et les mérites et les faiblesses du livre. Il est très intéressant de comparer le droit public de Rome et celui des cités grecques : mais pourquoi celui de l'Étrurie est-il entièrement omis, et aussi celui des peuples sabelliens? L'auteur accepte dès le début de son livre des postulats redoutables : authenticité des *Fastes* du v^e^ siècle, authenticité des XII Tables et de leur date traditionnelle, authenticité de la date de l'affaire de Sp. Cassius (si bien mise en question par une belle étude du regretté savant A. Oltramare). Il ne paraît pas que l'auteur ait eu connaissance d'une théorie esquissée par G. De Sanctis : le régime de 367 met à la tête de l'État une triade composée d'un préteur et de deux consuls, et cette triade de *praetores* est sans doute plus ancienne. Cette thèse intéressante paraît parfois assez proche de celle de M. Hanell, mais elle est plus nette. C'est bien sur l'histoire de la préture qu'il conviendra aux historiens de mettre désormais l'accent ; les meilleurs passages de l'ouvrage de M. Hanell ont le grand mérite de reconstituer cette histoire. Il semble bien que son dessein essentiel ait été, précisément, de suivre l'histoire de la préture de-

puis la préture conjecturale du temps des rois jusqu'à celle de 367 ; il n'a peut-être pas réalisé ce dessein de manière convaincante.

A. PIGANIOL.

H. WAGENVOORT, *Roman dynamism. Studies in ancient thought, language and custom* : Oxford, B. Blackwell, 1947, 214 pages.

Voilà enfin publié dans une langue accessible à tous, comme nous le désirions, un des livres les plus notables de ces dernières années sur la primitive religion romaine. En 1941, où il parut sous le titre plus confus d'*Imperium : Studiën over het « Mana »-begrip in Zede en taal der Romeinen*, H. Wagenvoort s'était défendu de l'emprise allemande en l'imprimant en hollandais (avec nombre de citations françaises), et nous avons essayé alors de rendre compte de sa richesse dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, t. CXXV (1943), p. 58-61. Sans reprendre ici l'analyse de cet ouvrage fondamental, voyons-en l'esprit et, au moins, certains des aspects qui attirent le plus la réflexion.

Le « mana » (ou force mystérieuse, susceptible de transmission ou d'évanouissement, dont chez les Indonésiens sont dotés certains êtres, certaines fonctions, et même des objets) est appelé à expliquer une foule de croyances, de rites ou de réactions des anciens Romains. Point de cadre proprement religieux, nulle mise en place chronologique. Deux chapitres majeurs, touffus, sur les « contacts » par lesquels se transmet ou se perd le « mana », encadrent l'ensemble de la recherche : il reste partiellement incertain (et religieusement indifférent) si *Contactus* groupe les faits de caractère favorable, *Contagio* ceux de caractère néfaste. Entre ces deux pôles prennent place une étude (très suggestive, mais incomplète) sur *Imperium*, un groupement puissant d'hypothèses étymologiques sur *Numen*, *Novensiles et Indigetes*, de riches investigations sur *Gravitas et Maiestas* (rapportées à l'accroissement *réel* de taille et de poids qu'est censé produire l'acquisition d'une nouvelle dose de « mana »). Pour finir, un chapitre sur *Vis genitalis*, bref, mais succulent. — Le groupement des faits et des textes, le rassemblement des matériaux sociologiques, la clarté méthodologique sont au-dessus de tout éloge. Tout philologue qui n'a pas encore touché au substrat préhistorique de la pensée latine trouvera en ce livre le meilleur guide pour mieux comprendre ou approfondir quantité de textes que l'on traduit souvent avec bien de la paresse d'esprit.

Sur la théorie sociologique, qui est encore celle de Durkheim revue par Lehmann et L. Lévy-Bruhl, sur son application au monde italique, la même que celle du grand J.-G. Frazer, nous ne dirons rien : on peut imaginer une méthode plus sévère qui, en attendant que les enquêtes

portant sur les demi-civilisés aboutissent à des interprétations psychologiques plus sûres, se limiterait *d'abord* aux faits du peuplement indo-européen et du milieu méditerranéen et chercherait à les inscrire chronologiquement dans la suite d'une évolution religieuse (institutionnelle et idéologique). Sans oublier bien entendu, en cheminant ainsi, le riche apport du monde austral ; mais en ajournant souvent, par prudence, des rapprochements en soi tentants.

La seule idée d'une telle méthode éviterait des imprudences d'interprétation des textes. Soit la notion de *grauitas* - « mana », certes juste au fond ; mais, quand le mot est employé par un poète augustéen, quelle part ne comporte-t-il pas de routine ou même de convention littéraire? Homère lui-même était-il conscient du « mana » d'Athénè quand sous son poids conjoint à celui de Diomède il faisait gémir le char du héros (E, 837-839)? — Que *uirtus* ait eu originellement une valeur « dynamiste », comme le croit A.-N. van Omme, c'est très possible ; mais que le fragment de Q. Claudius Quadrigarius cité p. 131, si nettement poétique (... *neque passus est uirtutem Romanam ab Gallo turpiter spoliari*), puisse en servir de preuve, qui s'y accordera sans réserve?... Ainsi les textes d'Ovide, de Virgile même, ne doivent-ils pas être imprudemment chargés d'une valeur « préhistorique », même lorsque les subtils rapprochements de M. H. Wagenvoort semblent leur conférer une précieuse plénitude ; nous suivrons plutôt la leçon que nous donne ce savant lorsqu'il complète, par exemple, le commentaire de Pease sur *Énéide*, IV, 518, en tenant compte de l'accumulation de « couches » successives (p. 18 et n. 7). L'apparition tardive de la littérature latine, sa volonté originelle d'imitation du grec obligent en ce sens à maintes précautions.

Les recherches linguistiques sont plus sûres, et l'apport de M. H. Wagenvoort en cette matière me semble considérable. Le progrès des études de ces quinze dernières années sur *augustus*, *auguria*, est encore affermi ici (p. 17, 38 et suiv.) ; le sens premier d'*adolere* dégagé (p. 47) ; la véritable valeur d'*expiare* élucidée (p. 147 et suiv.) ; une lumineuse investigation sur *imperare*, considéré comme causatif de *parere*, et ainsi justifié dans le vocabulaire technique de l'agriculture (p. 67 et suiv.), rejoint des pages cruciales sur la *felicitas* de l'*imperator* et sur le choix que fit Sulla du surnom de *Felix* (p. 62)... Ailleurs, la discussion reste encore ouverte. L'étymologie de *funus* $<$ **bhei*, qui tend à appuyer un développement sur la *contagio* des odeurs (p. 133 et suiv.), sera, je crois, difficilement reçue. Et de même le long développement (p. 83-85) qui, voulant rapprocher *Nouensiles* de *numen* (avec le sens de « qui se meut »), en fait le quasi-synonyme d'*Indigetes* (formé sur la racine de *agere*), alors que le texte de Tite-Live et les habitudes liturgiques des Romains imposent la notion de groupes divins distincts, sinon opposés. — Rien

n'est plus riche, certes, que ces débats. Mais qui ne voit d'ailleurs que, si l'on ne suit pas *parallèlement* l'évolution sémantique et les données précises que nous pouvons recueillir sur l'histoire religieuse, on risque les plus graves erreurs d'interprétation? Ce n'est pas à craindre, il va de soi, avec M. H. Wagenvoort. Son admirable commentaire sur le développement des sens de *maiestas* (p. 123 et suiv.) fait une part exacte à la chronologie (et pourrait d'ailleurs être poursuivi avec fruit après la période républicaine, en cherchant à préciser, sous la valeur juridique, le substrat religieux) et se présente comme un modèle de méthode. Mais l'enivrement des rapprochements vient vite ; et il est fort délicat de faire interférer avec prudence les apports de deux disciplines aussi distinctes.

En matière d'histoire religieuse proprement dite, des questions d'ordre général se posent, au delà des groupements de faits auxquels M. H. Wagenvoort a été conduit par sa théorie. Qu'il nous soit permis d'en évoquer quelques-unes.

1° Entre la conception du « mana », l'action magique et la valeur juridique, il peut y avoir eu, bien entendu, évolution continue. Mais, à défaut d'indices sûrs, les faits isolés doivent être interprétés avec prudence et en profondeur. Ainsi le geste de dédicace d'un temple, *postem tenere* (cf. p. 16), risque-t-il de ne se référer en rien à la notion de « mana », pour peu que l'on songe au rituel des actions de la loi en matière de propriété. L'expression même de *caput* (p. 24) fait-elle, lorsqu'il s'agit du droit des personnes ou des transactions de bétail, allusion au siège éminent du « dynamisme » individuel? Et par là se détermine la nécessité de revenir de façon plus serrée sur les pages, extraordinairement riches, où sont débattus (de façon bien incomplète pourtant) les problèmes de la *deuotio* et les expressions successives : *capitis damnare*, *uoti damnare* (p. 32-33).

2° Nous avons dit nos scrupules à suivre les audaces de M. H. Wagenvoort lorsqu'il s'agit des *dii Nouensiles*. Mais ce pluriel même, couplé avec celui d'*Indigetes*, détermine un stade précis de la religion romaine — jalon de cette chronologie, même élémentaire, dont nous regrettons l'absence dans ce volume. Celui des dieux collectifs indéterminés, dont les *manes* sont aussi un exemple. Or *manes* s'est historiquement individualisé par l'adjonction d'un génitif personnel. Mais un autre rapprochement, fort instructif, s'impose avec *genius*, qui, bien que singulier de valeur apparemment personnelle, recouvre la persistance d'une notion archaïque de lignée collective (cf. ici, p. 191). Une recherche en ce sens, même si elle paraissait aberrante du plan que s'imposait M. H. Wagenvoort, aurait été de la plus haute importance pour se rendre compte du degré de maturité ou d'usure de la notion de « mana » au cours du développement historique de Rome.

3° Et par suite, pour une position plus claire sur le problème même de la détermination de dieux personnels dans le monde latin ; que ce soit, ou non, à travers un animisme (cf. p. x), dont les traces seraient à préciser. Nous attendrons l'investigation approfondie que promet M. R. Schilling sur *Venus*, pour valoriser l'hypothèse tentante du passage d'une notion neutre à une forme animée (cf. p. 73-75, 79) : la valeur du *nomen* (p. 78) appelant d'ailleurs des réflexions plus étendues. Mais les suggestions dispersées de M. H. Wagenvoort lui-même exigent une mise en place infiniment plus complexe : qu'il s'agisse de l'emploi rituel de *pater*, *mater* (p. 120 et n. 2), ou des bizarreries, contradictoires, d'un nom divin animé dont le sexe est ambigu (*siue mas siue femina* : p. 192 et n. 3), ou d'une notion nettement impersonnelle traduite par un mot du genre animé (*genius*, en face de *semen*, dont M. Wagenvoort propose l'interprétation : « mana » de l'ancêtre).

Mais il serait bien injuste de se plaindre que l'ouvrage de M. H. Wagenvoort, comble de trésors positifs, engage au surplus à la réflexion. D'autant plus qu'en de tels domaines, il est quasi impossible de mesurer (même auprès de contemporains) le degré exact de conscience des apports préhistoriques. Et ce livre déjà propose d'assez rigoureuses analyses (par exemple, entre *contagio inquinans*, *c. eneruans*, *c. usurpans*) et d'assez puissantes synthèses (par exemple des rites de la « porte » : joug, *tigillum sororium*, *Ianus*, *porta triumphalis*) pour que l'*histoire* même de la religion romaine s'en trouve éclairée. Même si l'on doit, contre lui, insister plus sur l'ambivalence (ou ambiguïté) des touchers « religieux » que sur leur spécificité, ou douter encore que le triomphateur, loin d'avoir pris l'aspect d'un dieu personnel, ait contribué à déterminer et la mise et la puissance de ce dieu (et c'est là une bien savoureuse hypothèse), on ne saurait que se réjouir hautement de cette nouvelle édition et d'avoir à la portée de sa main un livre aussi lucide, aussi riche, et qui domine d'aussi haut une documentation aussi impeccable[1].

Jean BAYET.

H. I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité* : Paris, Éditions du Seuil, s. d. [1948], 596 pages.

L'admirable travail ! Et qui va prendre tout aussitôt dans les bibliothèques — moins ample, mais plus complet — la place voisine du célèbre ouvrage de W. Jaeger, *Paideia*, limité aux Grecs. Qu'on ne s'y trompe pas, d'ailleurs : la plus adroite (et, en général, la plus correcte) typogra-

1. M. H. Wagenvoort n'a pas connu les livres de M. G. Dumézil. C'est dommage. Il y aurait trouvé (par exemple) de quoi affermir et clarifier son explication du *tigillum sororium*.

phie met dans nos mains, sous un format commode, la valeur de deux gros volumes. Comme l'équilibre raffiné, et pour ainsi dire musical, de M. Marrou distribue avec la plus rare perfection une science immense entre un texte qui, nourri de faits et de pensée, se lit d'un trait avec passion, des notes accompagnatrices qui ne renvoient qu'aux sources, et une documentation bibliographique et critique (de la plus commode consultation) qui occupe, avec l'Index, les 130 dernières pages du volume.

Parti de l'opposition initiale (après l'invasion « dorienne ») entre l'éducation traditionnelle du scribe oriental (minoen aussi bien) et la formation du noble guerrier, M. Marrou suit une évolution qui use progressivement, au cours d'un millénaire, les disciplines physiques et musicales au profit d'une culture de plus en plus littéraire et livresque. Mais l'historien domine assez fortement son sujet pour ne point nous donner de cette évolution l'image à la fois monotone d'ensemble et petitement désordonnée dans le détail qu'en aurait conservée une expérience quotidienne prolongée pendant tous ces siècles. Mettant au centre de son livre (IIe partie : p. 139-309) le *Tableau de l'éducation classique à l'époque hellénistique*, qui est la grande création « symphonique » de la *Paideia* hellène, il n'a voulu considérer les faits antérieurs que comme une préparation de cette formule originale (Ire partie : *Origines de l'éducation classique : d'Homère à Isocrate*), et il a su montrer brillamment que Rome, partie de tout autre chose et gardant malgré tout certaines tendances de son passé, n'a fait qu'adapter la création hellénistique (IIIe partie : *Rome et l'éducation classique* : p. 313-460). Jusqu'à la mutation qui, après les invasions barbares, grâce aux écoles monastiques, épiscopales, presbytérales, prépare l'éclosion d'une éducation médiévale dont M. Marrou a aussi heureusement le sens que de celle des plus anciens empires de l'Orient. Rien de plus véritablement et de plus grandiosement historique, au juste, que ce livre.

Le détail est à la hauteur de la conception d'ensemble. M. Marrou cite, commente les textes comme il ferait avec des étudiants en une séance de séminaire, et les plus connus à côté d'un florilège exquis de tout le contenu des « corbeilles à papier » de l'ancienne Égypte. Les monuments figurés, les vestiges archéologiques sont évoqués avec une aussi parfaite érudition (sans parler de la planche initiale, nostalgie — malgré tout ! — du ve siècle attique). Mais toujours avec la plus juste proportion, et toujours éclairé à la fois par la connaissance des faits historiques et par la netteté de la réflexion personnelle.

Mais qu'il nous soit permis de sortir, à propos de quelques points seulement, de ces généralités. Sur « l'amour grec, camaraderie guerrière » (p. 56 et suiv.) et ses origines, on désirerait une position plus claire : comment expliquer qu'il soit un archaïsme *non-homérique*, à Sparte et

ailleurs? Quels sont ses rapports avec les problèmes de la vie des foyers, de l'éducation des femmes, de l'éducation mixte (cf. p. 65 et 108), d'une part, avec ceux de l'apprentissage d'une technique, de l'autre (ceci bien engagé p. 63)? — La soif du savoir, le milieu « intellectuel », la diffusion des connaissances par la poésie, en Ionie, proposaient un thème à réflexion sur quoi on aurait bien désiré avoir l'avis de M. Marrou. — De même, et ceci est encore plus grave, sur les fondements d'une culture étendue et homogène (nous dirions presque « populaire », s'il ne s'agissait pas de sociétés aussi restreintes et en fait — bien qu'on abuse un peu du terme — aristocratiques), dans la Grèce des VI^e^-V^e^ siècles, par l'orchestique, la musique, la poésie orale et publique des chœurs et des œuvres dramatiques : étrange réussite, et à la poursuite de laquelle, *mutatis mutandis*, nous sommes si péniblement attachés ; mais qui devrait susciter aussi la réflexion sur la mesure dans laquelle la vie romaine au I^er^ siècle avant notre ère, entre un théâtre décadent, un amphithéâtre en progrès, une riche floraison oratoire (juridique et politique), n'a pas représenté aussi, de façon plus trouble et moins désintéressée, une « diffusion de la culture » à la fois généralisée et relativement équilibrée.

De telles vues rendraient peut-être encore plus saisissante la révolution (préparée, certes, et de longue date, mais comme toute révolution), si admirablement décrite ici, qui, par Socrate et les « petits Socratiques », et à travers même l'opposition — très nuancée, non antinomique — de Platon et d'Isocrate, a fixé l'attention sur la personne humaine et une formation privilégiée de l'individu, en fonction d'un idéal fixe de l'homme fait (la transposition latine du mot παιδεία en *humanitas* est ici révélatrice) ; qui aussi a développé, aux dépens des disciplines collectives de la gymnastique et de la musique, la réflexion morale et une érudition croissante autour des textes. M. Marrou explique fort bien comment, de proche en proche et dès les temps hellénistiques, l'enseignement des sciences a reculé : l'astronomie, par exemple, n'étant plus vue qu'à travers la forme littéraire que lui avait imposée Aratos. Dans un sens analogue, la lutte entre rhétorique et philosophie (cf. p. 284, 288 et suiv.) a subi pourtant des fluctuations qui auraient pu être suivies, de façon plus nuancée, jusqu'à la fin même des temps romains. Mais je doute qu'on puisse conclure avec une plus énergique lucidité que M. Marrou sur le système d'ensemble, original et remarquable, qu'avait mis au point l'âge hellénistique (p. 298-309) et dont devait hériter la civilisation romaine.

Après quelles réalisations personnelles, et fort différentes, c'est ce qui est bien marqué ici. J'insisterais plus que M. Marrou sur les diversités — probables — d'expériences pédagogiques faites par les Latins avant qu'ils se missent, quasi totalement, à la remorque de la Grèce du

IIIe siècle ; sur la dissemblance entre le caractère aristocratique de l'ancienne éducation hellène et celui de l'éducation traditionnelle (morale et patriotique) des Romains ; sur cette tendance à l'efficacité « technique », même en matière humaine (rapprocher p. 324 et 336 et suiv.), qui les distingue des Grecs, et sur le grave divorce que devait provoquer entre la « classe cultivée » et les métiers l'abus de la formation littéraire et le recul des sciences. Des nouveautés considérables, comme l'étude de textes contemporains (p. 340 et suiv.), l'acquisition du grec « langue vivante » (p. 345, 359), le développement chez le *grammaticus* du commentaire érudit des textes — ce qui est, à mon sens, un gauche début de culture générale, avec le grave défaut d'être trop historique (p. 377 et suiv.), l'enseignement supérieur du droit (p. 386 et suiv.), sont relevées avec un bonheur et une justesse de mise en place constants. Si un surplus de réflexion en naît, certes le mérite en revient à l'auteur. N'ayant jamais fui lui-même la discussion sur les problèmes, présents et éternels, de l'éducation et de l'instruction, il est bien naturel qu'au travers de la sévère objectivité historique de son ouvrage, la chaleur de sa pensée rayonne et sollicite rapprochements et comparaisons — historiques ou actuels. Son ouvrage ne saurait qu'y gagner : on y reviendra toujours pour y trouver les « réalités » mises sans tromperie en belle lumière et prêtes pour d'innombrables utilisations.

Jean BAYET.

Enrica MALCOVATI, *Cultura e letteratura nella Domus Augusta* : Annali della Facoltà di Lettere d. Universitá di Cagliari, vol. XI (1941), 131 pages.

Mme Malcovati, par ses travaux antérieurs sur l'activité littéraire d'Auguste, devait se sentir tentée d'élargir une étude pour laquelle elle était particulièrement bien documentée. Dans la notice biographique, très succincte d'ailleurs, elle cite l'ouvrage de M. H. Bardon : *Les empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien*, paru en 1940, mais dont, par suite des circonstances probablement, elle n'avait pas encore eu connaissance. Il en résulte que son travail, au moins dans la partie qui concerne l'activité littéraire des empereurs, fait double emploi avec celui de M. Bardon, d'autant plus que la méthode employée pour l'étude des personnages est la même dans les deux ouvrages. Mme Malcovati, toutefois, dans des monographies de Tibère, Caligula, Claude et Néron, se contente de déterminer d'une façon complète l'apport littéraire de ces princes, mais sans chercher à dégager, comme M. Bardon, l'influence qu'ils ont su exercer sur les écrivains et la littérature de leur temps.

C'est pourtant cette partie de l'étude de Mme Malcovati qui nous a satisfait le plus, parce que les témoignages directs et indirects sur les

empereurs sont relativement nombreux et assez précis pour permettre des conclusions convaincantes. Mais, en étendant son étude sur toute la maison d'Auguste, Mme Malcovati passe en revue également les femmes et les princes non régnants de la famille julio-claudienne qui ont pu jouer un rôle dans la vie littéraire. Et là nous trouvons parfois que, partant de documents rares et peu sûrs, Mme Malcovati se laisse aller à des interprétations trop libres et à des déductions hasardées. D'un autre côté, on dirait que l'impression donnée par tel grand écrivain sur un personnage empêche Mme Malcovati de voir quelle part dans cette impression revient au talent de l'écrivain et quelle part au personnage en question. Je pense notamment à l'éloquence de Germanicus étudiée d'après les Annales. Mais qu'un portrait d'ensemble manque dans la littérature, comme pour Agrippa par exemple, Mme Malcovati réussit à dégager beaucoup mieux l'originalité d'un caractère en le restituant avec des éléments épars. C'est en cela que consistent l'intérêt et l'utilité de son étude, où les travailleurs trouveront toutes les données indispensables.

Dans la monographie de Claude, p. 101, l. 4, il s'est glissé une erreur dans la traduction du texte de Suétone : « Irae atque iracundiae conscius sibi utramque excusauit edicto distinxitque, pollicitus alteram quidem breuem et innoxiam, alteram non iniustam fore » (Suét., *Cl.* 38, 1). Mme Malcovati traduit par : « ... prometteva che la prima sarebbe stata in lui breve e innocua, l'altra non ingiusta... », alors qu'il faut, à notre avis, rapporter « breuem et innoxiam » à « iracundiam », « iniustam » à « iram ».

M. Wester.

André Berthier, *Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie centrale* : Maison Carrée (Alger), 1943, 1 vol. in-8°, 233 pages, 15 plans, 30 planches.

Ce volume, paru sous les auspices de la Direction des Antiquités de l'Algérie et préfacé par M. Leschi, expose les résultats de huit années de recherches, de sondages et de fouilles menés par M. Berthier, avec la collaboration de l'administrateur F. Logeart et du colon M. Martin. Il est destiné à compléter les enquêtes partielles déjà faites par des membres de l'École française de Rome : l'*Exploration archéologique dans le département de Constantine, ruines romaines au nord de l'Aurès*, par Graillot et Gsell (*M. E. F. R.*, 1893-1894), et les fouilles de M. Simon à Henchir el Ateuch et de M. Labrousse à Henchir Tarlist (*M. E. F. R.*, 1934 et 1938).

Une première partie décrit la géographie de la Numidie centrale, sa population, les étapes de sa romanisation et de sa christianisation. Une deuxième partie, qui est capitale, fournit l'inventaire minutieux des vestiges, par commune mixte. Un essai de synthèse des résultats fait

l'objet de la troisième partie, consacrée au culte. L'enquête a révélé la trace de plus de cent églises, dont cinquante-deux ont été fouillées. Ces églises, souvent nombreuses dans un même village à une même date, sont parfois très soignées (telles les sept églises de l'Oued Rhezel, qui peuvent dater du début du v^e^ siècle) ; d'autres, plus frustes, remploient des matériaux antiques ; les plus grossières ne paraissent pas postérieures à l'invasion arabe. Le plan habituel est le plan basilical ; dix édifices sont précédés de narthex et deux possèdent un atrium ; clôture de chœur et double sacristie se retrouvent d'ordinaire, tandis qu'un baptistère ou une crypte sont exceptionnels. Les éléments de sculpture et de décoration (souvent en plâtre) se réduisent à peu de chose : animaux, couronnes, palmes, motifs géométriques. Le mobilier se composait d'une table d'autel en bois (dont on ne retrouve que l'emplacement), de cuves-bénitiers, de vases, de lampes, parfois ornées de sujets tirés de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Les reliques sont très nombreuses : tantôt on découvre un sarcophage dans le chœur, tantôt une fosse sous l'autel contenant des poteries-reliquaires. Outre les ossements, ces reliquaires peuvent contenir de la terre sainte, des débris d'anciens reliquaires, des morceaux d'étoffe (sans doute tachés du sang de martyrs). Ces reliques sont fréquemment anonymes ; pourtant, cent quarante-trois documents épigraphiques ont trait au culte ; notons surtout quatre procès-verbaux d'époque byzantine, relatifs à la déposition des reliques.

La grosse difficulté est de déterminer si ces édifices sont catholiques ou donatistes. On croira volontiers donatistes ceux où se retrouvent des formules attestées dans la basilique de Ksar el Kelb (fouillée par Cayrel et par moi-même), qui est sûrement donatiste, puisqu'elle contient la *memoria* de Marculus. Mais d'autres critères invoqués par M. Berthier ne sont pas toujours aussi sûrs : formules qui seraient de tendance arienne? Épitaphes avec le mot *reditio*, qui indiquerait les suicidés donatistes faisant l'acte de rendre leur âme en se précipitant d'un rocher? L'accumulation des reliquaires, la multiplication des petites chapelles ne sont pas non plus des indices certains de donatisme, pas plus que le fait de vénérer des étoffes comme reliques. Je me méfie beaucoup aussi des développements à la mode concernant « l'âme berbère ». Il me semble qu'un grand savant comme était Monceaux, au courant des moindres personnages de l'église donatiste, trouverait dans le matériel épigraphique révélé par M. Berthier la possibilité d'identifier des noms de saints, de martyrs, d'évêques, de prêtres mentionnés dans les textes littéraires. Notons avec joie que, grâce à un ouvrage comme celui de M. Berthier, l'occasion s'offre de compléter la monumentale *Histoire* de Monceaux et de la conduire jusqu'à la conquête arabe.

Pierre COURCELLE.

Pierre COURCELLE, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques* : Paris, Hachette, 1948, 264 pages.

Il faut d'abord remercier l'éditeur : il a repris, dans un format de bibliothèque, la tradition des souples études, à la fois originales et de lecture si aisée, qui font rayonner encore la renommée de G. Boissier ; mais il a dignement assuré à un travail de première main l'appareil scientifique, bibliographie, références, discussions, *indices*, qui en fait un instrument de connaissances et de recherches incomparable — en fin de volume, il est vrai, mais cela même n'a pas que des inconvénients. Avec les publications de même ordre, mais luxueuses, de l'*Artisan du Livre*, voilà la meilleure propagande pour que vive et se développe le goût pour l'humanisme antique, par des savants français, mais bien au delà des pays de langue française.

Car l'idée et la réalisation sont très nouvelles. M. P. Courcelle (dont la thèse monumentale sur *Les lettres grecques en Occident, de Macrobe à Cassiodore*, soutenue en 1943, reparaît en deuxième édition après cinq ans seulement : insigne rareté) a pris l'histoire des invasions par le biais psychologique, en utilisant avec le plus juste discernement les textes littéraires contemporains. Certes, l'atroce expérience de ces dernières années l'a aidé dans une certaine mesure à se représenter plus vivement des réalités que les purs historiens envisagent d'ordinaire avec une sérénité... politique ; mais il fallait aussi une sensibilité longuement exercée sur les textes de cette époque pour, au delà de toutes les conventions, de tous les lieux communs, des fatras même de cette littérature, dégager les éléments humains et individuels qui font revivre une période aussi confuse.

Le plan de l'ouvrage parle à nos imaginations meurtries. Trois parties : l'Invasion (prise de Rome par Alaric, raids vandale et wisigothique en Gaule dans les premières années du v^e^ siècle, débarquement des Vandales en Afrique) ; l'Occupation (hégémonie wisigothique en Gaule, tyrannie vandale, gouvernement de Théodoric) ; la Libération (byzantine) — d'où aurait pu et sans doute dû être détaché le dernier chapitre sur l'*Assimilation pacifique des Barbares*, qui à lui seul pose quantité de problèmes et presque spécifiques : par là particulièrement délicats. On sera tout aussitôt saisi, je pense, qu'avec son dessein littéraire et psychologique et à travers tant de rappels quasi involontaires — et qui vont de la guerre des nerfs aux vains espoirs, aux camps de concentration et aux actes de collaboration — M. P. Courcelle ne nous en procure pas moins une histoire objective des grandes invasions, en ordonnant sans apparence de peine ce qui apparaît trop souvent comme un énorme désordre. C'est, en un sens, qu'il reste à l'échelle humaine et qu'à cette

échelle, dans des provinces diverses de l'Empire, en plus d'un siècle, l'expérience des Barbares (menaçants ou présents) est à la fois continue, lente et limitée. Mais l'art de l'historien-psychologue sera de noter opportunément la liaison des faits qu'ignoraient les contemporains, ou dont ils ne prenaient quelque idée que (par exemple) par l'afflux en Orient des réfugiés d'Afrique, tout en suivant dans des cercles humains restreints des épreuves particulières enchaînées selon leur optique propre. M. P. Courcelle s'est admirablement maintenu sur ce double plan.

Des citations, très nombreuses, des auteurs contemporains, traduites avec beaucoup de naturel, des analyses d'ouvrages étendus nous font connaître des courants de pensée divers, et d'originales personnalités. Une vraie richesse, perdue pour la moyenne des lecteurs, que l'auteur a dégagée, que ses références nous ouvrent libéralement. Les sentiments, les aventures d'un Prosper d'Aquitaine, d'un Paulin de Pella, la brûlante résistance de Quodvultdeus de Carthage, le « cas Salvien », l'audace et la faiblesse de Dracontius, « les héros du réduit auvergnat », tant d'autres appelleront désormais l'attention qui leur est si injustement refusée, peut-être des études particulières. Mais M. P. Courcelle a une générosité encore plus large : il a inclus dans ce volume le résultat de recherches tout originales dont les Sociétés savantes ont eu la primeur, sur la datation de Commodien, l'avènement « impérial » de Clovis, la cour wisigothique d'Aquitaine. Ainsi s'achève la bienfaisante nouveauté de ce volume que des cartes claires et une correction typographique absolue achèveront de recommander.

Jean Bayet.

Eugène Quinche, *Les Helvètes. Divico contre César (109 à 52 av. J.-C.)* : Bibliothèque historique, Paris, Payot, 1948, 194 pages, avec trois cartes dans le texte.

M. Quinche a voulu présenter au grand public la première histoire de la Suisse. Par son attitude humaine et généreuse, le peuple helvétique a provoqué des sympathies dont bénéficierait un bel exposé de ses origines. Un semblable ouvrage doit surmonter une grosse difficulté. Sur les Helvètes, les textes antiques sont avares de renseignements ; peu d'indications, sauf les premiers chapitres du *de Bello Gallico*. L'essentiel ne peut venir que de l'Archéologie. Précisément, elle est très riche dans le domaine suisse, étudié par de savants travailleurs. Sur ce fond solide, les données trop brèves des historiens, celles trop littéraires de César prendraient leur véritable sens. M. Quinche n'a pas cru l'archéologie nécessaire. Pour les localisations, il invite à se contenter d'approximations (p. 114-115) ; cf. « peu importe » (p. 121). Les trois cartes — dont deux n'intéressent que les Arvernes (Gergovie, Alésia) — sont étroitement mesurées

(6,5 × 8 cm. ou 6 × 11). Le texte ne s'étend ni sur les palafittes (p. 8), ni sur La Tène (p. 51 et p. 81), ni sur les installations gallo-romaines (p. 180-183). Il est allégé des notes et bibliographies. Pourtant, certains passages exigeraient des références, comme la discussion de Stoffel (p. 102) ou l'explication d'un texte de Polybe (p. 15) opposée à l'interprétation de M. Grenier (*Les Gaulois*, Payot, p. 117-118).

L'Archéologie rebutée, il ne restait plus qu'à présenter les résultats acquis par les historiens modernes de la Gaule. Périlleuse entreprise : car, les données sur les Helvètes n'abondant pas, la composition d'un livre entraînait à développer les sujets voisins : invasions gauloises, Aix et Verceil où n'étaient pas les Helvètes, carrière de César, toute la campagne de 52 où les Helvètes n'envoyèrent qu'un mince contingent, à la fin. Le moindre trait est grossi ; douteux, il apparaît comme sûr. Mais les « Tougènes » sont-ils les fondateurs du canton de Zug, ou une faute dans un manuscrit de Strabon (p. 46 et 73)? Les Helvètes ont-ils fait passer les Romains sous le joug (p. 55)? les monnaies au nom d'Orgetorix sont-elles de l'Orgetorix helvète (p. 82)? et quels sont les rapports de Vrbs et de Vrbigeni (p. 84)? Le sous-titre avoue l'étirement du sujet : *Divico contre César (109 à 52 av. J.-C.)*. En 109, César n'était pas né. En 52, il n'était plus question de Divico. Pour M. Quinche, Divico est l'âme de son peuple : il a réorganisé l'armée (p. 37, p. 122), il commande marches et batailles (p. 76, 83, 85, 105, 116 sq.). Justification de la thèse, p. 130 : « Divico demeure comme en permanence au premier plan des événements. » C'est vrai, mais chez M. Quinche. Que sait-on du héros? il a présidé une ambassade à César : « cuius legationis Diuico princeps fuit, qui bello Cassiano dux Heluetiorum *fuerat* » (*B. G.*, I, 13, 2). Le verbe est décisif. Chef en 109, Divico ne l'était plus en 58. C'est tout. Le grand public ne s'intéresserait-il pas à d'autres problèmes : la position des Helvètes entre Gaulois de Gaule et « Germains »? leur transformation de pillards en état-tampon et les conséquences?

La rapidité de la synthèse bouscule parfois l'ordre des faits. C'est Fulvius Flaccus et non Sextius qui franchit les Alpes en 125. Les plaintes des Gaulois suivent le passage du Rhône par César (*B. G.*, I, 10-11) et ne le précèdent pas (p. 103). Les jugements historiques sont rigoureux : un « Léandre enrubanné de faciles victoires », « ce dindon », « ce Matamore » (p. 70) c'est Pompée ; un *Enfant de Volupté*, présenté comme un dictateur à la sortie du consulat (p. 92, 94), César. Synthèse accélérée, qui abuse du raccourci dans la peinture des Gaulois (p. 30, 37, 81, 87, 113) et transporte des fauteuils d'osier dans les huttes, la scolastique chez les druides, Sieyès parmi les prolétaires celtes (p. 32), la Chanson de Roland dans la littérature celtique avec la geste de Garin à cause des

chiens et des cors (p. 39), ce qui permet de discuter la définition de l'esprit gaulois par Lanson (p. 40).

Une leçon se dégage : il aurait fallu reprendre le problème de datation du texte de César, posé, pour cette campagne, par S. Reinach, et celui de la véracité traité par Rauchenstein avec trop de brutalité, par Rice Holmes avec trop de confiance.

Relevons, parmi les fautes d'impression : *prolixité* pour *fécondité* (p. 13), *de Diuinatio* (p. 29), *dulcis et decorum* (p. 39), Numeius et Verodoctius (p. 96, 105, 130), Côme l'Atrébate (p. 147) et les *e* à la fin des noms gaulois.

Michel RAMBAUD.

Emilio MAGALDI, *Lucania Romana*, I : Roma, Istituto di Studi Romani, 1948, 330 pages.

L'*Istituto di Studi Romani* a déjà édité, par les soins de ses sections locales, des études sur plusieurs des grandes régions de l'Italie antique : Campanie, Ligurie, Lombardie, Sardaigne, Émilie, avant celle que commence à publier, après onze ans d'élaboration, M. Magaldi sur la Lucanie. Il y a un porte-à-faux dans cette entreprise : l'action de Rome, puissamment unificatrice, serait surtout intéressante en raison des moyens d'attaque différents de régions différemment évoluées. Il faudrait donc insister non sur la physionomie romaine de chaque province, mais sur ses traits antéromains et les obstacles qu'ils ont opposés à la romanisation. Or, la rareté et l'inégalité des documents sont tels qu'il conviendrait à une étude scientifique d'en tirer parti par la comparaison — à partir d'une vue d'ensemble — et non point de s'attaquer à chaque « province » isolément. Nos vœux appellent un Caton moderne, et des *Origines* conformes aux exigences de la science contemporaine. Ceci dit, il est indéniable que la ferveur de l'érudition régionale (qu'évoque de façon bien touchante la préface de ce volume) offre de grands avantages : non seulement par l'attachement au moindre vestige, mais par le sentiment de participation locale à un grand ensemble. Et la conscience, le sens à la fois de l'individuel et du général sont admirables chez M. E. Magaldi.

Des sept chapitres de ce volume, le premier, sur « l'aspect géographique et économique du pays », et le dernier, sur « la Romanisation et le caractère romain de la Lucanie », retiendront surtout l'attention. L'ethnographie et la linguistique auraient pu, sur des documents plus nombreux et mieux critiqués, donner un intérêt nouveau au moins au début des développements intermédiaires, qui ne font que reprendre, en les limitant aux frontières de la Lucanie, les faits historiques, tous d'une

bien plus grande ampleur, qui ont intéressé cette région dans l'Antiquité. Encore le titre obligeait-il M. E. Magaldi à faire la plus faible part à l'histoire des cités grecques des côtes tyrrhénienne et ionienne. Sans disconvenir que l'information est précise, que le scrupule de noter tous les témoignages littéraires et de les transcrire pour la plupart peut rendre des services et, en tout cas, alléger la tâche de tout chercheur, il faut avouer que l'impression du rebattu domine à la lecture de ces chapitres, avec celle, bien plus gênante, de ne voir que partiellement, et souvent par le petit côté, des événements de portée péninsulaire ou méditerranéenne. Encore l'information de M. E. Magaldi, très sérieuse pour l'ancienne bibliographie, s'arrête-t-elle aux ouvrages, universellement appréciés il est vrai, de Lenormant, De Sanctis, Ciaceri, Giannelli, ignorant tous des efforts de la science française de ces dernières années : Jean Bérard sur la préhistoire et les légendes helléniques de la Grande-Grèce, J. Perret sur la Siritide et sur la portée idéologique des guerres de Pyrrhus, J. Heurgon sur la Campanie ; sans compter l'information et les éléments de discussion que pouvaient lui procurer, sur des thèmes plus réduits, M. Durry traitant des cohortes prétoriennes ou moi-même, peut-être, sur les cheminements du culte d'Héraclès. On dira que M. Magaldi ne s'applique pas à des recherches personnelles (même sur des points qui appellent nécessairement la discussion, comme les campagnes d'Alexandre le Molosse) ; mais son effort n'apparaîtra-t-il pas bien disproportionné aux fruits qu'on peut en attendre? et, d'autre part, qui pouvait mieux que lui, avec son immense érudition, poser des problèmes locaux auxquels la « grande histoire » ne porte sans doute pas une suffisante attention et dont pourtant la solution aiderait à la faire progresser sur certains points? Par exemple : les conditions démographiques de la naissance et de l'organisation de la ligue lucanienne ; le recrutement, la proportion et le rôle de la cavalerie dans les armées lucaniennes ; le pourquoi et les conséquences du détachement des Bruttiens ; les différences et les ressemblances des rapports avec les cités grecques de l'élément samnite et de l'élément lucanien... Que sais-je? Le domaine des curiosités nutritives n'est point restreint !

Les données géographiques sont de première main et excellentes (mais il n'y a pas de carte !) ; avec une insistance bien intelligente sur les fleuves, dont la divergence vers deux mers explique sans doute l'antique prospérité de la région. La dégradation actuelle (et plus de deux fois millénaire) du pays déguise ou fait oublier des conditions de vie antérieures qui en expliqueraient le lointain passé — à moins qu'elles ne doivent se dégager de l'examen approfondi des faits historiques. Sur ce point, le défaut des fouilles préhistoriques et archéologiques handicape terriblement M. Magaldi : combien plus heureux M. Biagio Pace en sa

monumentale synthèse sur la Sicile antique ! Quand un site est mieux exploité, quand une série monétaire se continue sous l'occupation romaine, comme il se trouve par bonheur pour Paestum, l'apport de ce volume, sans être original (les théories récentes de M. Mattingly auraient même dû modifier ce qui est dit ici du monnayage, p. 200-203), est très appréciable.

Le chapitre VII, sur la romanisation, contient sous des chefs très divers une multitude de données bien groupées et agréablement présentées. On sait même gré à M. Magaldi d'étoffer les détails épars relatifs à la Lucanie en rappelant les généralités sur colonies et municipes, orientations et centuriations, qui trouvent sur place des applications particulières. Cela, certes, prend bien des pages ; cela noie même quelques problèmes majeurs (comme ceux de la « restauration » des cités grecques contre l'arrière-pays lucanien ; de l'occupation des côtes par des colonies maritimes, p. 211 ; de la remise en culture du Val di Diano par Popilius Laenas, p. 211) ; mais cela donne le sentiment puissant des méthodes romaines. Sur la prosopographie régionale (de peu de portée jusqu'à nouvel ordre), sur la religion (bien bref : p. 311-327), mêmes scrupules de documentation exacte mise directement sous les yeux du lecteur : et ceci est sans prix.

Toute appréciation partielle est injuste. Il faut attendre le second volume, dont il eût été bien désirable d'avoir eu dès maintenant le tracé d'ensemble. Alors on dira mieux à M. E. Magaldi ce que lui doivent et sa petite patrie et la curiosité historique elle-même. Il nous a suffi de montrer aujourd'hui combien la lecture de son gros volume, enrichi de belles planches, et d'une admirable correction, est enrichissante et suggestive.

Jean BAYET.

Michelangelo CAGIANO DE AZEVEDO, *Interamna Lirenas vel Sucasina (presso Pignatoro Interamna)* : Roma, Istituto di Studi Romani, 1947, 61 pages.

Monographie de la Collection *Italia Romana* : *Municipi e colonie* (série II, vol. II). Ces mises au point, qui font suivre un exposé historique d'indications archéologiques et topographiques et du recueil des sources littéraires et épigraphiques, seront de commodes instruments de travail pour les historiens lorsque la collection aura pris de l'ampleur : elle compte actuellement onze volumes, seize autres sont en préparation. La publication qui nous est parvenue ne laisse rien à désirer pour la conscience ni pour la netteté. Il est dommage seulement que si peu de témoignages archéologiques (plate-forme du forum? débris du temple de Jupiter? partie de thermes tardifs) nous aident à nous figurer une

colonie tout artificielle, créée à un nœud de cours d'eau et de routes important (sur le Liris), avec un but nettement stratégique. C'est du moins ce que M. Cagiano de Azevedo a bien mis en valeur par son texte et ses cartes. Ainsi que le curieux changement d'orientation entre la ville ancienne et son développement plus récent. Des quatre bonnes planches, les troisième et quatrième sont des plus intéressantes épigraphiquement (Fastes d'Interamna et *Tabula nundinalis* d'où l'on peut inférer l'importance des marchés de cette localité).

Jean BAYET.

Gilbert-Ch. PICARD, *Castellum Dimmidi* : Alger-Paris, 1947, 229 pages, 19 planches.

Saluons le premier livre du jeune et très actif directeur des Antiquités de Tunisie, qui porte un nom cher à tous les lecteurs de notre *Revue*. Cet ouvrage, né de deux campagnes de fouilles faites en 1939 et 1941 dans le sud algérien, étudie un de ces petits camps, de ces *castella*, qu'en avant du *limes* africain Septime-Sévère lança pour surveiller et garder une région que troublaient les peuplades nomades. Une cinquantaine d'inscriptions, dont plusieurs *laterculi*, ont permis à l'auteur d'écrire l'histoire de ce poste qui porta si loin les *signa* romains et vraiment d'en ressusciter les quarante années de vie (198-238). Ce faisant, M. Picard touche à des questions difficiles sur le Nigris, les Gétules, sur le *limes*, sur l'emploi de troupes palmyréniennes qui enseignèrent à l'Afrique une tactique propre au désert, sur les cultes militaires, toutes questions qu'il expose avec netteté et déjà avec autorité. On ne peut ici s'étendre sur un livre comme celui-ci autant qu'il le mériterait, et je dois me borner à le signaler aux spécialistes. Ils verront que c'est la meilleure contribution apportée depuis les travaux sur Doura à l'histoire de l'armée romaine et à l'étude du grand problème que posait aux empereurs et que pose aux archéologues et aux épigraphistes la défense de l'Empire.

Marcel DURRY.

E. GROAG, *Die Reichsbeamten von Achaia in spätrömischer Zeit* : Dissertationes Pannonicae, sér. I, n° 14. Institut für Münzkunde und Archaeologie der P. Pazmany-Universität : Budapest, 1946, 92 pages in-8°.

E. Groag a publié en 1939 une très importante liste des fonctionnaires romains d'Achaïe sous le Haut-Empire (*Die römischen Reichsbeamten von Achaia, Akad. d. Wiss., Wien, Schriften der Balkankommission*, Antiqu. Abt., IX, 1939). Des compléments à cette liste figurent dans les premières pages de son nouveau livre. Pendant la guerre, E. Groag fut

privé de ses livres et vécut en liberté surveillée jusqu'en 1945 ; l'émotion de la libération le tua. Il laissait un manuscrit inachevé, qu'Andreas Alföldi mit au point et publia dans sa collection au nom justement illustre.

E. Groag n'était pas seulement le prosopographe le plus érudit, il était aussi un connaisseur éminent du droit public. Son livre sur les proconsuls d'Achaïe du Bas-Empire n'est pas une sèche liste de textes et de noms. C'est l'histoire même de l'hellénisme et des empereurs chrétiens qui se reflète dans cet étroit miroir.

Après que Dioclétien eut dégradé le gouverneur d'Achaïe au point d'en faire un *praeses* chevalier, Constantin rétablit le proconsul, en lui donnant rang immédiatement après les proconsuls d'Afrique et d'Asie, avant le *comes Orientis*. E. Groag conjecture que l'empereur ignorant a voulu marquer ainsi sa déférence pour l'hellénisme, et peut-être faudrait-il voir là une mesure influencée par le néoplatonicien Sopatros. A vrai dire, ces conclusions dépassent sensiblement les documents, qui font absolument défaut entre le début du règne de Dioclétien et l'année 315 environ ; il sera prudent de ne les accepter qu'avec doute.

Le premier proconsul constantinien est C. Vettius Cossinius Rufus, connu par une inscription d'Atina, dont Groag fournit un commentaire renouvelé. Ce personnage serait celui dont Firmicus Maternus donne l'horoscope dans la *Mathesis*, II, 29, 10 ; l'hypothèse est très ingénieuse.

Par deux fois, sous Constant et sous Valentinien, l'Achaïe est comprise dans l'empire d'Occident ; Groag note, à ce sujet, comment s'introduit dans le personnel gouvernemental de l'Achaïe un élément étranger à la culture hellénique.

Une des observations les plus intéressantes a trait à la politique de Constance, empereur trop décrié. Il a tenu à confier le gouvernement d'Achaïe à des hommes de grande culture, qui étaient aussi des païens convaincus, Hermogenes, Musonius, Ampelius. Peut-être faut-il corriger cette affirmation et noter qu'elle ne vaut que pour la période postérieure à 358, c'est-à-dire au sensationnel voyage de Rome.

Le très long proconsulat de Prétextat soulève une délicate question de droit public, que nous ne sommes pas en mesure de résoudre : la prolongation des pouvoirs du proconsul au delà d'un an exigeait-elle une nouvelle nomination impériale? En fait, la mention de l'itération ne se rencontre pas.

A partir de l'avènement de Valentinien II se pose le problème du partage de l'Illyricum, qui devient surtout obscur depuis l'avènement de Théodose. Évidemment, le problème de l'administration de l'Achaïe en est inséparable. Il nous semble que Groag passe ici beaucoup trop vite ; mais, de toute manière, la chronologie des proconsuls devient

ici très incertaine et il faut renoncer à toute interprétation d'ordre général.

Le dernier proconsul d'Achaïe que nous connaissions est Hesychius, en 435. Le comte Diogène, un des derniers bienfaiteurs de la Grèce, à la fin du v^e^ siècle, était sans doute un chef militaire.

L'ouvrage se termine par des pages frappantes sur l'agonie de la Grèce jusqu'au temps de Justinien.

On quitte avec chagrin ce livre érudit et pénétrant, qui conserve si bien l'image d'un homme qui renouvelait, avec tant de fraîcheur, chaque problème qu'il abordait.

A. PIGANIOL.

Rudi THOMSEN, *The Italic regions from Augustus to the Lombard invasion* : Classica et Mediaevalia, Dissertationes, IV : Copenhague, Gyldendal, 1947, 339 pages, une carte.

Nous devons à deux savants danois les plus remarquables ouvrages qui aient paru depuis bien des années sur la géographie historique de l'Italie : le livre de A. Afzelius, *Die römische Eroberung Italiens* (*Acta Jutlandica* XIV, 1942), et la thèse de R. Thomsen, que nous avons à présenter ici. A. Afzelius se proposait surtout de fixer les limites des anciens peuples d'Italie et de déterminer la densité des populations. L'ouvrage de R. Thomsen continue le dessein de son devancier, en se proposant de fixer les frontières des diverses régions administratives entre lesquelles l'Italie fut partagée de l'époque d'Auguste à la fin du vi^e^ siècle.

Il a donc à étudier trois systèmes principaux : d'abord les régions augustéennes, puis les circonscriptions des *juridici* de Marc-Aurèle et leurs fréquents remaniements, enfin les provinces du Bas-Empire. Il s'est acquitté de cette tâche avec une méthode rigoureuse, un souci partout manifeste de n'esquiver aucune difficulté.

On lira avec un intérêt particulier son analyse des listes de Pline l'Ancien. Sa théorie est complexe et nous paraît tenir compte de tous les éléments d'un problème difficile. Pline aurait suivi deux sources différentes : pour les villes des côtes, qui sont rangées en ordre géographique, Pline aurait copié les *Antiquités Humaines* de Varron, de qui dériverait aussi Pomponius Mela ; pour les villes de l'intérieur, qui sont rangées en ordre alphabétique, Pline aurait suivi non pas une *descriptio Italiae*, mais un index géographique rédigé par Auguste comme complément à la carte d'Agrippa ; cet index lui-même dériverait des listes du cens, où figuraient les noms des peuples, et non des villes. Le grand intérêt du texte de Pline est de fournir, pour les régions II, III et IV, non pas une liste unique, mais plusieurs listes consacrées à chaque tribu successive-

ment ; ici encore, ce sont les documents du cens qui seraient suivis. Est-il nécessaire, pourtant, d'introduire entre les documents du cens et le texte de Pline l'intermédiaire d'un *index* augustéen bien problématique?

La première partie du livre est consacrée à l'interprétation des listes de Pline région par région. L'auteur est attentif à retrouver les principes qui ont guidé Auguste. Le prince a évité de briser les régions naturelles, de scinder les tribus anciennes, bien qu'il ait eu parfois une tendance excessive à prendre des cours d'eau comme lignes frontières. Il en résulte que l'individualité des vieilles tribus italiques est demeurée marquée dans la géographie administrative pendant des siècles. Nous ne pouvons songer à suivre l'auteur pas à pas dans cette étude régionale, qu'il sera toujours intéressant de comparer à celle que fournit A. Afzelius pour la période de la conquête romaine.

Quand on passe des régions d'Auguste aux circonscriptions de *juridici*, de celles-ci aux provinces, on est frappé par une certaine continuité ; et c'est le trait que M. Thomsen s'est, en effet, attaché à dégager. Mais il observe que la création de l'*urbica dioecesis*, limitée mathématiquement au 100e mille, interfère fâcheusement avec les régions naturelles et oblige à les démembrer. Sur la définition de cette *urbica dioecesis*, M. Thomsen donne raison à Jullian contre Mommsen.

Accessoirement, l'auteur présente des indications sur les circonscriptions domaniales avant et après la réforme de Sévère.

La dernière partie du livre, qui traite de la division de l'Italie en provinces, est surtout consacrée à des études de sources, inscriptions concernant les *correctores*, Liste de Vérone, *Notitia Dignitatum*. Mais surtout un chapitre du plus haut intérêt analyse les éléments qui composent la première et la deuxième édition du *Liber Coloniarum*. Les données les plus anciennes remontent à un *liber Augusti Caesaris et Neronis*, qui daterait de la fin du règne d'Auguste ; si vraiment Tibère y était désigné du nom de Nero Claudius, il paraîtrait plutôt à dater de la période antérieure à l'exil de Tibère. Ce livre subit bien des remaniements jusqu'à la première édition du *Liber Coloniarum*, qui daterait de la première moitié du IVe siècle.

Sources de Pline, sources du *Liber Coloniarum*, détermination des frontières régionales à chaque époque, M. Thomsen a abordé les problèmes les plus difficiles, et sa discussion magistrale a obtenu les résultats les plus précieux. Son livre est fidèle aux plus belles traditions de la science philologique et sera indispensable à quiconque étudiera l'antique Italie.

A. Piganiol.

Robert MARICHAL, *L'occupation romaine de la Basse-Égypte; le statut des auxilia* : Paris, Droz, 1945, 89 pages.

Cette dissertation est consacrée surtout à l'édition et au commentaire du *papyrus de Berlin 6866*, reproduit en deux planches très claires. C'est à l'occasion d'une étude de paléographie que M. Marichal s'est intéressé à ce beau texte, dont Lesquier avait eu connaissance déjà, mais sans épuiser tout ce qu'il nous enseigne. Ce papyrus devait faire partie des archives d'une cohorte auxiliaire, stationnée dans la région orientale du Delta. C'est une liste de comptes courants de soldats, indiquant le montant des retenues opérées sur la solde et des dépôts conservés au nom de chacun ; elle a été rédigée entre 192 et 196.

Ce texte nous renseigne d'abord sur la solde des auxiliaires. Chacun des quatre *stipendia* est de 84 deniers, 15 oboles 3/4. M. Marichal explique très bien ce chiffre énigmatique. Déjà Lesquier avait constaté que l'État déduisait de la solde une sorte de prime de change, dont il gardait pour lui le bénéfice. M. Marichal a analysé le mécanisme de l'opération. Le *stipendium* est, en réalité, de 100 deniers ; l'État aurait dû convertir le denier en un tétradrachme d'argent de 7 oboles 1/4 ; mais il le convertit en un tétradrachme de cuivre de 6 oboles ; puis la solde ainsi calculée est reconvertie en deniers. Accessoirement, le texte fournit la preuve que les cohortes n'ont pas bénéficié de l'augmentation générale des soldes octroyée par Commode.

Le papyrus renseigne aussi sur le recrutement de la cohorte. Sur trente soldats dont l'origine est connue, treize sont recrutés en Égypte même (dont neuf dans des métropoles, un à Antinoopolis), seize sont des *castrenses*, un se dit *civis Romanus*.

M. Marichal a analysé avec soin les divers éléments dont se compose l'épargne des soldats. Il apporte d'utiles compléments au beau commentaire que J. Nicole a donné naguère du *papyrus de Genève 1*. Le terme de *collatio* est nouveau et de signification controversée.

Chaque compte individuel s'ouvre par la mention : « *Loricitis in dep(osito)* » (*loricem* à la ligne 95). Le terme est nouveau et paraît à M. Marichal l'équivalent de *apud signa*. Il nous semble bien tentant d'utiliser cette mention en la rapprochant des inscriptions énigmatiques qui font connaître un *procurator a loricata* (*C. I. L.*, VI, 8690-8692), un *actor Caesaris ad Castor. et ad loricata* (*C. I. L.*, VI, 8688). On admet ordinairement que les fonctions de ces personnages s'exerçaient au voisinage d'une statue *loricata* de César. Mais bien meilleur était le commentaire de Mommsen : « *Videtur loricata haec aedificium aliquod loricam habens fuisse, in quo rationes et instrumenta adservabantur.* » Les *lorications* du Digeste (V, 16, 79) ne sont qu'un revêtement décoratif. Il est bien ten-

tant de songer ici à une sorte de revêtement de coffre-fort. Une des inscriptions citées plus haut précise : *procurator a loricata ex ratione peculiari* (8691). Peut-être s'agissait-il d'une caisse d'épargne obligatoire des esclaves impériaux. Derrière une des lames de bronze qui portent ces textes paraît figurée une clé. Il semble donc que ces termes de *lorictitis* et *loricata* s'éclairent l'un par l'autre et désignent des coffres-forts.

La contribution de M. Marichal à l'étude de l'armée d'Afrique est de très grande valeur et sera particulièrement bien accueillie par les savants qui s'intéresseront aux archives militaires.

A. Piganiol.

Hans Georg Pflaum, *Essai sur les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain. — Corpus des cursus procuratoriens équestres.* Thèses de doctorat soutenues le 12 juin 1948 devant la Faculté des Lettres de Paris, sur exemplaires dactylographiés.

En attendant que ces volumineuses et excellentes thèses puissent être imprimées, il convient d'en donner un aperçu à tous ceux qu'intéressent l'histoire romaine et, en particulier, l'administration de l'immense empire, pour nous quelque peu mystérieuse. M. Pflaum n'a pas voulu remplacer les ouvrages classiques d'O. Hirschfeld sur les *Verwaltungsbeamten* et d'Arthur Stein sur le *Römische Ritterstand*. Il les complète en étudiant spécialement la hiérarchie des procuratèles.

Cette étude est fondée sur le *Corpus* que constitue la thèse complémentaire, où M. Pflaum consacre une notice détaillée aux 357 *cursus* équestres connus d'Auguste à Gallien. Chaque notice réunit d'abord les *testimonia* au complet et les fait suivre de discussions pénétrantes, où les spécialistes cueilleront à tout instant des détails inédits. La prosopographie de l'Empire trouvera là un enrichissement considérable.

La première partie de la thèse principale vise à fixer les origines, le nombre et les pouvoirs des procuratèles. Le chapitre le plus neuf traite de leur nombre. Nous en suivons depuis la naissance du système l'accroissement régulier. De 25 sous Auguste, elles passent à 182 au milieu du IIIe siècle. On voit ainsi à l'évidence comment le pouvoir central a peu à peu mis la main sur l'administration entière. La seconde partie étudie la carrière du procurateur depuis le moment où le jeune chevalier entre dans les cadres jusqu'à celui où il atteint à la préfecture d'Égypte ou à celle du prétoire. Son origine influe beaucoup sur son avancement. Son lieu de naissance d'abord ; sauf de rares exceptions datant du IIIe siècle, les Gréco-Orientaux n'ont pas été utilisés en Occident, si ce n'est à Rome, microcosme de l'Empire. Ses débuts au service ensuite ; il y a trois carrières équestres : 1° celle des prétoriens, sur laquelle j'ai beaucoup insisté dans ma thèse que M. Pflaum confirme ;

2° celle des chevaliers à trois milices ; 3° celle des civils ; les prétoriens ont l'avantage, car on leur réserve le plus souvent les procuratèles de gouverneurs. Quant à la hiérarchie, elle a été réglée à partir d'Hadrien ; les fonctionnaires n'ont plus avancé que *suo loco et iusto tempore* (selon une règle rappelée par Fronton dans une lettre de recommandation), si bien qu'un procurateur nommé pour une raison d'opportunité dans un poste que ne justifiait pas encore son ancienneté marquait le pas et était retenu ensuite dans une ou deux charges de valeur égale. De longs tableaux classent, enfin, les postes selon les traitements qui y étaient attachés ; on était sexagénaire, centenaire, ducénaire, à 60,000, 100,000, 200,000 sesterces, et, pour la dernière catégorie en particulier, la classification est aisée.

On peut reprocher à M. Pflaum de n'avoir pas assez poussé la discussion de problèmes plus généraux (nature du pouvoir procuratorien, influence des dévaluations sur les traitements, comparaison des carrières sénatoriale et équestre, par exemple) ou de n'avoir pas toujours su apporter assez de clarté dans l'exposé de questions fort embrouillées. Il n'empêche qu'il s'est attaqué courageusement à un problème très difficile, qu'il a enrichi notre connaissance, que son travail permettra de compléter désormais avec beaucoup plus de sûreté les inscriptions lacunaires que le hasard ou les fouilles nous révéleront. Le jury lui a donné la mention très honorable à l'unanimité et, ce faisant, il a voulu consacrer M. Pflaum comme un des plus solides épigraphistes de l'heure présente.

Marcel Durry.

Archéologie, épigraphie, papyrologie.

Marion Elizabeth Blake, *Ancient Roman Construction in Italy from the prehistoric Period to Augustus. A chronological study based in part upon the material accumulated by the late Dr.* E. B. Van Deman : Carnegie Institution of Washington, n° 570, 1947, xxii-421 pages, in-4°, 57 pl.

Une abondante documentation photographique, souvent inédite, des tables analytiques précises, une présentation claire font de ce recueil documentaire un bon instrument de travail.

Dans cette histoire de l'art de bâtir chez les Romains, depuis les origines jusques y compris l'époque d'Auguste, quatre périodes sont à considérer : 1° période royale des vii^e^-vi^e^ siècles ; — 2° période républicaine ancienne, entre 500 et 200 avant J.-C., qu'interrompt l'incendie gaulois de 391 ; — 3° période républicaine récente (200-50 avant J.-C.), dans laquelle on peut reconnaître deux moments particulièrement importants, représentés l'un par les constructions syllaniennes, l'autre par

celles, déjà de caractère impérial, de Jules César ; — 4° période augustéenne (43 av.-14 ap. J.-C.), à l'intérieur de laquelle on peut distinguer deux phases, la première correspondant à l'apogée des méthodes républicaines de construction, la seconde au développement prodigieux du bâtiment à cette époque.

Dans deux chapitres liminaires, l'auteur passe en revue les sources de cette étude : textes littéraires et épigraphiques, plans antiques, rapports des bâtiments entre eux, orientation, influences exercées par la colonisation de l'Italie et les facteurs économiques, enfin analyses et origines du matériau.

Dans ces recherches, les constructions de la Sicile et de l'Italie ne sont envisagées qu'autant qu'elles apportent des précisions sur les origines des techniques de Rome, dont l'influence se fera sentir fortement sur certains types de monuments d'utilité publique, ponts, aqueducs, théâtres et amphithéâtres, ou de caractère commémoratif, arcs de triomphe et portes monumentales.

D'utiles renseignements sont apportés aux divers modes de bâtir que l'auteur passe successivement en revue : constructions en appareil régulier, en *opus incertum* et *opus reticulatum*, en briques crues ou cuites et tuiles, emploi des divers mortiers et du blocage. Des exemples bien choisis précisent les descriptions et l'étude des techniques.

Raymond LANTIER.

Alexandre ALBENQUE, *Inventaire de l'archéologie gallo-romaine du département de l'Aveyron.* Rodez, P. Carrère, 1947, in-8°, 206 pages, VII p., 7 fig., 2 cartes.

Il est permis de se demander si, trois ans après la publication du neuvième fascicule de la *Forma Orbis Romani*, il était véritablement nécessaire de donner un nouvel inventaire des antiquités gallo-romaines du Rouergue. Personne n'ignore que les répertoires de ce genre ne sont jamais complets, et qu'il reste toujours quelque renseignement à glaner. Mais alors pourquoi ne pas se contenter, en ces temps de misère, d'un modeste supplément? Il paraît inutile de reprendre aussi rapidement un travail qui avait déjà été fait, et bien fait.

Je veux bien que l'inventaire qui nous est soumis ait été conçu sur un plan différent de celui de la *F. O. R.*, et l'auteur s'est longuement expliqué (p. 11-14) sur la méthode adoptée : « C'est un répertoire complet qui peut dispenser les érudits de recourir aux sources..., une somme de nos informations que l'historien et l'archéologue pourront utiliser directement, s'ils n'ont pas le loisir de se reporter aux études originales. » On ne saurait être plus modeste ! Aussi certaines rubriques sont-elles de

véritables petites monographies, ce qui n'est pas à sa place dans un répertoire.

En comparant l'étendue des textes de la *F. O. R.* et de cet inventaire, le lecteur non averti pourrait être surpris de la disproportion qui apparaît dans le nombre des rubriques : 155 pour le premier de ces ouvrages, 551 pour le second. Mais cette disproportion n'est qu'apparente : M. Albenque attribue, en effet, à chaque site un numéro par découverte signalée. Disons aussi que les 50 numéros de la *F. O. R.*, pour Rodez, par exemple, sont aussi riches en enseignements archéologiques que les 155 numéros de ce nouvel inventaire. L'apport nouveau de ce répertoire est relativement peu considérable.

R. Lantier.

J. Laffargue et G. Fouet, *Peintures romanes, vestiges gallo-romains à Saint-Plancard (Haute-Garonne)* : Toulouse, Privat, 1948 ; 1 vol. in-4°, XXIII-117 pages, 63 photos, 3 plans.

Ce très beau volume, qu'illustrent d'excellentes photographies et dont la présentation matérielle fait honneur à l'éditeur, donne tous les détails acquis à l'automne 1947 sur les découvertes faites depuis la fin de 1944 dans la vieille chapelle du cimetière de Saint-Plancard. Celles qui firent le plus de bruit sont les peintures d'époque romane, qu'on n'a point encore achevé de dégager précautionneusement du badigeon qui les recouvrait. La majeure partie du livre leur est consacrée et, de ce fait, sort du domaine de notre *Revue*. Mais les murs et le dallage de la chapelle ainsi que le mur du cimetière ont livré, plus ou moins intacts, les restes de plus de cinquante autels votifs, stèles, socles, cippes, etc., d'époque romaine : jusqu'à un siège de latrine qui sert aujourd'hui de support à une table d'autel dans une absidiole...

Quelques autels et inscriptions provenant du même lieu étaient déjà connus, notamment une dédicace au dieu Sutugius, dont c'était l'unique mention (*C. I. L.*, XIII, 164). En voici d'autres. Un autel est dédié à Mars Sutugius, ce qui atteste une nouvelle « interprétation romaine » assimilant à Mars un dieu de plus — on en connaissait déjà quatre — dans le si riche panthéon indigène de la région. Car nous sommes tout près de ces pays pyrénéens remarquablement fertiles en divinités locales, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Saint-Gaudens, dans la haute vallée de la Save. Le plus curieux, sans doute, est la représentation de Sutugius en guerrier romain, avec casque, cuirasse, bouclier et poignard, le bras droit levé, mais brisé, ce qui interdit d'identifier avec certitude l'arme (probablement une lance) qu'il brandissait ou à laquelle il s'appuyait.

Tous ces monuments, pour la plupart en marbre, avaient été rem-

ployés dans les constructions médiévales. Les recherches ont été menées par M. Fouet, qui est l'auteur de la partie de la publication consacrée aux trouvailles romaines. Il continue les fouilles et en étend le rayon. Il faut espérer qu'il découvrira le véritable lieu d'origine de ces autels, votifs surtout. Car, sans nier l'intérêt de statues ou d'une *villa*, l'eau vient bien davantage en bouche à l'idée d'un sanctuaire indigène préromain, conservé, puis adopté et embelli par les Gallo-Romains. En tout cas, les murs de la chapelle contiennent certainement encore d'autres pièces ; mais il y a les fresques, et l'édifice lui-même. Le hasard, qui ménage les rencontres, avait fait de M. Fouet un instituteur à Saint-Bertrand-de-Comminges avant qu'il le devînt à Saint-Plancard. Mais, avec ses cyprès et son cimetière, la chapelle Saint-Jean suffisait à évoquer l'admirable Saint-Just de Valcabrère, près de l'ancienne ville basse de *Lugdunum Convenarum* : encore des murs que la passion de l'Antiquité conduirait à abattre, si le respect nécessaire du Moyen Age ne contraignait à les sauvegarder.

André AYMARD.

A. E. GORDON, *Supralineate abbreviations in Latin Inscriptions* : Univ. of California Press, Berkeley et Los Angeles, 1948, in-8°, 132 pages.

Cette dissertation est faite de listes rassemblant les exemples d'abréviations épigraphiques avec barres horizontales suscrites. Trois cas, trois listes : mots coupés ($\overline{\text{N}}$ = *noster*) ; lettres intermédiaires supprimées (DOMNI = *domini*) ; mots coupés avec répétition de la lettre finale qui devient comme un multiplicateur (AVGGG = *Augustorum trium*). Les commentaires fort brefs de l'auteur ajoutent peu à ce que l'on connaissait, mais la seconde liste est d'un grand intérêt, surtout pour l'historien de la langue, qu'elle renseignera sur la prononciation : ainsi bien des changements s'éclairent qui annoncent la *Romania*.

M. DURRY.

Latin Papyri in the University of Michigan Collection, edited by H. A. SANDERS with a contribution by J. E. DUNLAP (Michigan Papyri, vol. VII) : University of Michigan Studies, Humanistic series, vol. XLVIII, Ann Arbor, The Univ. of Mich. Press ; London, Cumberlege ; Oxford, Univ. Press, 1947, xv-126 pages, XVIII planches.

S'insérant dans la publication générale des papyrus de Michigan, le présent volume nous offre une collection de trente-sept textes latins portant les nos 167, 168 et 429-463. En regard du véritable trésor de documents grecs que nous ont révélé les sables d'Égypte, les papyrus latins font, on le sait, pauvre figure, par leur nombre et leur intérêt lit-

téraire. Aussi un recueil comme celui-ci est-il particulièrement utile par la matière rare et précieuse offerte au paléographe et au latiniste. Les éléments littéraires de cette collection sont à peu près insignifiants : de courts fragments d'un traité de grammaire (n° 429, III^e siècle av. J.-C.), d'un ouvrage juridique (n° 431, I^er siècle av. J.-C.) et, enfin, un morceau dont le caractère ne se laisse pas préciser (n° 430, avant 115 de notre ère), peut-être un recueil de conseils moraux. Cette pénurie, compte tenu du hasard des trouvailles et du caractère artificiel de toute collection, correspond bien aux constatations et explications proposées par le regretté P. Collart (*Les papyrus littéraires latins*, *Rev. de Philologie*, 1941, p. 112 sq.) : « Les Grecs sont venus en Égypte beaucoup plus nombreux que les Romains et la diffusion de la littérature grecque fut en quelque sorte organisée, tandis que celle de la littérature latine fut laissée au hasard. » En tout cas, voilà qui n'ajoutera guère aux quatre-vingt-dix numéros du catalogue de P. Collart. Les autres textes de l'Université de Michigan sont des pièces d'état civil : certificats de naissance (n^os 167, 168, 436), contrats de mariage (n^os 434, 444) ; des documents privés : testaments (n^os 437, 439, 446, 453), reçus (n^os 448, 451), reconnaissance (n° 438), certificat d'affranchissement (n° 462), etc. (cf. 433, 453) ; des fragments d'archives militaires (n^os 432, 435, 441, 443, 445, 448, 450, 454, 460), des morceaux juridiques, dont deux sont bilingues (n^os 457 et 463). On ajoutera, entre autres, ce qui est peut-être une recette agricole (n° 449). La nature de ces papyrus est conforme à ce que l'on peut attendre de l'état social et linguistique de l'Égypte romaine, telle que l'a décrit M. P. Jouguet dans son mémoire sur *Les papyrus latins d'Égypte* (*R. É. L.*, 1925, p. 35-50). Les fonctionnaires et soldats de l'Égypte romaine étant des Grecs ou des Orientaux plus ou moins romanisés, c'est leur langue maternelle, le grec, qui s'impose dans les relations quotidiennes. Mais tous les actes qui relèvent du *ius ciuile* doivent être rédigés en latin, et le latin encore doit être officiellement la langue de l'armée. Si à partir de la constitution de Caracalla (212) le grec va gagner du terrain, nous voyons pourtant le latin se maintenir dans la vie judiciaire et militaire. Seules les souscriptions des témoins ou intéressés sont en grec, et c'est précisément le cas des fragments n^os 434, 442, 445 de Michigan. Ainsi les conditions mêmes de la colonisation romaine expliquent la rareté des textes littéraires et la nature des documents civils et militaires.

La chronologie des textes de Michigan peut également s'expliquer de ce point de vue. P. Collart a montré (*loc. cit.*, p. 122) que sur les quatre-vingt-dix papyrus littéraires latins, soixante-treize se placent du III^e au VI^e siècle, le sommet de la courbe apparaissant nettement au IV^e-V^e siècle. Les trente-sept papyrus de Michigan se répartissent d'une

autre façon : au Ier siècle : 3 pap. ; au IIe, 20 ; au IIIe : 10 ; au IVe : 3 ; au VIe : 1, le point culminant étant au IIe siècle. Tout en tenant compte du caractère artificiel de toute collection, on s'expliquerait cependant assez bien que les textes juridiques et militaires eussent devancé les écrits littéraires, et que le latin eût ensuite perdu du terrain devant le grec, lorsque la citoyenneté eut été accordée à tous les habitants de l'empire (212), ce qui n'empêche pas la culture romaine de se frayer, précisément à cette époque, son difficile chemin dans les cercles cultivés. Il n'y a là rien de contradictoire, puisqu'il s'agit de milieux et de besoins différents.

On n'aura qu'à louer le soin matériel et scientifique entourant cette publication : description, identification, datation et transcription des textes soulèvent force problèmes qu'analyse un précieux commentaire *ad uersum*. Suivent index et vocabulaires permettant tous les recoupements. Un album de dix-huit planches donne le fac-similé de quarante-trois fragments.

La langue des textes présente des graphies influencées par la prononciation : *apsens*, *ascribere*, *distrinctio* (pour *districtio*, par influence peut-être de *distringere*?). Les phénomènes sont parfois contradictoires : *adteptus*, pour *attentus*, a un préfixe restitué artificiellement, mais une labiale épenthétique. C'est déjà le partage entre une tradition pseudo-savante et l'influence du moment, dont témoignent les copistes médiévaux. Dans un papyrus antérieur à 115 avant J.-C. (n° 430), on nous propose de lire : *pecado* et *pecadis* (= *peccato*, *peccatis* ou *peccandis*?). La date semble bien haute pour la sonorisation du *t* intervocalique. Il est vrai que ces textes sont criblés de variantes orthographiques : *aput*, *adque (atque)*, *ressidua*...

La transcription en latin des mots grecs est parfois inconséquente : ainsi en face d'un acc. *cathedran*, on trouve *pyxidam*, qui révèle un passage de la 3e déclinaison grecque (πύξις-ιδος) à la 1re latine, par l'intermédiaire de l'accusatif πύξιδα qui fournit le nom. gén. *pyxida-ae*. Le pap. 434 est du IIe siècle ; à cette date, la 3e déclinaison grecque est habituellement mieux conservée dans la transcription latine. Notons la forme *ampelitis* (ἀμπελῖτις) qui ne semble pas attestée ailleurs.

On relèvera pour l'histoire des mots exprimant la notion de « livre » l'emploi de *codex* au sens de « livre de recettes, de comptes » dans deux textes de 147 et de la fin du IIe siècle de notre ère.

Les planches, enfin, offrent au paléographe un matériel utile. Du point de vue de l'interponction, nulle part l'intervention de points ne paraît être l'équivalent d'une ponctuation au sens moderne. Un texte hors série, un bronze du IIe siècle (137-161 : n° 441), en écriture continue, montre des points abréviatifs générateurs d'espaces. Les papyrus 167

et 168 (103 et 145 de notre ère) ont des points entre les signatures *autographes* des témoins. Le papyrus 430 *a*, texte littéraire, antérieur à 115 avant J.-C., et dont est donné le fac-similé[1], présente par endroits une interponction à chaque mot. Peut-être était-ce aussi le cas pour le nº 431 (Ier siècle), dont ne subsistent malheureusement que quelques lettres sans signification. Peut-être doit-on mettre ces graphies en rapport avec le mot de Sénèque : « nos etiam cum scribimus interpungere assueuimus », dont nous avons donné (*R. É. L.*, 1947, p. 298) une interprétation excluant l'idée de ponctuation au sens moderne. Le papyrus 453 du IIIe siècle offre, enfin, des points séparatifs entre des mots ou groupes de mots, mais sans principe suivi. En tout cas, la question reste ouverte, vu l'état d'extrême délabrement de ces textes. Quoi qu'il en soit, par leur rareté même, ces fragments constituent de précieuses reliques, et cette collection, éditée avec un soin extrême, forme une des utiles pierres d'attente du *Corpus papyrorum latinorum*, qui est resté, ainsi que l'écrivait déjà P. Collart, « une radieuse promesse ».

J. Andrieu.

Droit.

Pierre Noailles †, *Fas et Jus. Études de droit romain* : Paris, Les Belles-Lettres, 1948, 282 pages.

Sous ce titre, la veuve et les amis de Pierre Noailles ont réuni six des études que l'éminent romaniste prématurément disparu avait consacrées, dans les dernières années de sa vie, aux institutions du droit romain primitif. C'est, en effet, à la fin de sa carrière que Noailles s'était tourné vers la période des origines du droit romain, après avoir longtemps porté son effort sur le droit byzantin, dont il était devenu en France le maître incontesté. Il prit intérêt aux problèmes d'origine dans les milieux de sociologues qu'il fut amené à fréquenter à partir de 1933 environ. Les rapports entre le droit religieux et le droit civil à Rome devinrent alors l'objet principal de ses recherches. Il en éprouvait la solidité dans les cours de doctorat qu'il faisait tous les ans, et qui étaient suivis avec une attention passionnée par une élite d'étudiants. L'un de ces cours, celui qu'il professa en 1941-1942, et qui nous donne,

1. M. H. A. Sanders nous permettra de lui signaler une légère perturbation dans les renvois : le pap. 430 (p. 9) doit porter l'indication Plate III (et non II) et au pap. 429 (p. 2), on ajoutera la référence omise : Plate II. Quel que soit l'état du texte, criblé de trous et souvent évanescent, on peut distinguer sur le fac-similé plusieurs points omis sur la transcription. Ainsi l. 10 :]xore. exit. dictum. indictum. fieri. nou[. Le point devant *indictum* est d'ailleurs mentionné dans le commentaire de la l. 10. La présence des autres points lui enlève toute valeur ponctuative au sens moderne, et ainsi lève le léger doute de l'éditeur : « *unless* a clause division is placed between the words »]*dictum indictum* équivalent de *dictum uel indictum*].

sous sa forme la plus approchée, la substance de sa doctrine, paraîtra prochainement sous les auspices de l'Institut de droit romain.

Des six études publiées dans le présent volume, cinq ont paru dans différentes revues ou recueils, et l'une d'elles, le Procès de Virginie, dans cette *Revue* même (*Revue des Études latines*, 1942, p. 106-138). La dernière, sur l'*auctoritas* dans la loi des XII Tables, est inédite. Toutes portent sur des institutions archaïques dans lesquelles se mêlent, dans des proportions variées, le *fas* et le *jus*. Pour Noailles, ce dernier était le droit de la cité organisée, venant se substituer aux anciennes pratiques rituelles des *gentes*. La loi des XII Tables était à ses yeux à la fois l'instrument et le couronnement de ce processus de sécularisation. Il se proposait de donner la démonstration intégrale de cette assertion dans un grand ouvrage qu'il portait en lui, et qu'il n'avait plus qu'à rédiger. Les études ici rassemblées sont des pierres d'attente de cette œuvre monumentale, qui ne sera jamais écrite. Du moins permettent-elles de saisir l'essentiel de sa pensée, en même temps qu'elles constituent des modèles d'élégante érudition et de pénétration juridique.

Henri Lévy-Bruhl.

Paul Collinet †, *La nature des actions, des interdits et des exceptions dans l'œuvre de Justinien* : Paris, librairie du Recueil Sirey, 1947, 544 pages.

Ce livre forme le tome V des « Études historiques sur le droit de Justinien », auxquelles le Maître disparu avait consacré la plus grande part de son activité. Rédigé une première fois vers 1917, l'ouvrage avait semblé à son auteur devoir faire l'objet d'une dernière mise au point, lorsque la mort le surprit en pleine activité intellectuelle, à la veille de la guerre. Grâce à MM. de Visscher et Monier, grâce aussi à l'inlassable activité de Mme Collinet, l'œuvre a été publiée, à la fin de l'année dernière, à peu près dans l'état où elle était à la mort de son auteur, avec le minimum de remaniements de pure forme, et avec quelques compléments bibliographiques, indiqués entre crochets.

C'est dire que les amateurs de longues notes au bas des pages, avec de multiples renvois aux œuvres récentes, seront déçus par la présentation simple et sobre de l'ouvrage. Mais les vrais latinistes y trouveront le déroulement harmonieux d'une pensée sûre d'elle-même, qui a su s'élever du plan purement historique au « plan philosophique, pour dégager, à l'aide de la méthode historique et de la pensée des maîtres de l'Orient, la nature intime de la procédure en vigueur au temps de Justinien, et pénétrer jusqu'aux sources les plus profondes des solutions pro-

posées par les juristes byzantins » (*Avertissement*, de F. de Visscher et R. Monier, p. 5).

Mais, tout d'abord, que doit-on entendre par *natura actionis*? C'est, nous dit M. Collinet, « comme la nature de toute chose, une réunion, une synthèse de caractères particuliers » ; et, recherchant quels peuvent être les caractères qui constituent la nature des voies de droit dans une législation donnée, l'auteur les classe en trois groupes : 1er caractère (interne) : caractère formaliste *ou* caractère substantiel ; 2e caractère (externe) : caractère pratique *ou* caractère savant ; 3e caractère (externe lui aussi) : caractère national *ou* universel *ou* régional. Ce sont les variations de ces éléments, les passages de l'un à l'autre, qui produiront les changements dans la nature des voies de droit au cours de l'histoire d'un peuple.

Appliquant des critères au droit de Justinien, l'auteur en démontre, dans un magistral exposé (p. 47-101), le caractère savant. Alors que le caractère pratique des voies de droit de l'*ordo*, comme celui des voies de droit extraordinaires (la *cognitio extra ordinem* est née et s'est développée par l'emploi de plus en plus fréquent de l'*imperium* des magistrats), est absolument certain, on peut hésiter à bon droit pour les voies de droit justiniennes : celles-ci sont un système légal, puisqu'elles font partie d'une œuvre législative ; mais la loi, quand on la considère dans ses rapports avec la pratique, n'a pas nécessairement une origine unique. Ou bien elle constitue l'acceptation d'institutions de fait, elle codifie, elle accepte la pratique. Ou bien elle est l'expression d'une volonté plus personnelle du législateur qui, rompant avec la pratique, veut lui imposer des institutions nouvelles, des préceptes inédits, elle peut alors contredire ou violenter la pratique.

Or, avant Justinien, la pratique nous est attestée par des passages du *C. T.*, du *P. Lips.* 33, du *C. J.*, par une scolie de Dorothée, etc... On peut affirmer que « les procès étaient tranchés beaucoup plus selon la volonté des juges que d'après l'autorité de la loi » (Const. Tanta, 17), à l'écart des voies de droit prescrites par les lois. Justinien, comme Théodose d'ailleurs, un siècle auparavant, veut réagir contre le laisser-aller, et, pour ce faire, il trouve des exemples et des modèles dans l'œuvre des écoles. Or, dans les écoles (M. Collinet en fournit plusieurs preuves), aussi bien en Occident qu'en Orient, on est resté très attaché aux voies de droit anciennes, tout en leur imposant des remaniements nécessités par les transformations sociales, les progrès du droit et l'influence philosophique orientale.

Conséquence de cet emprunt fait à l'enseignement des maîtres des écoles d'Orient (l'Occident, pour des motifs divers, ne pouvait exercer aucune influence) : à l'inverse de la pratique où les avocats, juges ou

praticiens négligeaient totalement l'emploi des voies de droit classiques, et où le plaideur ne pouvait se rapporter qu'à des règles arbitraires, la codification de Justinien offre à nos yeux « l'image d'un arsenal abondamment pourvu, pour le plaideur, de toutes les armes possibles, d'attaque et de défense. Aux armes classiques, dont elle renferme la collection presque au complet, elle a ajouté des armes nouvelles » (p. 93).

L'auteur montre, ensuite, que l'œuvre de Justinien en matière procédurale est surtout une œuvre *orientale* de caractère *substantiel* et non formaliste. Ayant ainsi, dès le livre I, dégagé la nature des voies de droit en général, il s'applique, dans les livres suivants, à étudier la nature de chacune de ces voies de droit : actions (liv. II), actions *in factum*, utiles et rescisoires (liv. III), interdits (liv. IV), exceptions (liv. V). M. Collinet n'a étudié ni la *restituto in integrum*, qui n'a pas changé de nature dans le droit de Justinien, ni les *Querelae*, qui « nécessiteraient une étude spéciale ».

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les conséquences importantes qui découlent de l'analyse précise et fouillée de la nature de ces différentes voies de droit, et que l'auteur a étudiées systématiquement ; il nous suffit de souligner ce qui est l'aspect essentiel et en un certain sens révolutionnaire de cette œuvre magistrale : le fait que le droit de Justinien n'est pas la suite directe, le prolongement ou la dégénérescence du droit classique, mais qu'il est un droit original, solidement appuyé sur les conceptions romaines anciennes, mais en même temps novateur (parce que *savant* dans son inspiration et *oriental* dans sa réalisation) et réactionnaire (parce qu'*opposé à la pratique* déliquescente des IVe, Ve et VIe siècles). Ce droit, trop savant pour son époque, ne semble pas avoir été adopté ailleurs que dans les écoles d'Orient ; il faut chercher sa véritable influence dans une autre direction : étudié par les juristes du Moyen Age, de la Renaissance et de la fin de l'Ancien Régime, il préparera, avec la jurisprudence et les ordonnances royales, les voies aux Codes Napoléon.

Jean IMBERT.

Milan BARTOŠEK, *Captivus. Studie o právnim postaveni římského občana-válečného zajatce* : Prague, 1948, 206 pages.

Ce livre vient très utilement compléter la thèse de M. Faiveley sur le *Redemptus ab hoste* (Paris, 1942) et mon propre travail sur le *Postliminium* : M. Bartošek s'est penché sur le problème de la situation du citoyen romain *pendant* sa captivité, alors que les deux ouvrages précités avaient en vue surtout le prisonnier *au retour* de sa captivité.

L'idée très neuve de ce travail est celle de l'importance donnée en droit romain à la notion de *spes* (qui se vérifie aussi, selon l'auteur, dans

d'autres cas bien différents de celui du *captivus* : celui du *statuliber* et du *conceptus*). Cette notion serait l'un des éléments décisifs, la raison fondamentale qui expliquerait pourquoi le droit romain a admis des entorses si flagrantes au droit commun, celle qui donnerait somme toute la clef au problème si controversé entre les romanistes modernes de savoir pourquoi le *postliminium* était un *jus singulare*.

En effet, il est évident qu'à l'époque classique la situation du citoyen romain pendant sa captivité n'est pas des plus simples : les droits du captif sont inexistants, mais en même temps ils sont dans un état de suspension, de quiétude[1] ; ils sont conservés en une certaine mesure au captif qui les récupère lorsqu'il réintègre le territoire romain. On lui réserve, selon les possibilités, sa position juridique tout entière ; c'est pour cela qu'il était frappé seulement des privations absolument nécessaires, c'est-à-dire que se détachent, finissent, s'éteignent seulement les titres, les droits qui étaient inconciliables avec son état de fait[2]. Bien mieux, certains auteurs, comme Javolenus, signalent que le prisonnier *retinet*, garde ses droits réels ; il y a bien ici un « *jus singulare* » en opposition avec tous les principes habituels du droit romain.

Le motif essentiel, primordial, l'élément intérieur sur lequel s'appuyèrent les jurisconsultes classiques, c'était la *spes*, la perspective ouverte que le captif reviendrait dans la patrie : certes, cet élément fut tout d'abord éminemment subjectif, mais les jurisconsultes le développèrent jusqu'à lui faire modifier toute une partie du droit subjectif. L'affirmation de l'auteur a certainement une très grande portée, puisqu'il ne s'agit rien moins que de la vérification d'un élément créateur de la formation du droit romain, élément généralement négligé jusqu'ici[3]. Certes, tous les auteurs qui ont écrit sur la condition du prisonnier de guerre-citoyen romain ont senti confusément cette notion, l'ont même parfois signalée ; aucun ne l'a analysée avec la hardiesse et la précision de M. Bartošek. Nous souhaitons qu'il étudie bientôt avec le même succès la notion de *spes* dans ses autres applications : *statuliber* et *conceptus*.

Jean IMBERT.

1. A part le mariage (qui n'est pas encore considéré complètement comme un état juridique, mais plutôt comme un fait social), la possession et la tutelle.

2. Par exemple, pour la possession, voir J. Imbert, *Postliminium*, Paris, 1944, p. 122 ; cf. aussi M. Bartošek, *Un chapitre de la formation intérieure du droit romain* (*Revue internationale des droits de l'Antiquité*, t. I, 1948, p. 41).

3. Il faut souligner cependant, plus que M. Bartošek ne le fait dans son ouvrage, que cet élément est de nature *sociale* et non pas *juridique* : seules ses conséquences sont du domaine du droit.

J. IMBERT, *Postliminium. Étude sur la condition juridique du prisonnier de guerre en droit romain* : Paris, Domat-Montchrestien, 1945, 174 pages.

L'étude du droit romain subit le contre-coup des événements contemporains. Les guerres remettent en honneur l'examen des problèmes de la captivité et du retour. En 1916, Sertorio publiait *La prigionia di guerra*. En 1941, M. Faiveley consacrait une étude au *redemptus ab hoste*. Voici, à propos d'un problème technique difficile, le *postliminium*, celle du prisonnier de guerre[1]. Mais, sagement, M. Imbert n'a évoqué que dans sa dernière page, à propos du passé, des problèmes modernes ou plutôt permanents.

S'il s'agit d'un travail de juriste, ses résultats importent à tous ceux qu'intéresse la vie romaine. On y trouve des observations précieuses sur les relations entre États, la situation d'un citoyen livré à un peuple étranger, la notion de frontière, l'assimilation progressive des *civitates amicae et sociae* au territoire de Rome (sous l'empire, le *p. l.* est écarté dans leurs relations avec Rome et, inversement, on considère que le captif revenu dans une de ces cités était aussi en sûreté qu'à Rome et pouvait donc se prévaloir du *p. l.*), etc.

M. Imbert cherche dans l'étymologie du terme une première notion de l'institution. La question divisait déjà les Anciens, dont M. Imbert rappelle et discute les interprétations. Celle des juristes de Justinien (*Inst. Just.* I, 12, 5) ne saurait être retenue. On ne peut dire de celui qui « *in fines nostros postea pervenit* » qu'il est *postliminio reversus*. Il jouit du *postliminium*, ce n'est pas *par* lui qu'il est revenu. M. Imbert adopte, « faute de mieux », l'étymologie pittoresque de Plutarque (*Quaest. rom.* 5) : le captif devait revenir chez lui « par derrière le seuil », *per tegulas et impluvium post limen*. *Postliminium* fait, en effet, allusion à un passage du seuil (*limen*) et non des frontières (*limes*). Si l'origine de la coutume rapportée par Plutarque est légendaire, M. Imbert estime que ce curieux procédé put être employé à une époque très reculée, le *p. l.* étant une institution très archaïque et peut-être empruntée par Rome aux peuples du Latium. Mais la description de Plutarque ne saurait convenir telle quelle pour l'habitat de cet âge préhistorique et cela remet en question la valeur de son étymologie.

L'étude proprement juridique comprend deux parties : les conditions du *p. l.* et ses effets. De la seconde, plus technique, nous ne retiendrons

1. Plusieurs travaux italiens ont été consacrés au même problème dans ces dernières années ; voir : Albertario, *Studia et Documenta historia et juris*, 1940, p. 384 sq. ; Guarino, *Zeitschrift der Savigny Stiftung*, 1941, p. 58 sq. ; Solazzi, *Scritti in onore di C. Ferrini*, Milan, 1947, II, p. 288 sq. Enfin, cf. ci-dessus le compte-rendu de l'ouvrage de M. Bartošek.

que la méthode. Les romanistes déclaraient traditionnellement que le *p. l.*, comportant la fiction de la non-captivité du citoyen, ne pouvait s'appliquer qu'aux *res juris*, les fictions juridiques étant impuissantes devant la matérialité des faits. En réalité, il s'agit là, une fois de plus, d'une construction d'apparence harmonieuse, faite tant bien que mal par les Pandectistes sur la base de solutions romaines. Répugnant à tout à priorisme dogmatique, M. Imbert étudie pour les diverses situations juridiques (*patria potestas*, mariage, tutelle, etc.) les effets du *p. l.* Cette méthode a le mérite de suivre fidèlement les modes d'élaboration du droit par les juristes romains. On sait, en effet, que ceux-ci procédaient par *casus*, sans se laisser dominer par des systèmes doctrinaux à priori, ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'ils n'étaient pas guidés par des idées morales ou sociales (justice, utilité, etc.). En ce qui concerne le *p. l.*, l'analyse des diverses solutions et de leur développement historique conduit M. Imbert à conclure au souci croissant chez les juristes romains de garantir le plus complètement possible les intérêts du captif[1].

C'est à la première partie du travail, moins technique, que les non-spécialistes prendront le plus d'intérêt. Elle leur apprendra le vaste domaine de l'institution. Si le prisonnier de guerre en est le bénéficiaire[2] le plus connu, elle profite également aux Romains surpris par la guerre en territoire étranger, voire à celui qui, en temps de paix, tombe en puissance d'un peuple avec lequel Rome n'avait aucun traité ni lien d'amitié. Le *p. l.* n'est donc pas limité au cas de guerre. Il est, par contre, inapplicable en cas de guerre civile, de capture par des pirates ou des brigands. De même, en sont exclus transfuges et citoyens livrés à l'ennemi par le peuple romain. Quant aux conditions du retour, elles exigent l'arrivée sur un territoire où l'on soit à l'abri et l'intention de demeurer à Rome. Prenant position sur un point controversé, M. Imbert estime, par contre, que, sauf peut-être une primitive « cérémonie du seuil », hypothétique et vite disparue, le bénéfice du *p. l.* est acquis sans formalité ni contrôle de l'État (sous réserve d'un examen spécial des cas suspects).

Les listes romaines du *p. l.* sont unanimes à rapprocher les *homines* (citoyens et esclaves), les navires de guerre ou de transport de troupes, les chevaux et mulets de guerre (il ne faut probablement pas y faire figurer les fonds de terre). Après M. de Visscher (*Festschrift Koschaker*,

1. M. Imbert restitue au droit classique beaucoup de solutions qu'un interpolationnisme excessif et quelquefois facile avait fait attribuer aux juristes du Bas-Empire. Il explique les contradictions de textes par des divergences doctrinales entre juristes classiques, voire même par la diversité des *casus*.

2. Ou la victime, par exemple, lorsque le *p. l.* fait retomber le condamné aux mines dans sa situation antérieure.

1939), M. Imbert souligne le caractère militaire de cette liste. Mais il ne pense pas qu'elle se soit primitivement limitée aux « êtres animés soumis à la puissance du *pater familias* » (de Visscher), donc qu'elle ait été en liaison avec la catégorie mystérieuse et fameuse des *res mancipi*. Pour M. Imbert, la liste aurait comporté tous les objets essentiels au métier militaire (l'exclusion des armes s'expliquant par le déshonneur qu'il y a à les laisser tomber aux mains de l'ennemi). Car, fait-il justement remarquer, le *mancipium* répond à une notion familiale, tandis que le *p. l.* est d' « intérêt national » (on préférerait « public » ou mieux encore « pour la *res publica* », cf. *Dig.* 49, 15, 21, 1, à cette terminologie plus familière au XIX^e^ siècle qu'à l'antiquité).

Mais cette liste soulève un autre problème, que M. Imbert n'envisage pas et qu'il semble même vouloir nier. Elle réunit de façon surprenante les citoyens, qui sont les bénéficiaires du *p. l.*, et des choses (au nombre desquelles il faut mettre l'esclave), qui en sont les objets. C'est là une inélégance juridique certaine. M. Imbert refuse, à bon droit, d'y remédier par la distinction du *p. l.* actif et du *p. l.* passif. Celle-ci est l'œuvre de Pothier et a trouvé par la suite un large crédit. Mais elle est étrangère aux textes romains. Toutefois, le fragment de Pomponius (*Dig.* 49, 15, 14), point de départ de la construction de Pothier, distinguait deux *species postliminii* : celui du citoyen revenant à Rome et celui des biens qui, repris à l'ennemi, reviennent à leur ancien propriétaire. M. Imbert ne veut pas accepter la place spéciale que fait à l'homme libre M. de Visscher dans la théorie du *p. l.* Cette distinction est cependant imposée par l'analyse juridique et M. Imbert lui-même ne peut y échapper lorsqu'il traite de l'*animus remanendi*.

Le problème le plus célèbre et l'un des plus disputés en matière de *p. l.* est son effet sur le mariage. C'est la seule question particulière que nous voulions retenir ici. En droit classique, la captivité dissout le mariage et le *p. l.* ne peut rétablir après coup les liens conjugaux (l'exposé eût gagné en clarté à distinguer nettement les deux problèmes). Avec l'opinion traditionnelle, M. Imbert explique cette dissolution par la cessation de la vie commune. Les circonstances ne lui ont sans doute pas permis de connaître et de discuter une autre explication proposée par M. Orestano dans le *Bull. del Ist. di Diritto romano* en 1940 (p. 262 sq.). Pour celui-ci, la dissolution du mariage est une conséquence de la perte de la liberté. Celle-ci, en effet, entraîne *capitis deminutio maxima* et, par conséquent, perte de toute capacité juridique[1]. Cela explique que le mariage soit dissous même si la femme, en restant au foyer conjugal, manifeste l'intention de continuer autant que faire se peut et au moins symbolique-

1. C'est d'ailleurs ce que dit *Dig.* 28, 3, 6, 50, à propos du testament : la captivité le rend *irritum* à raison de la *capitis deminutio maxima* de son auteur.

ment la vie commune (*Dig.* 49, 15, 12, 4). M. Imbert croit trouver un argument complémentaire en faveur de son interprétation dans une constitution de Septime-Sévère (C. J. 8, 50, 1), déclarant que la fille, née de deux conjoints pendant leur commune captivité, sera considérée au retour comme *filia familias* et profitera de la *restitutio parentum*. C'est donc, conclut-il, que le mariage des parents bénéficie dans ce cas du *p. l.* Mais le texte ne parle pas expressément du *p. l.* et sa solution n'implique pas nécessairement que le mariage n'ait pas été dissous par la captivité commune. Elle peut s'expliquer en admettant que les deux captifs libérés ont à leur retour renouvelé leur union.

De même, les solutions données par Justinien en cette matière ne sont pas aussi incohérentes qu'elles l'ont semblées à M. Imbert. Il pourrait à bon droit s'étonner si, comme il le croit, le Digeste et la Novelle 22 considéraient que le mariage est dissous par la captivité, tout en admettant que le lien conjugal subsiste. Mais les textes n'imposent pas cette contradiction. Le mariage persiste malgré la captivité et le remariage n'est possible que cinq ans après que l'on a commencé à être dans l'incertitude sur le sort du captif (*divortium bona gratia*). Il est bien vrai que les textes envisagent l'hypothèse d'un remariage avant l'expiration de ce délai. Et, en se contentant de le frapper de peines, sans le déclarer nul, ils admettent implicitement la possibilité de dissoudre la première union. Mais cela prouve simplement que le conjoint non captif peut, en s'exposant à des peines, rompre son union. On n'en peut conclure pour autant qu'elle soit dissoute par le seul fait de la captivité.

Quant à la solution de la Novelle 117, elle n'est, elle aussi, « absurde » que si on l'envisage avec nos idées actuelles sur le mariage. Elle déclare que l'union subsiste tant que la mort du captif n'est pas certaine, mais punit de simples peines pécuniaires le remariage conclu avant cette date. M. Imbert est choqué de cette inconséquence. Mais c'est qu'ici encore Justinien tient la captivité, qui ne dissout plus l'union *ipso facto*, pour une occasion de rupture (illégitime, puisque punie). Il ne fait que constater et punir ce qu'il ne peut empêcher. Le droit du Bas-Empire offre d'ailleurs bien d'autres exemples de prohibitions de mariage sanctionnées par des peines diverses, mais non par la nullité. Ceci soulève un problème plus vaste, qui met en jeu la notion même du mariage romain. Peut-être aurons-nous prochainement l'occasion de l'aborder de front.

J. GAUDEMET.

— *Histoire des hôpitaux français : les hôpitaux en droit canonique (du décret de Gratien à la sécularisation de l'administration de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1505)* : Paris, Vrin, 1947, in-8°, 334 pages.

Ce volume, premier tome d'une étude que l'auteur entend conduire

jusqu'à l'époque actuelle, comble une grave lacune de notre information. Si les monographies sur tel hôpital ou telle période sont nombreuses (la bibliographie de M. Imbert en cite 128), la France, moins heureuse que l'Allemagne (cf. Reicke, *Das deutsche Spital und sein Recht im Mittelalter*, 1932), n'avait pas de travail d'ensemble sur ce problème. M. Imbert ne s'est pas limité à tenter la synthèse des études antérieures. Sources manuscrites et imprimées lui ont fourni nombre de vues nouvelles et tout spécialement la théorie de l'hôpital-bénéfice. Alors que le plus souvent les monographies hospitalières traitent de la vie quotidienne des hôpitaux ou de l'histoire de leurs bâtiments, M. Imbert s'est attaché plus particulièrement aux problèmes juridiques de la fondation et de l'administration des hôpitaux, sans s'interdire quelques indications sur les soins apportés aux malades et aux pauvres (car l'hôpital médiéval se distingue mal de l'hospice des vieillards ou de l'asile de nuit).

L'époque envisagée dans ce premier volume est l'âge d'or des hôpitaux d'Église. C'est la piété qui guide le fondateur, clerc ou laïque, et, si le droit canonique ne put exiger l'autorisation épiscopale pour toute création hospitalière, il sut habilement la faire intervenir pour l'érection de la chapelle, que comportait nécessairement tout hôpital de quelque importance. Édifié dans de telles conditions, l'hôpital jouit le plus souvent des privilèges des établissements ecclésiastiques (inaliénabilité, asile, exemption de dîme, de taxes, etc.). *Locus religiosus*, il est fréquemment traité comme un bénéfice ecclésiastique à la collation de l'évêque ou du chapitre. Solution fâcheuse, qui permit trop souvent au bénéficier de tenir les revenus de l'hôpital pour sa chose, aux dépens des malades et des pauvres. La papauté essaya, sans grand succès, de mettre un terme à cet abus, au moins partiellement, lors du concile de Vienne. Quant au personnel, il tend lui aussi à s'organiser en communautés religieuses, dont les statuts sont inspirés le plus souvent par la règle des Hospitaliers de Jérusalem.

A côté de ces formes ecclésiastiques, le Moyen Age connut également quelques hôpitaux laïques. Ce type est plus rare. Mais c'est lui qui finalement l'emportera. Les magistrats urbains contrôlent certains hôpitaux et, en premier lieu, ceux fondés par les communes. Ils désignent et révoquent leurs directeurs et par là marquent un progrès par rapport aux hôpitaux-bénéfices. D'autre part, la forme communautaire est inapplicable au personnel trop peu nombreux des petits hôpitaux. Enfin, bien souvent, il fallut atténuer peu à peu le caractère trop ecclésiastique des statuts, qui risquait d'écarter certaines bonnes volontés.

Ainsi l'institution ecclésiastique, généreuse à l'origine, mais que les siècles avaient alourdie de pas mal d'abus, tendait à se séculariser. Le changement est déjà sensible au xv^e^ siècle. Le tome II montrera com-

ment, à partir du XVIe siècle, l'intervention de la royauté, jusqu'alors assez indifférente aux hôpitaux, marque dans cette voie une étape décisive.

J. GAUDEMET.

Latin médiéval.

E. H. P. BAUDET, *Onderzoekingen over het Systeem der Middeleeuwsche Geschiedbeschouwing, een studie over Ernst Bernheim's « Mittelalterliche Zeitanschauungen »* : Diss. Leiden, 1948, 1 vol., x & 189 pages.

La dissertation de M. Baudet se propose un double objet : un examen critique des idées et des méthodes d'E. Bernheim, dont le livre, paru à Tübingen en 1918, a eu un gros retentissement, et une étude sur la signification de la *Cité de Dieu* pour l'historiographie médiévale. La critique des vues de Bernheim avait été déjà esquissée en France par MM. Fliche et Arquillière ; M. Baudet lui reproche principalement de considérer les historiographes de 750 à 1250 comme s'ils constituaient un tout et appliquaient une formule commune ; il analyse à nouveau les concepts augustiniens de paix romaine et de justice, et leur influence sur les idées historiques et politiques du Moyen Âge. L'information est vaste, comme en témoigne à elle seule une bibliographie un peu encombrée et décousue. L'ouvrage intéressera moins directement les philologues que les amateurs de philosophie de l'histoire. Il est particulièrement riche pour la genèse de la pensée carolingienne.

Pierre COURCELLE.

Le Pontifical romain au Moyen Age, par Mgr Michel ANDRIEU : Città del Vaticano, 1938-1943, 4 vol. in-8°.

Mgr Andrieu, en éditant, après une étude exemplaire des manuscrits, le Pontifical romain, livre des cérémonies réservées à l'évêque, sous les trois formes capitales du XIIe, du début du XIIIe et de la fin du XIIIe siècle, nous « permet de suivre, phase par phase, l'histoire du latin liturgique ». Les plus anciens textes recueillis au XIIe siècle font remonter au IVe siècle, avec leurs clausules rythmiques ou finales cadencées, et ils empruntent leur terminologie à la Bible et aux religions antiques. Au cours du Moyen Âge, la régression des lois barbares, l'amendement carolingien se marqueront dans la syntaxe — tandis que se trahissent dans les conceptions le réalisme des Germains et des Celtes, l'esprit spéculatif de la scolastique.

Une table alphabétique des noms propres et des principales matières, qui remplit presque tout le quatrième tome, exactement 340 pages, permet une fructueuse étude du vocabulaire.

C'est un ouvrage important pour l'histoire du latin d'Église que ce chef-d'œuvre de la science française.

G. Le Bras.

Paul Van Tieghem, *La littérature latine de la Renaissance*, étude d'histoire européenne : Paris, Droz, 1944, 254 pages, index.

Les Anglais F. A. Wright et T. A. Sinclair ont publié une histoire de la littérature néo-latine. Les Allemands Ellinger et Creizenach ont étudié, l'un, la poésie lyrique en latin des pays germaniques, l'autre, le théâtre néo-latin. En France, aucun travail d'ensemble n'avait été publié sur cette vaste littérature, à part la médiocre contribution de Picavet à l'*Histoire de la nation française* de Hanotaux. L'excellente initiative qu'a prise un des plus notables comparatistes français, le regretté P. Van Tieghem, suscitera chez nous, je l'espère, un mouvement de curiosité vers une littérature qui a été cultivée par Pétrarque, Érasme, Morus, Du Bellay, etc...

Dans ces 250 pages d'une typographie serrée, M. Van Tieghem présente un tableau précis et bien ordonné des principales œuvres néo-latines, classées par genres, et il nous propose des idées générales dont les spécialistes des diverses littératures nationales tireront grand profit. Il est certain que les genres littéraires que la Renaissance a empruntés à l'Antiquité ont été cultivés par les néo-latins, avant que les écrivains en langue « vulgaire » s'enhardissent à les employer. Et que la littérature néo-latine n'est exactement semblable ni à la littérature antique ni aux littératures en langue vulgaire : elle « adhère plus à la réalité contemporaine » que ne faisaient celles-ci ; elle traite volontiers les thèmes du foyer et de la vie familiale ; les néo-latins ont créé la « comoedia sacra » et les pièces sur la vie scolaire ; J. Second avec ses *Basia*, Morus avec l'*Utopia* ont donné la vie à des genres qui ont eu un succès durable, etc...

Sur quelques points de détail, je proposerais des additions : il faudrait faire une petite place, à côté des cicéroniens, aux archaïsants et aux « sénéquiens », — renvoyer, à propos de la mythologie dans les poèmes religieux, à la récente thèse de Seznec, — mentionner plus longuement le théâtre des Jésuites, dont l'histoire reste à faire et dans lequel ont puisé Rotrou, Tristan, peut-être Racine, — citer les *Emblemata* d'Alciat et les traductions latines des auteurs grecs, qui — surtout celle de Platon par Marsile Ficin — ont eu une grande influence sur les lettrés et les écrivains de la Renaissance. Au XVI^e^ siècle, en plus de Barthélémy, bien d'autres Français ont motivé leur choix de la langue latine en alléguant les rapides changements de leur langue nationale. Et j'insisterais davantage sur la faiblesse congénitale d'un grand nombre d'œuvres

néo-latines : les prosateurs imitent jusqu'aux tours et aux clausules de Cicéron, les poètes jusqu'aux groupes métriques de Virgile : une telle servilité justifie les reproches que Du Bellay adressait aux « reblanchisseurs de murailles », et son conseil de n'imiter que les œuvres écrites dans une autre langue. Le savant Peiresc fournit un témoignage intéressant : aux environs de 1630, il se plaignait souvent de l'indifférence croissante que le public français témoignait aux récentes œuvres poétiques en latin [1].

R. LEBÈGUE.

Humanisme et pédagogie.

Jacques PERRET, *Latin et culture* : Paris, Desclée de Brouwer, 1948, 288 pages, 235 francs.

Dans un article remarqué de notre *Mémorial*, M. Perret avait déjà exposé l'essentiel de sa thèse, à savoir que c'est par la culture et pour la culture qu'il vaut de faire du latin, et le titre de son nouveau livre résume excellemment son objet. Les études latines risquent de se scléroser si elles sont réservées aux seuls spécialistes dans le sens étroit du mot ; elles refleuriront si nous allons à elles en humanistes dans le sens large du mot.

Pour ce faire, familiarisons-nous d'abord avec les textes, et nous n'y parviendrons que par la lecture. Ce déchiffrement à vue n'est aisé que si l'esprit est mû par une certaine intuition du sens ou de la structure syntaxique (les procédés typographiques Bazouin avaient sur ce point beaucoup de bon), si l'esprit « se porte au-devant du texte » : image heureuse, car lire c'est, en effet, développer le sens de la langue tout en s'assurant contre les erreurs qui nous guettent. On devine les conséquences de ces vues dans le domaine pédagogique : réduire l'usage du dictionnaire, quitte à faire apprendre des listes de mots ; réserver le cheminement analytique aux textes difficiles ; etc... ; à quoi j'ajouterais : surtout bannir des exercices scolaires les fameuses « préparations ».

Une fois rendue possible une lecture suffisamment aisée des textes, on doit aborder la littérature. Or, dans nos classes on s'en préoccupe fort peu ; je n'ai eu qu'un professeur, en première, qui, par des interrogations hebdomadaires, nous a fait lire en traduction tous les grands textes de la latinité, mais son exemple était peu suivi ; en Faculté même,

1. Je corrige de rares inexactitudes : les *Poemata* de Roillet sont de 1556 (p. 175 et 180) ; la date du *Jephthes* de Buchanan est incertaine (p. 180) ; Belleau a-t-il pu imiter les *Baisers* de Lernutius (p. 76)? Une phrase a été sautée, p. 28, l. 12. Ajouter à la Bibliographie la thèse de Mme Hulubei sur l'églogue en France, et aussi le livre de L. Febvre sur la religion de Rabelais. A propos des poèmes néo-latins sur les œuvres d'art, mentionner les nombreuses piécettes sur la vache de Myron (cf. Hutton, *The greek Anthology in France*, p. 723 sq.).

l'épreuve de littérature du certificat d'études latines prouve assez l'inculture de nos victimes. Il faut enseigner la littérature, mais en la nourrissant de toutes les acquisitions de la linguistique (hommage très juste p. 93) et de l'histoire, surtout de l'histoire des idées, et en en suivant les prolongements dans les littératures et la pensée modernes. Il nous manque, il est vrai, des synthèses à jour comme il en existe pour l'histoire, mais voilà de quoi occuper les jeunes professeurs une fois qu'ils ont gagné leurs galons de spécialistes par une thèse de doctorat.

Les réflexions sur l'art de traduire qui suivent appelleraient quelques réserves. Je crains que la traduction souhaitée par M. Perret, où non seulement reparaîtraient toutes les intentions de l'auteur, mais où le traducteur marquerait fortement sa personnalité, ne soit bien difficile à atteindre. Je conviens qu'il n'est pas mauvais de placer haut notre but et j'approuve l'idée d'un exercice qui consisterait à faire traduire à des élèves un texte qu'on leur aurait au préalable expliqué sans y laisser aucune obscurité.

Le dernier chapitre pose la question de la place que le latin doit prendre dans l'enseignement, étant entendu que « ces études ont pour objet la connaissance du monde latin, tout spécialement de sa langue et de sa littérature, c'est-à-dire de son être intellectuel, moral, esthétique, et qu'elles valent à ce titre parce que les Latins ont joué un grand rôle dans la constitution du monde moderne et dans ses développements jusqu'à nos jours » (p. 214). M. Perret est d'avis que le latin ne peut être un accessoire, une option, mais qu'il faut former une section de latinistes dès la sixième, pour qui le latin sera l'essentiel, base de tout le reste. Mais cette section — ainsi le veulent les temps que nous vivons — sera réduite, réservée aux enfants qui, d'eux-mêmes ou sous l'influence de leur milieu, auront fait ce choix courageux et qu'ils n'auront pas à regretter. C'est le bon sens même.

Je ne ferais à M. Perret qu'un reproche, qui est de se plaire trop dans l'abstraction. Il ne donne que rarement des exemples et pourtant il se ferait mieux comprendre grâce à des citations pertinentes qu'il eût commentées avec bonheur ; certaines pages sur le livre VI de l'*Énéide* prouvent qu'il en était capable. Léger reproche que l'on pourrait sans peine tourner en compliment, si l'on disait que l'auteur se distingue précisément par le goût des idées qu'il manie avec autant de profondeur que d'élégance.

Marcel DURRY.

Fabio CUPAIUOLO, *La versione latina*, IIª ediz. rived. ed ampliata : Napoli, Libreria scientifica editrice, 1947, 331 pages, 500 lires.

Un recueil de quelque 300 textes de thèmes et de versions, du niveau

de notre classe de Première. Les textes de thèmes ont été choisis dans les classiques italiens ou composés par l'auteur à partir de traductions du latin ou du grec. Un certain nombre d'entre eux sont accompagnés de notes qui préviennent les maladresses ou les incorrections, proposent des équivalents, rappellent quelques principes de la stylistique latine. M. Cupaiuolo, qui d'ailleurs se réfère volontiers aux travaux de l'école française, fait preuve en son domaine de connaissances étendues et sûres. Un index, destiné à être consulté comme un « petit Antibarbarus », aidera l'élève à retrouver dans ces notes les indications et conseils d'une portée plus générale. On regrettera peut-être que la référence des textes proposés ne soit jamais donnée avec précision. L'auteur a voulu faciliter la tâche des professeurs, venir au secours du latin menacé dans l'enseignement secondaire par l' « avarizia dell' orario ». Souhaitons-lui un heureux succès.

J. PERRET.

R. WALTZ, *Manuel de thème latin* : Paris, Klincksieck, 1948, 181 pages.

Cet ouvrage d'un maître qui, au cours d'une longue carrière, a rendu tant de services à l'enseignement est composé à l'usage des élèves de première supérieure, des candidats à la licence et aux agrégations. C'est dire que les exercices qu'il contient sont gradués du plus facile au plus difficile. L'auteur s'est imposé (sauf dans un Appendice qui contient des textes proposés comme exercices) la tâche de donner sa propre traduction en regard du texte. C'est donc essentiellement un recueil de corrigés qu'il offre aux méditations et au « certamen » des élèves. La méthode n'est pas exposée ; elle doit ressortir de la confrontation des textes.

M. Waltz n'a, cependant, pu se résoudre à rester muet devant ses lecteurs avides de conseils ; mais il s'est à peu près limité à une théorie du subjonctif latin, développée en près de trente pages, ce qui est beaucoup sans doute pour un seul élément de la syntaxe, si important soit-il, mais ce qui nous fait regretter des conseils généraux sur la pratique du thème.

Il est vrai que M. Waltz n'a pas pu s'abstenir non plus totalement de ces conseils généraux, mais il les a ramassés en cinq pages, qui ne sauraient être considérés comme le résumé suffisant d'une méthode.

Sur ces cinq pages, plus de deux sont consacrées à l'ordre des mots (p. 12-14), et contiennent des préceptes en usage dans les stylistiques courantes. Sur ce sujet, je demande à M. Waltz la permission de lui présenter quelques scrupules et réflexions.

Par. 8, 1 : Dire que le déterminant précède généralement le déterminé, et ne faire une exception que pour l'adjectif possessif ne répond pas à la réalité : le déterminant suit quand il a une valeur discriminative ou classificative : ager *Romanus*, corona *aurea*.

8, 3 : Les propositions finales précèdent la principale ; ex. : *ut pugnaret* profectus est. — Cet ordre me paraît tout à fait exceptionnel, comme le montrent d'innombrables exemples qui peuvent être empruntés aux traductions de M. Waltz lui-même (cf. p. 67 : qua declamator utatur *ut... decipiat*, et passim).

9. Le commencement et la fin de la phrase sont des places de choix pour appeler l'attention sur un mot et lui donner du relief. — Ce principe des « places d'honneur », qui remonte à Henri Weil (1844 !) ne méritait pas une si longue vie ; il ne répond à aucune réalité, sauf en ce qui concerne le verbe pour la place initiale et l'adverbe pour la place finale : comment expliquerait-on donc la valeur intensive du mot médian dans une phrase du type : fit *fabricando* faber = *c'est en forgeant* qu'on devient forgeron? Il est vrai que M. Waltz invoque comme garant Quintilien lui-même ; mais il y a là un malentendu : d'abord, la note 3 de la page 13 contient une référence inexacte ; dans l'*I. O.*, IX, 4, 29, il ne s'agit que de l'adverbe, relégué exceptionnellement à la finale dans : « in conspectu populi Romani uomere *postridie* », et, d'autre part, la citation de M. Waltz : « initia clausulaeque plurimum momenti habent, quotiens incipit sensus aut desinit », qui se trouve non pas à IX, 4, 29, mais à IX, 4, 67, a rapport à la contexture rythmique de l'énoncé (répartition des longues et des brèves) et non pas à l'ordre des mots.

Pour le reste, et en particulier pour la nécessité de respecter le style de l'auteur traduit, aussi bien dans la version que dans le thème, je souscris avec empressement aux excellents conseils de M. Waltz, que les étudiants doivent mettre à profit.

J. Marouzeau.

Mélanges.

Mélanges de philologie, de littérature et d'histoire ancienne offerts à J. Marouzeau *par ses collègues et élèves étrangers* : Paris, Les Belles-Lettres, 1948, 568 pages, 1 portrait, 1 planche, 1 carte, 1,500 fr.

Le *Mémorial des Études latines*, offert au fondateur de cette *Revue*, conçu en France en pleine guerre, ne pouvait guère comporter de contributions venues de l'extérieur. Et pourtant il était paradoxal qu'un hommage adressé à M. Marouzeau, un de ceux qui ont le plus fait pour accueillir à Paris savants et jeunes chercheurs étrangers et pour faire connaître au delà des frontières la science française, ne fût pas international. Ce n'est donc pas seulement la valeur des travaux scientifiques du linguiste et du philologue, mais aussi l'importance de ce rôle d'animateur et d'ambassadeur que les latinistes du monde entier ont tenu à reconnaître ; c'est une double reconnaissance qu'ils ont tenu à exprimer en offrant au Maître ce volume de Mélanges. Ce genre de re-

cueil ne se prêtant guère qu'à un compte-rendu analytique, je me bornerai à donner ici une liste d'articles. Émanant de ressortissants de quinze nations différentes, embrassant tous les domaines de la latinité, cet ensemble atteste éloquemment et l'ampleur des relations internationales et le rayonnement de l'œuvre du récipiendaire. J'ajouterai que, pour pallier à un des inconvénients des Mélanges, malaisément utilisables pour la recherche, j'ai muni ce volume d'un Index des noms et citations d'auteurs anciens.

Grammaire et linguistique.

B. Axelson, *Die Synonyme « adulescens » und « iuvenis »* : p. 7-17.
G. Bonfante, *The origin of the Latin name-system* : p. 43-59.
G. Cuendet, *De l'ellipse du sujet dans la proposition infinitive* : p. 113-117.
G. Devoto, *Introduction à la stylistique* : p. 125-140.
L.-H. Gray, *Le type latin vulgaire « Parisius »* : p. 207-214.
L. Hjelmslev, *Le verbe et la phrase nominale* : p. 253-282.
J. B. Hofmann, *Die lateinischen Totalitätsausdrucke* : p. 283-290.
M. Leumann, *Griechische Verben auf -ίζειν im Latein* : p. 371-390.
E. Löfstedt, *Observations on late and medieval Latin syntax* : p. 391-400.
L. de Matos, *La place du possessif dans le « De rebus Emmanuelis gestis » de Jerónimo Osório* : p. 427-436.
Chr. Mohrmann, *L'adjectif et le génitif adnominal dans le latin des chrétiens* : p. 437-444.
H. de Sainte-Marie, *L'emploi des mots « aerugo, aurugo »* et *« rubigo » dans la Vulgate* : p. 529-536.

Rhétorique, Poésie, Prosodie, Métrique.

A. Burger, *Les vers de la duchesse Dhuoda* : p. 85-102.
J. D. Craig, *Spicilegium Donateum* : p. 103-112.
N. I. Herescu, *Poétique ancienne et moderne au sujet de l'euphonie* : p. 221-248.
R. G. Kent, *A problem of Latin prosody* : p. 303-308.
G. B. Pighi, *Quomodo Ammianus diphtongos enuntiauerit* : p. 475-482.
D. M. Pippidi, *Aristote et Thucydide. En marge du chapitre IX de la Poétique* : p. 483-490.
A. Rostagni, *Il proemio di Suetonio « De poetis »* : p. 509-524.

Littérature et Philologie.

A. G. Amatucci, *Per la cronologia del « Rudens » di Plauto* : p. 1-6.
E. Dutoit, *Silences dans l'œuvre de Tite-Live* : p. 141-152.
G. Funaioli, *Horationa* : p. 183-188.

R. M. Henry, *Propertiana* : p. 215-220.
L. Herrmann, *Troyens ou colombes, Aventiniens ou Clausiens?* : p. 249-252.
Th. A. Naum, *Quelques observations de détail sur la Germanie de Tacite* : p. 445-450.
L. Nicolau d'Olwer, *Notes abélardiennes* : p. 451-456.
A. Oltramare, *En marge de quelques odes d'Horace* : p. 457-464.
J. van Ooteghem, *Deux remarques sur l'Épître d'Horace à Bullatius* : p. 465-468.
G. de Plinval, *Horace et le sort des prisonniers d'Orient* : p. 491-496.
B. Ryba, *La face couverte de poussière dans Ovide, Hér. IX*, 126 : p. 525-528.
R. Weber, *Ipsamque urbem permisit incendio* : p. 547-551.

Histoire et Antiquités.

J. Béranger, *A propos d'un « imperium infinitum »* : p. 19-28.
C. Daicoviciu, *Au sujet des monuments chrétiens de la Dacie Trajane* : p. 119-124.
G. Faider-Feytmans, *La frontière du nord de la Gaule sous le Bas-Empire* : p. 161-172.
S. Lambrino, *Le « Vicus Quintionis » et le « Vicus Secundini » de la Scythie mineure* : p. 319-346.
N. Lascu, « *Felix* », *épithète de la Dacie* : p. 347-354.
H. Last, *Sallust and Caesar in the « Bellum Catilinae »* : p. 355-370.
G. Lugli, *I templi dei Lari e dei Penati sulla Velia* : p. 401-408.
W. C. McDermott, *C. I. L. IX*, 3660-3663 : p. 421-426.

Mythologie, Folklore, Histoire des religions.

J. Hubaux, *La crue du lac Albain* : p. 291-296.
K. Kerenyi, *Wolf und Ziege am Fest der « Lupercalia »* : p. 309-318.
E. S. McCartney, *Superstitions concerning the roof* : p. 409-420.

Philosophie, Histoire des idées.

Ch. Favez, *Saint Jérôme pédagogue* : p. 173-182.
K. Svoboda, *Les idées esthétiques de Sénèque* : p. 537-546.

Histoire du droit.

V. A. Georgesco, *Nihil hoc ad ius, ad Ciceronem !* : p. 189-206.

Histoire des sciences.

V. Jaeger, *Studia Pliniana et Ambrosiana* : p. 297-302.
A. S. Pease, *Dictamnus* : p. 469-474.

Humanisme et Histoire des études.

F. Blatt, *L'œuvre d'un humaniste médiéval* : p. 29-42.

V. Buescu, *Les études classiques en Roumanie* : p. 71-84.

Bibliographie et Méthodologie.

A. Boutemy, *Quelques directions à imprimer aux études de latin médiéval et de paléographie* : p. 61-70.

J. Ernst, *La bibliographie, servante de l'humanisme* : p. 153-160.

M. Renard, *L'étruscologie et les études latines* : p. 497-508.

Juliette Ernst.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXVI

(26e ANNÉE)

Pages

Programme de la Société des Études latines 5
Liste des membres de la Société 7

Comptes-rendus des séances de la Société :

Séance du 10 janvier 1948 30
Séance du 14 février 1948 35
Séance du 13 mars 1948 38
Séance du 10 avril 1948 43
Séance du 8 mai 1948 44
Séance du 12 juin 1948 47
Séance du 19 novembre 1948 49
Séance du 11 décembre 1948 50
Assemblée générale annuelle 53

Comptes-rendus des séances du Groupe strasbourgeois :

Séance du 6 décembre 1947 56
Séance du 14 février 1948 60
Séance du 23 mai 1948 63
Séance du 11 décembre 1948 64

Comptes-rendus des séances du Groupe romand :

Séance du 9 mai 1948 68
Séance du 14 novembre 1948 73

Excursion-Congrès à Poitiers 76

Chronique des études latines, par J. Marouzeau :

I. Vie de la Société 81
II. Collaboration internationale 81
III. Nouveaux périodiques 83

IV. Travaux en cours et en projet 84
V. Suggestions de travaux 85

Les études latines dans le monde : Au Canada 89

Notes et communications :

I. R. CHARRA, Problèmes relatifs à la *Consolation à Livie* 91
II. M. DE GANDILLAC, Note sur *De finibus* III, 49-50 . . 94
III. R. AIGRAIN, Une phrase mal éditée de Fortunat . . 99
IV. L. L. B. MEURIG-DAVIES, Notes sur le texte d'Ammien Marcellin 102
V. P. D'HÉROUVILLE, « Altus equo » (*En.* XII, 295) . . 104
VI. J. MAROUZEAU, La leçon par l'exemple (*suite*) . . . 105

Études et Mémoires :

I. R. WALTZ, Ῥυθμός et numerus 109
II. J. COUISSIN, La notion et l'expression de l'indéfini. 121
III. R. PONCELET, Précision et intensité dans la prose latine 134
IV. M. RUCH, La composition du *De republica* 157
V. M. RAMBAUD, Salluste et Trogue-Pompée 171
VI. A. GUILLEMIN, L'unité de l'œuvre virgilienne . . . 189
VII. E. BRÉGUET, Les Élégies de Gallus 204
VIII. J. ANDRÉ, Asinius Pollion et la « propagande » pro-octavienne 215
IX. L. HERRMANN, L. Antistius Vetus et le pomoerium. 222
X. S. JANNACONE, Le Par. 8084 de Prudence et la *recensio* de Mavortius 228
XI. J. MAROUZEAU, La construction des particules de liaison 235
XII. J. ANDRIEU, Procédés de citation et de raccord . . 268

Bulletin archéologique : Chronique de la sculpture étrusco-latine, par Ch. PICARD 294

Bulletin bibliographique : Mémoires de diplômes d'études supérieures 322

Bulletin critique :

Linguistique et philologie 324

V. BRÖNDAL, Les parties du discours ; E. BENVENISTE, Noms d'agent et noms d'action en indo-européen ; E. DE

Saint-Denis, Le vocabulaire des animaux marins ; J. André, Étude sur les termes de couleur ; M. Bassols de Climent, La lengua y la cultura ; N. Romero, L'argument historique et la prononciation du latin ; A. Pariente, Notas al vocabulario juridico latino ; J. Marouzeau, Quelques aspects de la formation du latin littéraire [J. Marouzeau].

Métrique 332

A. Kolář, De re metrica poetarum graecorum et romanorum ; A. Cordier, Les débuts de l'hexamètre latin ; M. J. Suelzer, The clausulae in Cassiodorus ; M. J. Brennan, A study of the clausulae in the Sermons of St. Augustine [L. Nougaret].

Éditions et Commentaires.

Collection Guillaume Budé : Hermès Trismégiste, Poimandrès, par A. D. Nock et A. J. Festugière [J. Bayet] ; Pline l'Ancien, l. XI, par A. Ernout et R. Pépin [J. Marouzeau] ; Pline le Jeune, l. X : Panégyrique de Trajan, par M. Durry [A. Guillemin] 339

Biblioteca di studi superiori : I : Apulée, Amour et Psyché, par E. Paratore [J. Marouzeau] ; III : Sénèque, Apocolocyntosis, par C. Russo [M. Niedermann]. 345

Bibliotheca Neocomensis : II : Ammiani Marcellini capita selecta, ed. B. Pighi [J. Bayet]. 349

Clásicos Emerita : III-IV : Tacite, Histoires, II, par Bassols de Climent ; Quintilien, X, par Dolç Dolç [J. Marouzeau] 350

Collection Lebègue : Pour et contre la poésie, par J. J. van Dooren [J. Marouzeau] 350

Collection « Sources chrétiennes » : XVIII : Athanase d'Alexandrie, Contre les païens et Sur l'incarnation du Verbe, par P.-Th. Camelot ; XIX : Hilaire de Poitiers, Traité des mystères, par J.-P. Brisson [P. Courcelle] 351

Collection « Ancient christian writers » : III : S[t] Augustine, Faith, hope and charity, par L. A. Arand ; IV : Julianus

Pomerius, The contemplative life, par M. J. Suelzer [P. Courcelle]. 352

Éditions diverses : Sallustio Minore, par D. Romano [J. Marouzeau] ; Catulli Veronensis liber, par E. Cazzaniga [N. I. Herescu] ; Quintiliani Institut. Orat. XII, par R. G. Austin [J. Marouzeau] ; Tertullianus, De oratione, par G. F. Diercks [P. Courcelle] 354

Histoire littéraire 358

Problemi ed orientamenti critici di letteratura, par Q. Cataudella, etc. [P. Boyancé et P. Courcelle] ; P. J. Miniconi, Index des thèmes guerriers de la poésie épique [E. Galletier] ; B.-A. Taladoire, Commentaires sur la mimique et l'expression corporelle du comédien romain [J. Marouzeau] ; Id., Essai sur le comique de Plaute [E. Galletier] ; V. Paladini, Sallustio [P. Perrochat] ; E. Malcovati, Cicerone e la poesia [J. Marouzeau] ; J. Carcopino, Les secrets de la Correspondance de Cicéron [M. Durry] ; J. André, La vie et l'œuvre d'Asinius Pollion [J. Bayet] ; W. Wili, Horaz und die augusteische Kultur [J. Béranger] ; M. T. Herrick, The fusion of Horatian and Aristotelian literary criticism [A. Guillemin] ; E. V. Marmorale, La questione Petroniana [E. Galletier] ; A. Lambert, Die indirekte Rede als künstlerisches Stilmittel des Livius [J. Bayet] ; E. Paratore, Una nuova ricostruzione del « De poetis » di Suetonio [E. Galletier] ; A. Fougnies, Mécène [H. Bardon] ; L. Alfonsi, Albio Tibullo e gli autori del Corpus Tibullianum ; Id., L'elegia di Properzio [A. La Penna] ; Id., Poetae novi ; Divers tirés-à-part [H. Bardon] ; F. Martinazzoli, Seneca. Studio sulla morale ellenica [M. Durry] ; E. Malcovati, M. Anneo Lucano [P. Boyancé] ; P. Fabre, Essai sur la chronologie de l'œuvre de saint Paulin de Nole [P. Courcelle] ; R. B. Sherlock, The syntax of the nominal forms of the verb in St. Hilary [J. Marouzeau].

Sciences historiques 399

U. Kahrstedt, Geschichte des griechisch-römischen Altertums [J. Béranger] ; G. Corradi, Le grande conquiste mediterranee [J. Perret] ; F. R. Adrados, El sistema

gentilicio decimal de los Indoeuropeos y los origines de Roma [J. PERRET] ; S. MAZZARINO, Dalla monarchia allo stato repubblicano [J. HEURGON] ; K. HANELL, Das altrömische eponyme Amt [A. PIGANIOL] ; H. WAGENVOORT, Roman dynamism ; H. I. MARROU, Histoire de l'éducation dans l'antiquité [J. BAYET] ; E. MALCOVATI, Cultura e letteratura nella Domus Augusta [M. WESTER] ; A. BERTHIER, Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie [P. COURCELLE] ; P. COURCELLE, Histoire littéraire des grandes invasions germaniques [J. BAYET] ; E. QUINCHE, Les Helvètes [M. RAMBAUD] ; E. MAGALDI, Lucania Romana ; M. CAGIANO DE AZEVEDO, Interamna Lirenas vel Sucasina [J. BAYET] ; Gilbert PICARD, Castellum Dimmidi [M. DURRY] ; E. GROAG, Die Reichsbeamten von Achaia in spätrömischer Zeit ; R. THOMSEN, The italic regions from Augustus to the Lombard invasion ; R. MARICHAL, L'occupation romaine de la Basse-Égypte [A. PIGANIOL] ; H. G. PFLAUM, Essai sur les procurateurs équestres ; Corpus des cursus procuratoriens équestres [M. DURRY].

Archéologie, épigraphie, papyrologie 432

M. E. BLAKE, Ancient roman construction ; A. ALBENQUE, Inventaire de l'archéologie gallo-romaine de l'Aveyron [R. LANTIER] ; J. LAFFARGUE et G. FOUET, Peintures romanes et vestiges gallo-romains à Saint-Plancard [A. AYMARD] ; A. E. GORDON, Supralineate abbreviations in latin inscriptions [M. DURRY] ; Latin papyri of Michigan Collection, by H. A. SANDERS et J. E. DUNLAP [J. ANDRIEU].

Sciences juridiques 438

P. NOAILLES, Fas et Jus [H. LÉVY-BRUHL] ; P. COLLINET, La nature des actions dans l'œuvre de Justinien ; M. BARTOŠEK, Captivus [J. IMBERT] ; J. IMBERT, Postliminium. Étude sur la condition juridique du prisonnier de guerre en droit romain ; Les hôpitaux français en droit canonique [J. GAUDEMET].

Latin médiéval 448

E. H. P. BAUDET, Onderzoekingen over het systeem der middeleeuwsche Geschiedbeschouwing [P. COURCELLE] ;

M. ANDRIEU, Le Pontifical romain au Moyen Age [G. LE BRAS] ; P. VAN TIEGHEM, La littérature latine de la Renaissance [H. LEBÈGUE].

Humanisme et Pédagogie 450

J. PERRET, Latin et culture [M. DURRY] ; F. CUPAIUOLO, La versione latina [J. PERRET] ; R. WALTZ, Manuel de thème latin [J. MAROUZEAU].

Mélanges 453

Mélanges de philologie, de littérature et d'histoire ancienne offerts à J. MAROUZEAU [J. ERNST].

Le Directeur-Gérant : J. MAROUZEAU.

DAUPELEY-GOUVERNEUR, IMPRIMEUR, A NOGENT-LE-ROTROU. — 2455 - 5 - 1949.
Édit. 225 Dépôt légal, 2e trimestre 1949. Impr. 254

U. N. E. S. C. O.

BIBLIOGRAPHIES

PUBLIÉES SOUS LES AUSPICES DU

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA PHILOSOPHIE ET DES SCIENCES HUMAINES

Bibliographie internationale des sciences historiques.
(Comité international des sciences historiques.)

Bibliographie de la philosophie.
(Institut international des Sociétés de philosophie.)

Bibliographie des arts et traditions populaires.
(Commission internationale des arts et traditions populaires.)

Bibliographie linguistique.
(Comité international permanent des linguistes.)

L'Année philologique, Bibliographie critique et analytique de l'antiquité gréco-latine.
(Société internationale de bibliographie classique.)

ÉDITIONS

DU

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

13, Quai Anatole-France, PARIS

GALLIA, *Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine :* TOME I (*épuisé*). — TOME II : **200** fr. — TOME III : **500** fr. — TOME IV : **600** fr. — TOME V, 1 : **1.200** fr.

En préparation :

GALLIA, Tome V, 2.

RICHARD, *Répertoire des bibliothèques et des catalogues de manuscrits grecs* . . . . . **700** fr.

VADJA, *Répertoire des catalogues de manuscrits arabes.*

CHOLLEY, *Mémoires et documents,* du Centre de Documentation cartographique et géographique, Tome I.

Renseignements et Vente :

AU SERVICE DES PUBLICATIONS DU C. N. R. S.

45, rue d'Ulm, PARIS (v^e^)

Tél. : ODÉON 81.95

CENTRE DE DOCUMENTATION

18, rue Pierre-Curie, PARIS (v^e^)

Tél. : ODÉON 10.01 — Compte C. P. 2500.12 Paris

BULLETIN ANALYTIQUE *(Section philosophique)*

Cette publication trimestrielle traite des matières suivantes : Métaphysique et philosophie générale. Théologie et sciences religieuses. Morale. Philosophie de l'art et esthétique. Théorie des valeurs. Psychologie. Théorie générale de la connaissance et épistémologie. Philosophie et histoire des sciences. Sociologie. Philosophie de l'histoire et philosophie politique. Histoire de la philosophie. Disciplines annexes. — **1.500** fr. (France), **2.000** fr. (Étranger).

COLLECTION DE BIBLIOGRAPHIE CLASSIQUE

PUBLIÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE BIBLIOGRAPHIE CLASSIQUE

SOUS LA DIRECTION DE J. MAROUZEAU

Publication couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres

A mesure que s'accumule la production scientifique, la tâche de la documentation devient plus impérieuse et plus difficile à la fois. Pour l'antiquité gréco-latine en particulier, des instruments bibliographiques à la fois sommaires, systématiques et complets nous ont fait longtemps défaut.

Pour remédier à cette situation, la *Société de bibliographie classique*, fondée par M. J. Marouzeau, a entrepris la publication d'une Collection bibliographique, éditée par la Société des Belles Lettres, en liaison avec l'*Association Guillaume Budé*, avec le concours de la *Confédération des Sociétés scientifiques françaises*, et selon les directives approuvées par la *Commission de bibliographie de l'Institut international de coopération intellectuelle*.

Fondée sur un dépouillement de plus de 700 périodiques en toutes langues, cette Bibliographie signale, rangées alphabétiquement par noms d'auteurs sous chaque rubrique, toutes les publications relatives à l'antiquité gréco-latine (littérature, philologie et linguistique, histoire et transmission des textes, archéologie, épigraphie, numismatique, histoire politique, institutions, religions et mythologie, philosophie, droit, sciences, histoire et méthode des études classiques) pour toute la période qui va de la préhistoire à la fin des époques byzantine et gallo-romaine.

L'avantage essentiel de cette Bibliographie est de fournir, pour les ouvrages autonomes, l'indication des comptes-rendus dont ils ont été l'objet, et, pour les articles de Revues, de brèves analyses conçues de façon à dispenser, le cas échéant, de recourir aux originaux.

La Collection comprend les ouvrages suivants :

I : BIBLIOGRAPHIE CLASSIQUE

par Sc. LAMBRINO

Bibliographie récapitulative pour la période qui va de la date extrême de la Bibliotheca scriptorum classicorum *de Klussmann* (1896) *jusqu'à la date où commencent les « Dix Années »* (1914) [*en cours de publication*].

II : DIX ANNÉES DE BIBLIOGRAPHIE CLASSIQUE

par J. MAROUZEAU

Bibliographie récapitulative pour la période de guerre et d'après-guerre (1914-1923).

I^re^ partie : AUTEURS ET TEXTES, 461 pages.

II^e^ partie : MATIÈRES ET DISCIPLINES, 824 pages.

III : L'ANNÉE PHILOLOGIQUE

par J. MAROUZEAU et M^lle^ J. ERNST

Tome I : BIBLIOGRAPHIE DES ANNÉES 1924-1926, 351 pages.

Tome II et suivants : BIBLIOGRAPHIE DES ANNÉES 1927 ET SUIVANTES, jusqu'à l'année courante, chaque volume d'environ 450 pages.

IV : BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE DROIT ROMAIN EN LANGUE FRANÇAISE

par P. COLLINET

Un volume de 40 pages, 1930.

V : BIBLIOGRAPHIE PRATIQUE DE LA LITTÉRATURE LATINE

par N. I. HERESCU

Un volume de 426 pages, 1943.

VI : BIBLIOGRAPHIE PRATIQUE DE LA LANGUE LATINE

par J. COUSIN

Un volume d'environ 350 pages [*en cours de publication*].

DAUPELEY-GOUVERNEUR, IMPRIMEUR, A NOGENT-LE-ROTROU. — 2455 - 5 - 1949

ÉDIT. n° 225 Dépôt légal, 2^e^ trimestre 1949 IMP. n° 254